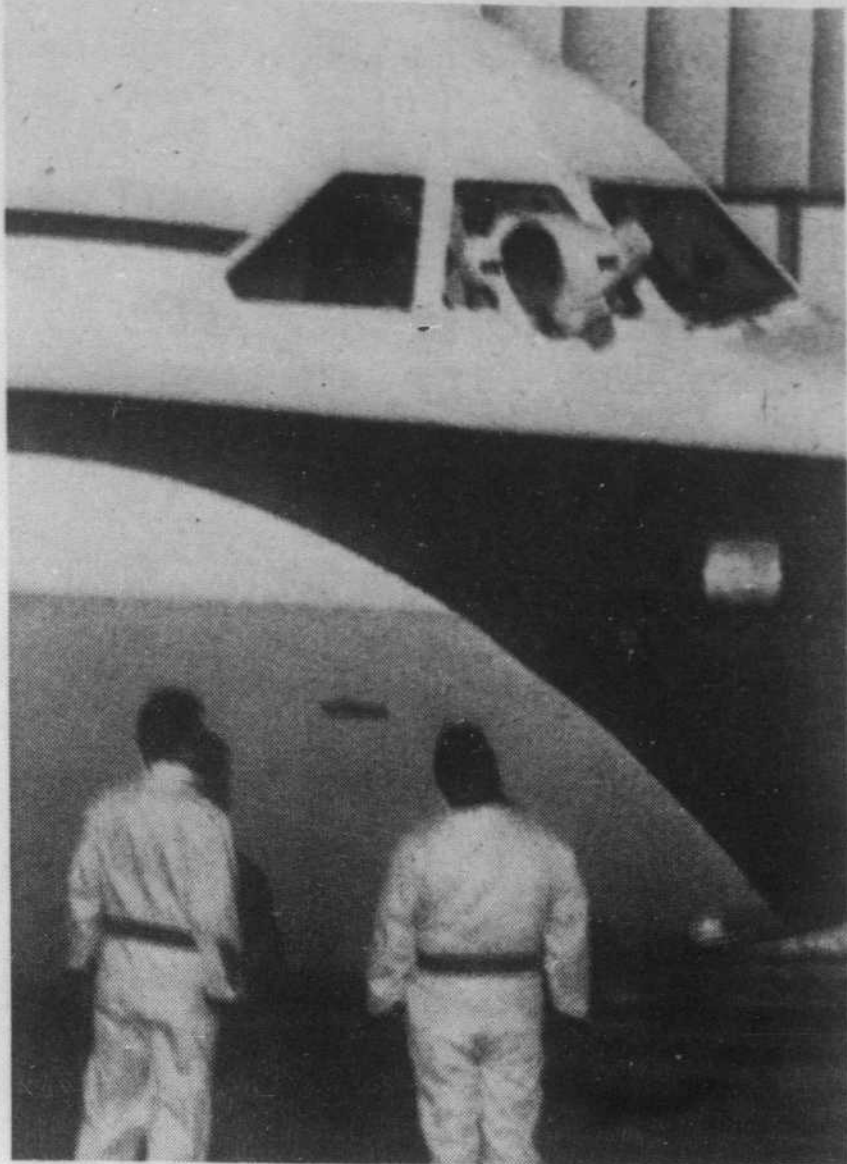




Le commandant de bord du Bac-111 de Québecair informe les techniciens au sol qu'il n'est plus maître à bord...

Dénouement sans effusion de sang du détournement d'un vol de Québecair

Les quatre membres d'équipage du vol 331 de Québecair assurant la liaison Wabush-Montréal ont été relâchés tard hier soir à Dorval par un pirate qui, ayant détourné le BAC-111, les tenait en otages depuis plus de cinq heures sous la menace de sa carabine.

Ce dénouement sans effusion de sang a suivi de peu l'arrivée du père du pirate qu'un avion du gouvernement du Québec était allé chercher à Wabush même à la demande du fils.

A sa sortie de l'avion, l'une des hôtesse tenait à la main la carabine qui avait servi au détournement.

Quelques minutes plus tard, Larry Stanford, le pirate, 21 ans, son père John et le dr Bruno Cormier, le psychiatre qui était monté lui aussi à bord sont apparus sur la passerelle. Larry a aussi été amené sous bonne escorte par la police.

Ce curieux détournement avait débuté à 13 heures 05 au moment où le BAC-111 de Québecair devait prendre son envol de Wabush à destination de Montréal.

Quelques instants avant le départ, Larry Stanford, brandissant un fusil, s'est précipité à l'aérogare et, bousculant les employés, a foncé vers l'avion entraînant avec lui un membre du personnel. Une fois embarqué, il devait s'installer à l'arrière et, en compagnie de son otage, une des hôtesses, Mlle Josette Côté, ordonnait à l'équipage de prendre aussitôt l'air.

Apparemment désaxé, Larry à partir de ce moment, s'est mis à lancer des ordres confus et contradictoires. Tout d'abord, il voulait se rendre à Vancouver.

Par personnes interposées, le pilote et le co-pilote, Maurice Ouellet et Uwe Munsternann, lui indiquèrent alors

qu'ils n'avaient pas suffisamment de carburant pour aller aussi loin et qu'il faudrait faire escale à l'aéroport de Dorval pour le plein. En réalité, il s'agissait d'une ruse car l'avion avait des réserves suffisantes.

Pendant le trajet, l'hôtesse Josette Côté réussit à persuader M. Stanford qu'il vaudrait mieux laisser descendre les passagers et une des trois hôtesses. Avec ses 57 passagers et ses cinq membres d'équipage, l'avion se posa donc à Dorval à 14h34 et les passagers purent débarquer. Seuls le pilote et son co-pilote ainsi que deux hôtesses, Mlle Côté et Mlle Lise Kamechuck, demeurèrent à bord.

Pendant que les policiers convergeaient vers la piste d'atterrissage et empêchaient les journalistes d'approcher, les autorités de l'aéroport enta-

Voir page 6 : Québecair



L'hôtesse : Josette Côté

la météo

Ensoleillé en matinée, nuageux cet après-midi, neige ce soir. Max.: 25.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office fédéral

VOL LXIII - NO 290

Montréal, vendredi 15 décembre 1972

15 CENTS

Vietnam

rien n'est cassé

(D'après l'AFP) — M. Maurice Schumann, ministre français des affaires étrangères, a mis en doute hier après-midi le bien-fondé du pessimisme dont témoigne une grande partie de la presse française devant le retour de M. Kissinger à Washington.

Je ne suis pas sûr qu'il faille attribuer cette signification au retour de M. Kissinger, a-t-il déclaré en réponse à la question d'un journaliste.

La nouvelle de la journée a par ailleurs été l'annonce du départ ce matin pour Hanoi de M. Le Duc Tho. Mais là encore le porte-parole d'Hanoi a souligné que M. Tho va simplement faire rapport à son gouvernement, comme M. Kissinger va le faire au sien. Et il a pris soin de préciser que les deux interlocuteurs s'étaient réciproquement avertis de leur prochain départ, indiquant ainsi que la suspension a été décidée d'un commun accord et qu'il n'y a pas de crise (voir p. 9 la situation militaire).

L'autre nouvelle est que les conversations d'experts, annoncées dès mercredi par la Maison-Blanche et par M. Kissinger, débiteront dès aujourd'hui par une rencontre à Gif-sur-Yvette entre les délégations conduites respectivement par MM. Xuan Thuy (Hanoi) et William Porter (Etats-Unis), c'est-à-dire à un échelon assez élevé.

L'impression que rien n'est cassé a été renforcée par la promesse, faite par M. Kissinger, de s'adresser à la presse dans les jours qui viennent. Les éclaircissements qui en sont attendus pourraient intervenir aujourd'hui ou demain.

M. Ziegler s'est refusé à qualifier de quelque façon que ce soit la réaction du président Nixon au rapport que lui a fait hier son conseiller spécial. L'adjoint de

Voir page 6 : Vietnam

Juan Peron s'en va et refuse la candidature

BUENOS AIRES (d'après Reuter et AFP) — L'ancien dictateur argentin Juan Peron n'est pas candidat aux élections présidentielles prévues pour le mois de mars.

Dans une courte déclaration, le chef des descamisados refuse l'investiture du front justicialiste de libération et qualifie de dictature militaire le régime du général Alejandro Lanusse.

Cette rupture des ponts, Juan Peron l'a effectuée à son départ de Buenos Aires hier soir à destination d'Asuncion. Après deux jours au Paraguay, le chef justicialiste se rendra au Pérou, peut-être au Panama, avant de regagner Madrid pour les fêtes de fin d'année.

Son séjour argentin aura en fait duré 27 jours seulement, mais le président Peron a affirmé hier soir qu'il revient

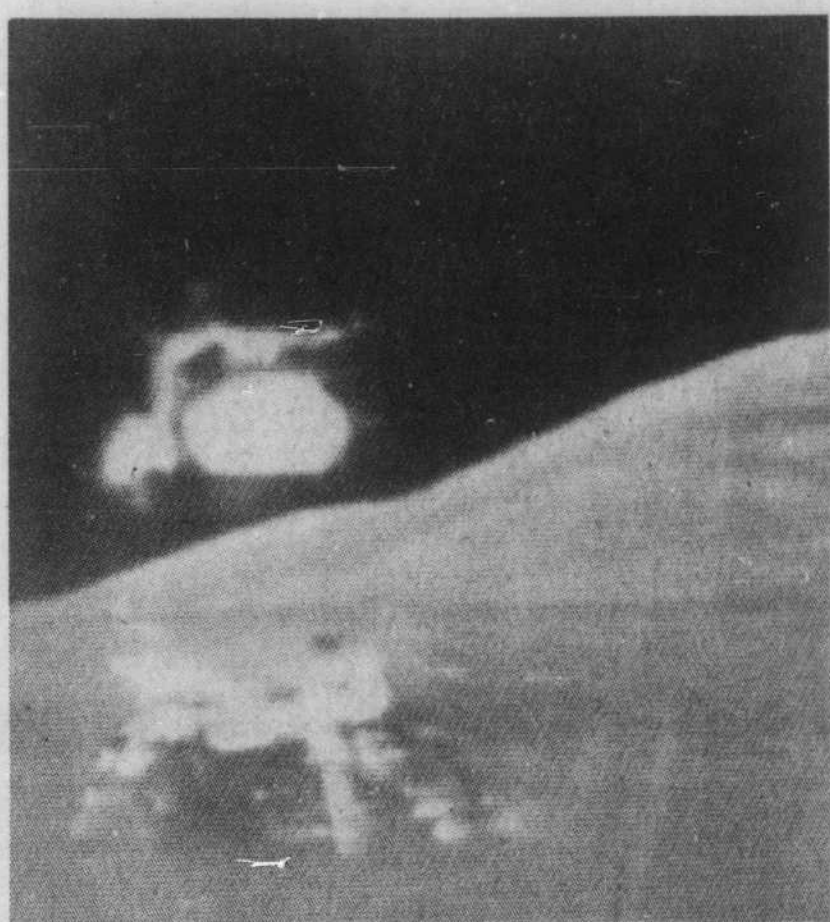
Voir page 6 : Peron

Pour l'hôte accompli: 542G

ROYAL DE NEUVILLE

ROSE D'ANJOU

Importé de France - Pétillant



Adieu à la lune

HOUSTON (AFP) — Depuis huit heures hier soir, les astronautes Gene Cernan et Jack Schmitt ont rejoint leur camarade Ronald Evans qui était demeuré en orbite autour de la lune pendant qu'ils exploraient le sol lunaire. C'était pour eux et pour le monde un adieu à la lune, du moins jusqu'à la fin du siècle.

Le décollage du module Challenger, à 17h54, a été télévisé par la caméra restée sur place et télécommandée à partir du centre de Houston, au Texas.

Les télespectateurs du monde entier ont donc pu observer ce décollage avec une netteté encore inégale. Plusieurs ont même pu revoir ensuite le lancement au ralenti et en examiner tous les détails: Au moment de la mise à feu, l'étage supérieur du LEM, avec Cernan et Schmitt à son bord, a littéralement sauté comme un bouchon, projetant des débris de tous côtés.

Pendant qu'il s'élevait à grande vitesse, la caméra a pu suivre l'engin pendant près de deux minutes. La partie inférieure du module est demeurée comme décapitée sur le sol lunaire. Revenant à sa position originale, la caméra a alors montré ce qui ressemblait à un véritable dépotoir: au milieu, les débris du train d'atterrissage, tout autour, les déchets éparpillés par les astronautes et le jet de flammes sortant des tuyères au moment du départ. Jonchée de débris, la surface lunaire appa-

rait alors non seulement désolée comme toujours mais, aussi, polluée.

Sept minutes après leur lancement, les astronautes étaient déjà en orbite autour de la lune.

Après celui, émouvant, du décollage du module lunaire de la base Taurus-

Voir page 6 : Adieu

Québec-Ottawa

Échec de la motion de non-confiance

QUEBEC (PC) — La souveraineté culturelle n'est qu'un "hochet" dans les mains du premier ministre Robert Bourassa, et un nouveau "zircon" pour les Québécois.

C'est ce qu'a affirmé le chef d'Unité Québec, M. Gabriel Loubier, lors d'un débat de deux heures à l'Assemblée nationale hier sur une motion de censure qu'il a présentée à l'endroit du gouvernement pour manque de leadership dans les relations fédérales-provinciales.

Voir page 6 : Échec

Après les garanties de Drury

Des unilingues anglais à des postes 'bilingues'

par Claude Lemelin

OTTAWA — Le président du conseil du trésor, M. Charles Drury, a annoncé hier un nouveau "plan" de bilinguisation de la fonction publique fédérale qui accorde aux fonctionnaires unilingues déjà en place — dont l'immense majorité sont de langue anglaise — des ga-

ranties quasi absolues d'occupation des postes bilingues ou d'accès à ces postes. Le nouveau plan reporte aussi jusqu'à la fin de 1973 l'identification des postes bilingues et étale jusqu'à la fin de 1978 la "désignation" de ces postes, c'est-à-dire leur occupation par un fonctionnaire bilingue.

Ces longs délais ont été retenus par le gouvernement Trudeau malgré les avis du groupe d'étude sur le bilinguisme établi par le conseil du trésor, sous la direction du docteur Pierre Coulombe. Déjà, au printemps de 1972, plusieurs études réalisées par le groupe reprochaient verbalement à la commission de la fonction publique de ne pas avoir encore procédé à la définition des exigences linguistiques des postes, et cela six ans après que l'ancien premier ministre Lester Pearson ait mis en œuvre la politique de bilinguisme.

De même, le groupe Coulombe formulait de nombreuses recommandations pour accélérer la bilinguisation des ministères et autres organismes fédéraux: or, plusieurs des "principes" énoncés hier par M. Drury auront pour effet de rendre cette transformation plus graduelle. C'est ainsi que les titulaires unilingues de postes bilingues pourront rester en poste, même s'ils refusent d'apprendre l'autre langue officielle; en quel cas il faudra vraisemblablement leur adjoindre un fonctionnaire bilingue pour satisfaire aux exigences du poste. Les fonctionnaires unilingues ayant aujourd'hui seize ans et demi de service ininterrompu pourront même postuler des postes unilingues sans être obligés d'apprendre l'autre langue officielle.

M. Drury estime qu'à la fin de la période quinquennale de désignation, qui se termine en 1978, approximativement 25,000 des quelque 230,000 postes de la fonction publique fédérale seront bilingues, soit environ 10 pour cent du total. Les titulaires de la moitié des nouveaux postes, a-t-il précisé, sont déjà bilingues. Le ministre prévoit aussi que l'on commencera, entre-temps, à identifier et à désigner trois autres catégories linguistiques de postes: ceux où l'anglais est essentiel, ceux où le français est essentiel et ceux où la langue du titulaire pourra être indifféremment l'anglais ou le français.

Les 25,000 nouveaux postes bilingues seront situés surtout dans la région

Voir page 6 : Unilingues



M. Drury

La décision a été précédée de vifs débats

par Pierre L. O'Neill

L'annonce par le président du Conseil du trésor, M. Charles Drury, de nouveaux principes concernant le bilinguisme dans la fonction publique suscite l'inquiétude des milieux politiques et gouvernementaux.

Une source gouvernementale confiait hier qu'il aura fallu de longues et vives discussions avec les plus menaçants arguments de M. Drury et du Conseil du trésor pour imposer ce changement dans les modalités d'application de la politique linguistique.

A la séance du cabinet, on a fait valoir et promis en échange que la réglementation qui présidera à la nouvelle approche proposée sera rigoureuse afin de rétablir un équilibre réel.

Ce n'est qu'à cette condition, précisait-on encore, que les ministres ont presque unanimement consenti leur appui à celui des projets qui leur semblait "le moins pire". Toutefois, un ministre anglophone, vigoureusement opposé à cette proposition, intraitable, s'est absenté de la réunion.

Au caucus de lundi, par ailleurs, ils n'étaient qu'une trentaine de parlementaires libéraux. Et pourtant l'opposition s'est exprimée avec plus de force encore. En plus des autres arguments, les députés se sont fait rappeler le 30 octobre et furent invités à une profonde réflexion sur l'imminence d'un nouveau scrutin.

Voir page 6 : Décision

L'enquête sur le crime commencera fin janvier

par Jean-Pierre Charbonneau

L'enquête publique de la Commission de police du Québec sur le crime organisé commencera vraisemblablement ses travaux au plus tard vers la fin du mois de janvier ou au début de février.

Le coordonnateur de l'Unité spéciale d'enquête (l'USECO), Me Charles Cléa, a en effet annoncé, hier matin, au cours de la première conférence de presse de son organisme, que l'enquête sur le crime organisé pouvait maintenant démarrer de façon décisive et qu'une demande avait été faite au président de la Commission de police, le juge Roger Gosselin, pour qu'une date d'audition soit enfin fixée.

Me Cléa a précisé que, sans savoir la date qui sera choisie, on pouvait s'attendre à ce que les auditions publiques débutent vers la fin du mois de janvier 1973 ou au début de février.

Selon le coordonnateur de l'USECO, la première tranche des travaux de la Commission d'enquête portera sur une des plus importantes facettes du crime organisé et durera entre trois et six

mois. Au moins soixante témoins seront entendus au cours des premiers mois de l'enquête.

Me Cléa a expliqué que l'USECO avait décidé d'aborder une par une et séparément les principales facettes du

crime organisé de manière à circonscrire une branche du crime organisé de façon définitive, avant d'aborder un autre sujet.

Toutefois, il a précisé que même si la Commission d'enquête n'étudierait

Choquette: l'enquête sur le crime ne s'étend pas à la construction

QUEBEC (PC) — Malgré un certain nombre de "faits troubles", le ministre de la justice, M. Jérôme Choquette, croit qu'il serait prématuré, du moins pour l'instant, d'étendre aux milieux syndicaux du bâtiment l'enquête sur le crime organisé de la Commission de police du Québec.

Cette suggestion lui a été faite hier à l'Assemblée nationale par le leader

parlementaire de l'Unité Québec, M. Rémi Paul, qui revenait sur ce sujet pour la deuxième fois en un mois.

"Il n'y a pas de doute, suivant les renseignements que je possède, que le secteur de l'industrie de la construction est un domaine où la violence, l'intimidation et des actions illégales de diverses natures sont perpétrées en nombre

Voir page 6 : Choquette

qu'un sujet à la fois, les enquêteurs travailleront eux, sur plusieurs sujets. Actuellement, trois facettes sont à l'étude mais Me Cléa prévoit qu'au début de 1973 une nouvelle équipe devrait être mise sur pied.

D'autre part, le coordonnateur de l'Unité spéciale d'enquête a indiqué qu'à la fin de chaque série d'auditions sur un sujet, la Commission présentera un rapport préliminaire suggérant éventuellement des procédures judiciaires immédiates contre certaines personnes.

La majorité des auditions devraient être publiques. Toutefois, pour la bonne marche de l'enquête et dans l'intérêt public (la protection de certains témoins), certaines dépositions seront entendues privément. Dans ces cas, Me Cléa a dit qu'il appartiendrait à la Commission d'enquête de décider si des journalistes pourront être présents lors de ces témoignages. D'ailleurs, dès le début des auditions, les règles de procédure seront définies par les juges de

Voir page 6 : Enquête

Célébrez la Fête de Noël au Ritz

Pour vos réservations: 842-4212

HOTEL RITZ-CARLTON
1228 ouest
rue Sherbrooke
842-4212

Pepin veut convaincre les fonctionnaires de réintégrer la CSN

par Pierre Richard

Dans une lettre de 10 pages aux quelque 30.000 membres du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ), qui ont quitté les rangs de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) en septembre dernier, M. Marcel Pepin, président de la CSN, tente de démontrer les conséquences néfastes qu'aura eues pour une bonne part d'entre eux leur retrait du Front commun et de la CSN.

La CSN semble donc bien décidée à réintégrer à plus ou moins long terme les 30.000 fonctionnaires et ouvriers du gouvernement québécois qu'elle a perdus, le 25 septembre dernier, au cours d'un référendum très serré et fort contesté.

Au cours d'une conférence de presse, à laquelle participaient les six membres de l'exécutif de la CSN, M. Pepin a dévoilé le contenu de cette lettre, expédiée au début de la semaine à chacun des membres du SFPQ, dans laquelle il fait une étude comparative des gains obtenus par le Front commun et de la convention collective que le SFPQ a signé, de son côté, le 29 novembre dernier, avec le gouvernement.

M. Pepin tire trois grandes conclusions:

● Presque tous les gains réalisés par le SFPQ sont dus au Front commun qui les avait déjà obtenus dans ses négociations.

● De 8.000 à 9.000 fonctionnaires perdront au cours des quatre années de la convention collective des montants allant jusqu'à presque \$3.000, à cause des règles d'intégration aux diverses classes négociées par le SFPQ.

● Pour tout le reste, le SFPQ n'a pu faire mieux que de conserver le statu quo et aurait même consenti à de lourdes concessions sur certaines clauses.

M. Pepin souligne, entre autres, que la sécurité d'emploi est reconnue pour les ouvriers du gouvernement qui avaient le statut de réguliers au 27 mars 1971. Pour tous les autres, il n'existe aucune formule de sécurité d'emploi, le SFPQ ayant décidé de ne pas se prévaloir de la clause de sécurité intersectorielle négociée par le Front commun, explique le président de la CSN.

Aux chapitres de l'assurance-salaire, de l'assurance-maladie, du régime de retraite, du régime des vacances, les membres du SFPQ ont obtenu, selon la CSN, ce que le Front commun a arraché à la table de négociations.

C'est au chapitre des salai-

res que la décision de "faire bande à part" aurait les conséquences les plus néfastes. Selon les calculs de la CSN, les fonctionnaires de 31 classes sur 76, c'est-à-dire environ la moitié des 18.000 fonctionnaires, perdraient des sommes pouvant aller jusqu'à \$3.000. Pour leur part, les 12.000 ouvriers membres du SFPQ jouiraient des mêmes augmentations salariales que les membres du Front commun.

Les taux annuels d'augmentation seraient les mêmes pour les fonctionnaires que pour les autres employés des secteurs publics et para-publics; c'est à cause des règles d'intégration à la classification, négociées séparément par le SFPQ, que des pertes salariales importantes toucheraient de 8.000 à 9.000 fonctionnaires.

Ainsi, selon les calculs de la CSN, les agents de bureau, grade 1, classe 1, perdront \$717,50 en salaires d'ici la fin de la convention collective comparativement aux membres du Front commun; les agents de l'aide sociale, classe 1, 1er échelon, perdront \$2,275 pendant cette période tandis que dans le cas des agents de prévention des incendies, classe II, deuxième échelon, les pertes se chiffrent à \$2.711,13.

Par ailleurs, M. Pepin soutient que la convention collective signée par le SFPQ contient certains "reculs inadmissibles" par rapport à l'ancienne convention. Ainsi, une clause permettrait à l'employeur d'utiliser les dossiers disciplinaires pendant trois ans. La clause sur les congés garantis constituerait une perte de 1,3 jour par fonctionnaire.

Le président de la CSN a reconnu que les pertes qu'auraient enregistrées les fonctionnaires provinciaux comparativement aux autres travailleurs membres du Front commun, sont dues en plus à leur retrait du Front commun qu'à celui de la CSN. On sait que le SFPQ s'est retiré du Front commun le 14 août dernier et a quitté la CSN le 25 septembre.

"A partir du moment où le SFPQ a quitté la CSN, il ne pouvait plus réintégrer d'aucune manière le Front commun. A l'intérieur du Front commun, nous avons signé un accord avec le gouvernement le 15 octobre. Donc, entre le 25 septembre et le 15 octobre, si le SFPQ était demeuré au sein de la CSN, il y aurait eu plusieurs contacts pour renouer les liens entre le SFPQ et le Front commun.

Vols internationaux

Montréal deviendrait une simple escale...

Le gouvernement canadien a accordé un permis d'atterrissage à Toronto à la compagnie allemande Lufthansa, ce qui ne manque pas d'inquiéter le gouvernement de Québec. Lors de diverses interventions à l'Assemblée nationale, le ministre des transports du Québec, M. Bernard Poirier, a déclaré qu'il profiterait d'une prochaine rencontre avec son homologue fédéral, M. Jean Marchand, pour discuter de la politique d'Ottawa concernant l'octroi de permis d'atterrissage à Toronto à des compagnies d'aviation étrangères.

Jusqu'ici, Ottawa avait eu pour politique de considérer Montréal comme l'unique porte de l'est en ce qui concerne les vols internationaux. Il y avait une exception pour confirmer la règle: BOAC qui a des ententes particulières avec Air Canada et qui pouvait atterrir à Toronto.

Depuis le début de novembre, la compagnie Alitalia jouit de droits d'atterrissage à Toronto, tout en conservant ses bureaux canadiens à Montréal. Et voici que les mêmes droits sont accordés à Lufthansa, dont les bureaux principaux sont à Toronto.

Le problème est d'autant plus sérieux que le gouvernement canadien poursuit en ce moment des négociations pour accorder des droits d'atterrissage à Toronto à l'Espagne, aux Pays-Bas et aux pays scandinaves dont les avions ne peuvent présentement se rendre plus loin que l'aéroport international de Montréal.

Il arrive, en pareil cas, que Montréal devienne une simple escale, au lieu d'être un terminus pour les compagnies concernées, avec tout ce que cela implique économiquement parlant.

Manifestation relative à l'affaire Manon Delisle

Le comité d'action pour l'avancement de la justice pour l'enfance a annoncé hier qu'il fera aujourd'hui une manifestation silencieuse devant l'édifice du ministère des affaires sociales (6161 Saint-Denis) pour attirer l'attention du public sur la mort de la jeune Manon Delisle, 14 ans, qui s'est suicidée le 23 novembre à la maison Notre-Dame-de-Laval.

Le comité s'étonne que le coronar ait estimé que personne d'autre n'était impliqué dans ce décès alors qu'on n'a jamais demandé de rapport psy-

chiatric. On rappelle aussi que la directrice de l'institution ne l'avait jamais rencontrée pendant son séjour et qu'on n'a pas produit le billet qu'elle avait écrit avant son suicide.

Rappelant donc les trois autres suicides survenus cette année au centre Berthelet, le comité demande que le plus grand nombre possible de ces jeunes soient renvoyés chez eux pour Noël, que l'on n'envoie plus de jeunes en cachot dans les centres de détention et que les policiers aient davantage recours aux sommations.

Une dame trouvée morte

En pénétrant dans l'appartement d'une locataire qui n'avait pas acquitté son loyer, un concierge a découvert hier le cadavre de Mme Carmen Bernick sur le plancher de la salle de toilette de l'appartement 202 au 6380 rue Somerset.

La vieille dame, vêtue d'une robe de chambre bleue, était apparemment morte depuis le début de décembre. Pour le moment, il est vraisemblable que la mort ait été d'origine naturelle mais on ne pourra se prononcer définitivement qu'après l'autopsie.

DÉCÈS

Noter s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. heure de tombée. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

GASCON J. Ernest à Montréal, le 13 décembre 1972 à l'âge de 72 ans, est décédé. J. Ernest Gascon, époux de Berthe Archambault. Outre son épouse il laisse dans le deuil ses enfants: Gilles, Bernard, Denis, Lise et Monique, ses brus: Murielle, Denyse, son gendre: Jean Bédard, ses petits-enfants, ses sœurs: Sr. Jeanne Le Ber, s.p. Mme Aldeï Lalonde (Rosa) ses frères: Emile et Arthur, ses belles-sœurs: Mmes Arthur Gascon, Simone Martel et Brigitte Archambault. Les funérailles auront lieu samedi le 16 décembre. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgeois Limitée, 745 boul. Crémazie est à 9 heures 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame du Rosaire où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de l'est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs, des dons à la Société Canadienne du Cancer, seraient appréciés.

QUEVILLON Sr. Claire à Montréal, le 13 décembre 1972 à l'âge de 80 ans, est décédée. Soeur Claire Quevillon, fille de Généreux Quévillon et de Philomène Dubois. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 décembre à la chapelle du couvent des Soeurs Marie Réparatrice, 1025 ouest, boul. Mont-Royal à 2:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GARIEPY Joséphine, A Longueuil le 13 décembre 1972 à l'âge de 67 ans, est décédée. Joséphine Mathieu, épouse de Zénon Gariepy. Mère du Dr. Jacques Gariepy (époux de Pauline Savard), l'abbé Pierre Gariepy, M. Robert Gariepy, C.A. (époux de Lise Charron), Monique (épouse de Pierre Bétournay). Les funérailles auront lieu samedi le 16 décembre. Le convoi funéraire partira du Salon E. Darche & Fils, 86 rue St-Charles ouest à 9 heures 45, pour se rendre à l'église St-Antoine où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PARISIEN Yvonne à Montréal, le 14 décembre 1972 à l'âge de 82 ans, est décédée. Mme Yvonne John F. Parisien, née Yvonne Clermont. Mère de Yvette (Mme Gaston Mar-

RESIDENCES FUNÉRAIRES
Magnus Polster Inc.
6603 BOUL. ST-LAURENT
6520, ST-DENIS
10526, ST-LAURENT
185 est, DeCASTELNEAU
7100, rue Joseph Renaud,
Ville d'Anjou
Tél.: 277-2135

M. Normand Toupin annonce

Un office paragouvernemental du secteur agro-alimentaire

par André Charbonneau

SAINT-ADELE — Le gouvernement du Québec s'apprête à créer un office paragouvernemental, genre Rexfor, qui aura pour but d'assurer le développement de tout le domaine agro-alimentaire. Le ministre Normand Toupin a, en effet, révélé ce projet au cours d'un entretien qu'il accordait aux journalistes qui assistaient hier au congrès de l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Cette nouvelle société aurait pour objectif premier d'effectuer une recherche constante des potentiels économiques liant l'agriculture québécoise aux industries connexes. Rien n'interdit au départ que l'Office s'engage lui-même au besoin dans la production.

Il est cependant encore trop tôt pour qu'on puisse parler des modalités de cette initiative gouvernementale. La nouvelle société pourrait, par exemple, être plus ou moins vouée exclusivement à la recherche, selon l'intérêt que pourraient manifester des groupes comme la future Société de gestion des Caisses Populaires ou la Coopérative de Granby qui logne de plus en plus vers des productions autres que laitières.

Enfin, ce qui paraît bel et bien établi pour l'instant, c'est la stratégie visant à souder le développement, la recherche, l'agriculture et l'industrie en vue du développement optimum du secteur agro-alimentaire québécois.

Cette stratégie résulte des travaux que poursuit un comité interministériel, groupant le ministère de l'agriculture, celui de l'industrie et du commerce ainsi que l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ). Reste à savoir lequel des deux ministères aura la responsabilité d'un tel office paragouvernemental. Le ministre Toupin, pour sa part, espère bien pouvoir compter sur cet outil qu'il estime essentiel à la planification et au développement de toute l'agriculture québécoise. Une fois le ministre responsable désigné, on pourra dès lors passer à l'étape des modalités plus précises.

Au cours de cet entretien à bâtons rompus avec les journalistes, M. Normand Toupin a également précisé qu'il discutera principalement mardi prochain avec le nouveau ministre fédéral de l'agriculture, M. Eugène Welland du problème des petites fermes. On sait que le gouvernement du Québec, contrairement à celui de plusieurs autres provinces, n'a pas encore signé d'entente à ce sujet.

Le ministre Toupin a cependant affirmé qu'il y avait progrès dans les négociations. C'est ainsi que la première exigence québécoise, à savoir que la question du programme incombe au gouvernement provincial, aurait été acceptée par Ottawa. Le ministère québécois voudrait également avoir le droit d'acquiescer et de maintenir en état d'exploitation les fermes déjà développées qui ne trouveraient pas preneur immédiat pour la période de l'interim. Cette seconde exigence est toujours à l'étude.

Enfin le Québec tient à ce qu'un minimum de cohérence avec ses politiques sociales et de main-d'oeuvre soit sauvegardé. Pour cela, le ministre Toupin s'efforce de faire porter la

discussion sur les modalités plutôt que sur les principes afin que l'on puisse s'entendre dans les faits sinon en théorie.

Ce que le ministre Toupin voudrait, semble-t-il, désormais éviter à tout prix, c'est une répétition de l'expérience des zones désignées à des fins de subventions fédérales pour dommages-récoltes. S'adressant aux congressistes, il avait répondu à une question d'un producteur en disant qu'il ne pouvait fournir qu'une "réponse irrationnelle qui n'était elle-même que la conséquence logique d'une politique également irrationnelle".

On sait que le gouvernement provincial n'était pas d'accord avec l'octroi de subventions mais favorisait plutôt une formule de prêts afin de ne pas détruire son propre programme d'assurance-récolte. Le gouvernement fédéral ayant de son côté voté un montant global de subventions pour perte de récoltes, le ministre de M. Toupin n'avait plus qu'à se résigner à nommer les comités dits sinistrés afin que ceux-ci puissent profiter de la manne fédérale. Ceux qui n'ont rien reçu se plaignent au gouvernement provincial qui n'a cependant plus de fonds fédéraux pour pouvoir répondre à leurs requêtes.

Le ministre Toupin a reçu un accueil que l'on pourrait qualifier de complice de la part des agriculteurs. Parlant avec enthousiasme du résultat obtenu par l'UPA lors du référendum, il s'est particulièrement réjoui de la solidarité des agriculteurs face à la population québécoise et canadienne ainsi que face à chacun des groupes qui constituent la société. "Cette victoire, a-t-il dit, est importante pour moi car elle me permet de discuter avec des représentants officiellement représentatifs et de défendre leur point de vue sans crainte d'être désavoué."

Soulignant ensuite toutes les étapes qu'il restait à franchir, le ministre a accordé notamment, son appui à une résolution adoptée précédemment par l'assemblée qui souhaite que la Commission canadienne du lait augmente les contingents de subvention au prorata des contingents déjà détenus par chacune des provinces. Cette mesure aurait pour effet de favoriser grandement les producteurs du Québec. La résolution complétait une demande d'ajustement du budget global de la CCL qui s'établissait à \$134 millions en 1968-69 mais qui n'a pas cessé de diminuer depuis. Les producteurs ont également demandé une augmentation du prix de soutien du beurre.

Si le prix au détail de cette denrée n'a pas effectivement augmenté sous la pression de la demande au cours de l'hiver, cette mesure aurait pour effet de le faire automatiquement.

L'UPA demande également à la Régie des marchés agricoles du Québec d'entreprendre une enquête sur les possibilités d'établir le prix du lait vendu à la pinte selon un mécanisme d'indexation variant selon les coûts de production. Vu que les prix actuels ne s'ajustent pas à ces coûts, la demande si elle devait être acceptée par la régie, pourrait également entraîner une hausse du prix de détail.

Ces mesures visent à corriger l'écart manifeste entre les progrès enregistrés dans le domaine de la production et de la mise en marché agricole d'une part et le revenu net des agriculteurs qui demeurent quasi stationnaire d'autre part.

Signalons enfin que l'UPA, élargissant à nouveau ses horizons, demande à participer aux discussions préliminaires au niveau canadien en rapport avec la réouverture des négociations du GATT.

12 ans de FNL à McGill

Pour souligner le 12ème anniversaire de fondation du Front National de Libération du Sud-Vietnam (FNL), l'Association des patriotes vietnamiens au Canada tient une exposition aujourd'hui, demain et dimanche au 3480 de la rue McTavish (Centre étudiant de McGill). Le FNL a été formé le 20 décembre 1960.

Ce soir, en première, deux longs métrages seront présentés au Frank Dawson Auditorium (entrée rue Université): l'un du Cubain Julio Garcia Espinosa, "Le tiers-monde et la troisième guerre mondiale" (version anglaise) et l'autre sur "La libération de Quang Tri" (en français).

Au Centre de la rue McTavish, de 10h à 22h jusqu'à dimanche, l'entrée est libre. La projection de films se fait de 13h à 18h: du britannique Felix Greene, en couleurs: "In-

side North Vietnam" et du Studio Libération, trois documentaires: "Technique de génocide", "L'art et la jeunesse" et "Le vent se soulève".

Demain soir (samedi, 16 décembre): table ronde au centre de la rue McTavish, avec la participation de Québécois, de Vietnamiens et d'Américains sur la situation actuelle en Indochine et sur la possibilité d'un cessez-le-feu au Vietnam.

Dimanche, à compter de 20h, soirée culturelle et réception. Ont déjà accepté de figurer à la soirée culturelle commémorant l'histoire et les réalisations du FNL: Yvon Deschamps, Raymond Lévesque, le Vermont Guerilla Theatre, le Théâtre des Travailleurs et la troupe artistique de l'Association des patriotes vietnamiens.

Pour Renseignements: 274-3904 ou 279-8658.

Aimé Major "Marie"

NOUVEAU DISQUE

SELECT
S-398.221
STEREO COMPATIBLE

FACE 1

- 1- LA VIERGE À MIDI
- 2- JE VOUS SALUE MARIE
- 3- CELLE QUI EST AU-DESSUS DE TOUT
- 4- DÉPART
- 5- NOTRE-DAME AUXILIATRICE
- 6- BIENHEUREUX LE PAUVRE

FACE 2

- 1- MARIE DANS LE JARDIN DU MONDE
- 2- NOTRE-DAME DU COEUR
- 3- PRIÈRE DE RÉSIDENCE
- 4- VIERGE MARIE
- 5- NOTRE-DAME DU BEL AMOUR
- 6- AVE MARIA

3.98
Par la poste plus 27% et taxe 8%

Ed Archambault INC.
500 est, Ste-Catherine, angle Berri
849-6201

L'eau-de-vie du tonnerre des dieux

METAXA

BRANDY

IMPORTÉ DE GRÈCE

Vendue partout au Canada par Les Distilleries Schenley du Canada, Ltée

Aquascutum
OF LONDON
PLACE VILLE MARIE

Le Summum de l'Élégance

un cadeau d'un montant de _____ offert à _____ par _____ vous attend.

le Magasin de l'Homme

Le plaisir d'offrir et la joie de recevoir c'est un certificat-cadeau Aquascutum

Certificats-cadeau Aquascutum disponibles au magasin de la Place Ville Marie.

os de baleine — pangnirtung

CENTRE D'ARTISANAT INTERNATIONAL

1452 RUE PEEL
TEL. 844-2537
Poul BOUVRETTE dir. gen.

nous vous offrons les plus vastes collections d'art indien, africain et esquimaux au Canada

Le whisky canadien des vrais connaisseurs.

Seagram's V.O.

Fabriquée au Canada avec fierté.





FAISCA
PÉTILLANT
ROSÉ & BLANC
INCOMPARABLE!
Importé du Portugal

Le psychiatre examinera un adolescent accusé de meurtre

Un enfant de 14 ans a été amené devant les tribunaux correctionnels, hier, pour répondre à une accusation de meurtre mais le juge Bernard Bilodeau a refusé d'enregistrer le moindre plaidoyer avant d'avoir entendu des médecins psychiatres au sujet de cet adolescent.

Ce dernier, originaire de Baltimore, aux États-Unis, aurait, dans la nuit du 30 septembre dernier, attaqué l'ingénieur Dam E. Rudberg en lui assénant des coups de couteau qui devaient lui être fatals.

Le dénommé Rudberg, selon la version de ses compagnons, s'était précipité dans une ruelle à la poursuite de voyous qui venaient d'attaquer une dame portant un sac à main. C'est ainsi qu'il aurait fait face à l'accusé.

Me Jacques Riou, en défense, a demandé que deux psychiatres soient entendus ce matin relativement à leurs constatations quant à l'état mental du jeune accusé.

Anjou reprend son terrain...

par Gilles Léveillé

Le terrain que ville d'Anjou a vendu aux enchères, le 25 octobre dernier, par ordre de la Cour supérieure du Québec, lui reviendra vraisemblablement dans les prochains jours.

Le conseil municipal d'Anjou a en effet décidé, hier, au cours d'une assemblée spéciale, de se plier au jugement du juge Harry Batshaw, du 26 janvier 1970, et de déposer en Cour la somme de \$234,000 plus intérêts que la municipalité doit au Trust général du Canada, en paiement d'une créance grevant le terrain en question.

D'autre part, Berjac Realty Ltd., qui s'était portée acquéreur des lots pour \$461,000 lors de la mise aux enchères, n'a pas respecté les conditions de la transaction et tout indique que la vente sera annulée.

En fait, la Cour n'a jamais pu retracer Berjac Realty. La société n'a pas d'adresse connue au Québec. Lors de la vente aux enchères, l'acquéreur a laissé comme adresse le 4141 ouest, rue Sherbrooke, Montréal. Vérification faite sur les lieux, personne ne connaissait Berjac Realty. L'adresse ci-dessus, on trouva plutôt une société du nom d'Advertising Associates Ltd. Cette dernière fait partie d'un conglomérat qui, selon le Financial Post, est contrôlé par un promoteur montréalais, Sam Alan.

La résolution adoptée par le conseil d'Anjou l'a été par suite des exigences de la Commission municipale de Québec, qui exerce la tutelle sur l'administration du maire Crépeault.

Il y a moins d'un mois, un mouvement d'opposition à l'équipe du maire Crépeault, Survivance-Anjou, s'adressait au ministre de la justice, Me Jérôme Choquette, et au ministre des affaires municipales, M. Maurice Tessier, pour que lumière soit faite sur toutes les circonstances entourant l'affaire du terrain vendu aux enchères. Survivance-Anjou réclamait également que les responsables des "maladresses" commises lors des multiples transactions sur ce terrain soient désignés et appelés à dédommager les contribuables des dépenses inutiles ainsi encourues. On sait que le terrain vendu \$461,000 aux enchères avait été exproprié par la municipalité pour \$455,455 en 1961 et qu'on y avait aménagé, depuis, des rues, des trottoirs et des égouts. En 1967, ce terrain

Voir page 6 : Anjou

les tribunaux

par Guy Deshaies

Les tribunaux se disputent la présence de Mlle Adams

Les tribunaux se sont disputé quel que peu la présence de Martha Adams, hier matin, qui a comparu en cour municipale sous une accusation d'avoir tenu une maison de débauche tandis qu'elle devait être à son procès, au palais de justice, pour répondre à une accusation de proxénétisme.

Arrêtée aux petites heures hier matin et amenée au poste de police, Mlle Adams, ex-candidate indépendante dans Saint-Hyacinthe, aux élections fédérales du 30 octobre, a riposté en affirmant qu'elle était victime d'intimidation acharnée de la part des policiers.

Ces derniers ont arrêté, à l'appartement de Mme Adams, une jeune fille qui devait être appelée comme témoin de la Couronne au procès en cours.

Pour cette raison, Me Jules Allard, procureur de la ville de Montréal, s'est opposé avec la dernière véhémence à la remise en liberté de l'accusée étant donné qu'elle jouissait de sa liberté moyennant l'engagement de ne pas, entre autres, avoir de rapports avec les témoins de la Couronne à son procès.

Mais le juge Stoker, tout en réitérant les conditions du cautionnement, a remis Mlle Adams en liberté de sorte qu'elle a pu diriger ses pas vers le palais de justice où l'attendait le juge Ro-

ger Savard qui préside à l'instruction du procès.

C'est le 29 janvier qu'elle devra subir un nouveau procès en cour municipale pour avoir tenu une maison de débauche. Rappelons que Mlle Adams a déjà été acquittée d'une telle accusation à la suite d'un long procès tenu devant le juge Emile Trotter.

Hier, Martha Adams était flanquée de deux avocats, Mes Myer Groes et Auguste Choquette. Ce dernier n'était pas au dossier dans le procès commencé lundi dernier devant le juge Savard.

Hier, donc, la preuve de la Couronne s'est poursuivie après ces diverses tribulations.

Trois jeunes dames sont venues dire à la cour qu'elles connaissaient l'accusée, qu'elles avaient entretenu des rapports avec elle dans le but de faire le prêt de leur corps moyennant compensation financière.

Depuis le début de la semaine, une dizaine de jeunes filles ont ainsi témoigné pour rendre compte de leurs pratiques et faire état de certains rendez-vous polissimes qui auraient été organisés à l'instigation de la fameuse Martha.

Hier, l'une d'elles a affirmé qu'elle avait été mise en réquisition par l'ac-

Voir page 6 : Adams

J. Rose: requête en cautionnement

Faute d'un procès immédiat pour le meurtre de Pierre Laporte, Jacques Rose s'adressera peut-être aux tribunaux aujourd'hui ou lundi pour demander un cautionnement.

C'est le juge Peter Shorteno qui a rejeté, hier, la requête de Me Lemieux pour que le procès pour meurtre de Jacques Rose s'instruise immédiatement soit à compter de lundi prochain.

Le juge Shorteno a statué qu'il n'avait pas juridiction sur le rôle des assises et qu'il n'entrerait pas dans le champ de sa compétence juridique d'accorder ainsi une date.

D'autant plus que la Couronne, représentée cette fois par Me Roch Héroux, a argué qu'il était physiquement impossible de commencer tout de suite ce procès.

On sait que Jacques Rose, incarcéré depuis janvier 71, a été acquitté, samedi dernier, de l'enlèvement de Pierre Laporte. Me Lemieux soutient que la

Couronne n'a aucune preuve de meurtre à offrir et qu'il conviendrait que le ministère public retire ce chef d'accusation, étant donné que le procès coûtera très cher aux contribuables.

L'avocat, à qui le juge Shorteno a dit qu'il ne partageait pas la conception de l'administration de la justice, dit qu'il se méfiait beaucoup et qu'il craignait qu'on "force" une preuve pour inciter les prochains jurés à déclarer son client coupable de meurtre. "Je ne veux pas donner le temps aux procureurs et aux policiers de tripoter et de rafistoler des lambeaux de preuve."

Dans les meilleurs délais, si Jacques Rose n'obtient pas de cautionnement, le procès pour meurtre devrait débiter dans la deuxième semaine de janvier. Le 8 janvier se sera l'ouverture de la première session 73 des assises et le procès pourrait débiter dans l'une des huit divisions durant la semaine du 8 au 12 janvier.

Attitude "tracassière" de la Ville

C'est en qualifiant l'attitude de la ville de Montréal de "tracassière et d'abusée" que le juge Yves Leduc, de la cour supérieure, a rejeté, hier, une demande de la ville de faire annuler le bail qui la lie au restaurant chez Bourgetel, 1450 rue de la Montagne.

Le magistrat rejette également une demande d'injonction de la ville pour que les restaurateurs de Chez Bourgetel quittent les lieux afin que l'édifice soit démolit.

Chez Bourgetel a installé un café-terrace adjacent à l'édifice principal faisant l'angle Maisonneuve et de la Montagne sur une bande de terrain appartenant à la ville de Montréal, le tout assujéti à un bail signé entre la ville et le restaurateur.

Sous prétexte que le restaurateur violerait des règlements municipaux relatifs à la vente d'alcool et aux établissements commerciaux, la ville demande l'annulation du bail et l'ordonnance à l'intimé de quitter ces lieux.

La Presse saisit Figure Magic

Les huissiers de La Presse Limitée ont légalement effectué la saisie des meubles de huit studios Figure Magic,

dont trois à Montréal et cinq en banlieue, dans le but de compenser une dette de \$7,639 en services publicitaires.

C'est ce qu'a décrété, hier, le juge Philippe Lamarre, de la cour supérieure du district de Montréal en rendant en plus une ordonnance de vente publique des meubles saisis.

Le bureau principal de Figure Magic Health Studio Inc. est situé à 1168 Sainte-Catherine, ouest et les huissiers l'ont visité avant de saisir les meubles et appareils divers trouvés dans les autres studios.

Mais ce qu'il y a de singulier, dans cette affaire, c'est que par ailleurs le ministère public poursuit les Studios Figure Magic en vertu de la loi fédérale sur les coalitions et plus précisément pour publicité mensongère.

En d'autres termes, La Presse, si la Couronne a raison de prétendre que les annonces étaient mensongères, a publié les dites annonces et c'est parce que ces annonces n'ont pas été payées qu'elle saisit aujourd'hui les meubles de Figure Magic.

La CSN perd 3,200 chauffeurs d'autobus qui formeront un syndicat indépendant

par Pierre Richard

C'est pratiquement un fait accompli: la Confédération des syndicats nationaux (CSN) vient de perdre les 3,200 chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro de la CTCUM qui ont déposé lundi dernier une requête pour former un syndicat indépendant.

Par ailleurs, la CSN est parvenue à garder dans ses rangs les 1,600 employés de garage et d'entretien et les 100 caissiers de la CTCUM (Commission de

transport de la Communauté urbaine de Montréal).

Après avoir constaté que la partie était perdue avec les chauffeurs, la CSN a elle-même déposé devant la Commission des relations de travail une requête pour faire accréder un nouveau syndicat qui regrouperait les employés de garage et d'entretien et les caissiers et qui serait affilié à la CSN.

Jusqu'à présent, les chauffeurs, les employés de garage et d'entretien et les caissiers formaient trois sections d'un même syndicat, le syndicat des employés de transport de Montréal, affilié à la CSN.

La CSN n'a donc pas réussi à contrer le mouvement sécessionniste qui était dirigé par le comité exécutif de la section des chauffeurs et par le président du syndicat, M. Roland Fournier. Les sécessionnistes ont réussi à faire signer des cartes d'adhésion à une fraternité indépendante à 2,759 des quelque 3,200 chauffeurs et opérateurs.

Dès l'ouverture de la période légale de maraude, le 11 novembre, le gouvernement sécessionniste s'est mis à l'oeuvre. Ce n'est que 15 jours plus tard que la CSN s'est réveillée et a tenté de remonter la pente.

Comme stratégie, la CSN a décidé de

susciter l'adhésion des membres du Syndicat des employés de transport de Montréal à un nouveau syndicat qui resterait affilié à la CSN. Cette stratégie permettrait, semble-t-il, à la CSN de garder dans ses rangs les quelque 1,700 employés de garage et d'entretien et caissiers; du côté des chauffeurs, la CSN s'est heurtée à un mur et n'a pu que constater son échec.

Par ailleurs, selon une information digne de foi, la CTCUM aurait l'intention de contester le fait que les 100 caissiers s'intègrent à un syndicat qui regrouperait les employés de garage et d'entretien; elle ferait des représentations auprès de la Commission des relations de travail pour que les caissiers se joignent au nouveau syndicat indépendant des chauffeurs.

Ce n'est qu'à la suite d'une enquête par l'un de ses membres que la Commission des relations de travail disposera de deux requêtes d'accréditation dont elle a été saisie.

Tout ce remue-ménage survient un mois avant l'expiration du contrat de travail entre la CTCUM et ses quelque 5,000 employés.

Regroupés dans un syndicat indépendant, sans fonds de défense, les chauffeurs

Voir page 6 : Autobus

De \$1.70 à \$1.65

Baisse de la taxe foncière à Laval

Les contribuables de Laval bénéficieront d'une réduction de la taxe foncière au cours de l'exercice 1973. C'est ce qui ressort du budget déposé hier soir par le maire Jacques Tétreault, lors d'une séance du conseil municipal.

En effet, les prévisions budgétaires de l'an prochain font voir une réduction de \$1.70 à \$1.65 du taux combiné de la taxe foncière générale et de la taxe spéciale.

Le maire Tétreault a déclaré en présentant ces chiffres que Laval avait enfin atteint "ce seuil de stabilisation et d'équilibre que nous recherchions depuis sept ans." Le maire a ajouté qu'au moment où, dans la région métropolitaine, les contribuables font face "à une véritable explosion de la taxe foncière", les citoyens de Laval peuvent se considérer comme habitant "une oasis fiscale".

Le nouveau budget prévoit des revenus et des dépenses totalisant \$46,977,610, soit une augmentation de 8.9% sur l'exercice précédent.

De son côté, un membre dissident du comité exécutif de Laval, le docteur Lucien Paiement, a qualifié le budget présenté par le maire G. Tétreault "d'electoral". Il faisait allusion à la tenue des élections dans la municipalité l'automne prochain.

Le docteur Paiement a critiqué l'administration actuelle, faisant valoir que Laval connaissait une situation de stagnation de la valeur industrielle et commerciale de son patrimoine et que "rien de sérieux n'avait été entrepris par la

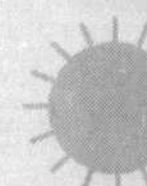
ville en 1972 pour... corriger ce déséquilibre".

Selon les chiffres présentés par le docteur Paiement, l'évaluation industrielle dans Laval n'a pas dépassé 3.4% de l'évaluation totale depuis 1970, et l'évaluation commerciale est restée inférieure à 9.7% du total depuis cette même année.

Au budget, il apparaît que la taxe foncière constituera en 1973, comme à l'ordinaire, la principale source de revenus de la municipalité, rapportant quelque \$21,931,000. La principale augmentation des revenus se fait sentir dans le produit de la taxe de vente, qui rapportera en 1973, environ \$6,250,000. Le maire Tétreault y voit là, contrairement aux dires du docteur Paiement, un reflet "des énormes investissements commerciaux faits à Laval".

Côté dépenses, les principales augmentations se situent au niveau de l'accroissement des salaires. Avec le temps supplémentaire, cette augmentation dépassera \$1,300,000. À cela, il faut ajouter les charges imposées par le gouvernement provincial, par suite de sa décision de remettre à la ville l'entretien des routes à caractère provincial et celui du pont de Cartierville. La hausse imputable à cette décision s'établit à \$700,000. Le maire Tétreault a noté ici que si Québec n'avait pas imposé cette charge, de même qu'une participation obligatoire au déficit de la Place des Arts de Montréal, le taux de la taxe aurait pu être diminué d'un autre \$0.10 du \$100 d'évaluation.

Gancia



Vins et apéritifs de prestige depuis 1850

Vermouth rouge
Vin aromatisé
au goût subtil
maintenant

\$2.30

Asti Gancia
Vin mousseux
idéal avec
desserts

\$4.15

Americano
L'apéritif dans l'vent

\$2.75



La Distillerie
Meagher Limitée
agents.

"Je déclare que j'établirai la paix en ce monde"

Shri Guru Maharaj Ji

MAHATMA FAKIRANAND JI donnera deux conférences sur la Connaissance divine que Shri Guru Maharaj Ji est venu nous révéler.

Vendredi, 15 décembre à 20h

Centre des Loisirs de Beauharnois
288 Chemin St-Louis
Beauharnois

Entrée libre

Samedi, 16 décembre à 20h.

Local du Conseil Central
1015 est, Ste-Catherine
Montréal

Renseignements: 484-1666

VIENT DE PARAÎTRE...

Les longs chemins de l'homme

Poèmes de GILLES CUSSON

Photos de PAUL HAMEL

"On entre dans le temps pour s'engager sur des chemins qui viennent de loin, de bien plus loin que soi..." - \$3.00

S'adresser à son libraire ou aux ÉDITIONS BELLARMIN 8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal 351 — Tél.: 387-2541



éditorial

Un meilleur code des professions

Face aux innombrables corporations qui patrouillent le Québec, comment un Etat peut-il assurer aux citoyens un service de haute qualité? C'est là une question à laquelle le ministère des Affaires sociales s'est attaqué l'an dernier au grand dam de certains intérêts traditionnels. Il convient cependant de noter qu'en certains milieux, bien loin de reprocher au ministre des Affaires sociales un excès de dirigisme, on accusait plutôt le gouvernement de respecter craintivement les divers monopoles que la tradition avait accordés à nos professions.

M. Claude Castonguay, selon son habitude, a écouté sereinement les divers sons de cloche et il ramène maintenant devant l'Assemblée nationale une version nouvelle du même code. Et chacun, aussitôt, de scruter le nouveau texte pour y trouver qui la preuve d'une nouvelle veulerie, qui l'indice d'une constante gourmandise gouvernementale. A vrai dire, la nouvelle version du code des professions demeure fidèle aux principes qui faisaient la fierté du premier bill 250, mais elle nuance de façon heureuse certains principes qui avaient, au premier énoncé, des arêtes un peu trop technocratiques.

De façon globale, les gens veulent savoir qui, de l'université et de la profession, décernera le diplôme débouchant sur l'exercice de la profession. En effet, certains affrontements récents, particulièrement entre le Barreau et les étudiants en droit, ont permis de constater que la duplication des vérifications ne convenait à personne: si l'examen formulé par l'université vaut quelque chose, pourquoi faudrait-il soumettre l'étudiant au contrôle par la profession? Et si l'examen de la faculté ne vaut rien, pourquoi faudrait-il y contraindre l'étudiant?

Face à ce problème, la première version du bill 250 tranchait en faveur des professions: "31. Nul ne peut de quelque façon prétendre être avocat, notaire, médecin... s'il n'est détenteur d'un permis valide et approprié et s'il n'est inscrit au tableau de la corporation habilitée à délivrer ce permis, sauf si la loi le permet". Les notes explicatives de la nouvelle rédaction stipulent qu'il faut plutôt établir un "sain équilibre entre le rôle respectif des corporations professionnelles et des maisons d'enseignement, l'objectif visé étant de faire en sorte, dans la mesure du possible, que l'étudiant détenteur d'un diplôme collégial ou universitaire puisse avoir accès à l'exercice d'une profession sans que la corporation professionnelle en cause juge nécessaire d'ajouter des conditions additionnelles". C'est dire que la balance, cette fois, incline plutôt du côté des universités.

Cependant, le législateur ne trace pas

cette route à la façon du rouleau-compresseur. Il prévoit que de nombreux arbitrages s'avéreront indispensables et, d'avance, il assume la responsabilité et l'odieuse des décisions controversées. C'est, en effet, le lieutenant-gouverneur en conseil qui s'enquerra auprès des corporations professionnelles de leurs exigences, qui tiendra compte de leurs réclamations légitimes et qui proclamera la valeur de tel ou tel diplôme universitaire. Le gouvernement s'engage même à consulter l'office des professions, le conseil des universités, les établissements d'enseignement et la corporation directement intéressée à l'affaire avant de permettre au détenteur d'un diplôme particulier l'exercice de la profession.

Certains s'étonneront sans doute devant cette nouvelle poussée de l'influence étatique. Ceux-là se réconcilieront peut-être avec le nouveau code des professions s'ils observent assez longtemps le récent conflit mettant en présence le Barreau, les facultés de droit, les étudiants en droit et le ministre de la Justice. Ils constateront que, tôt ou tard, le gouvernement en arrive, au nom même de l'intérêt public dont on ne saurait trouver de dépositaire plus qualifié, à trancher en faveur d'une partie ou à nommer l'arbitre qui en fera autant. Dans ces circonstances, mieux vaut prévoir que le gouvernement exercera dans les circonstances critiques son droit de définir et d'interpréter les exigences du bien commun.

Ce rôle gouvernemental doit même aller plus loin que ne le laisse entendre le nouveau bill 250. Les notes explicatives indiquent, en effet, que le gouvernement déterminera les modalités de la collaboration que devront offrir les diverses corporations "dans l'élaboration des programmes d'étude conduisant à un diplôme". Ceci doit s'interpréter de façon très large. Non seulement les corporations doivent se mêler de près à la définition du contenu des cours universitaires, mais elles doivent également participer de façon constante, que les universités aiment cela ou non, à l'évaluation périodique des résultats. S'il n'en était pas ainsi, les corporations en arriveraient à accepter le programme formulé par les universités en septembre de la première année et n'auraient aucune possibilité d'intervention jusqu'au moment où les étudiants, frais émoulus de leurs cours universitaires, entreraient sur le marché du travail.

On reconnaît volontiers à l'Etat tous les pouvoirs d'un arbitre, mais il faut du même coup lui reconnaître le pouvoir d'exiger de toutes les parties la collaboration quotidienne qui rendra l'arbitre inutile. Ceci devrait valoir aux professions non pas un veto, mais un droit constant à la collaboration intelligente.

Là où la première version du bill 250 plaçait toutes les professions sur le même pied, le nouveau code des professions fait montre de souplesse. Toutes les professions n'entretiennent pas les mêmes rapports avec l'université. Certaines professions sont à ce point structurées et à ce point conscientes des exigences du milieu qu'elles constituent pour les facultés des interlocuteurs non seulement valables, mais encore dangereusement renseignés et pratiques. Dans d'autres cas, les diplômés d'universités ne se donnent même pas la peine de se regrouper en une corporation professionnelle. C'est dire qu'en certains domaines la profession en a long à dire à la faculté et que, dans d'autres cas, l'université peut définir les programmes d'études sans que le milieu lui vienne en aide. Le nouveau code reconnaît cette disparité.

Ainsi, le nouveau code des professions garde sans doute tous les pouvoirs entre les mains de l'Etat, mais il reconnaît que certaines professions peuvent tenir quand même à "des conditions additionnelles s'ajoutant au diplôme donnant ouverture à un permis d'exercice". A celles-là, le gouvernement laisse le droit à l'avant-dernier mot: qu'elles adoptent un règlement que le lieutenant-gouverneur en conseil approuvera ou rejettera.

Deux autres indices manifestent clairement que le législateur n'a pas été victime de sa souplesse: il a su écouter, mais il n'en a pas été conduit pour autant à des attitudes serviles. D'une part, selon les termes mêmes des notes explicatives, le nouveau code entend se montrer parcimonieux dans la création de professions d'exercice exclusif. Ceci signifie, en clair, que le gouvernement ne concèdera pas aisément le droit à certains groupes professionnels de monopoliser et de régenter certaines activités à portée sociale. On verra donc la fin de certains ostracismes. D'autre part, rien dans les notes explicatives ne permet de croire que le gouvernement a renoncé à jeter un oeil sur l'éthique professionnelle des diverses corporations.

En somme, le projet remanié marque un progrès sensible sur la version originale. Ce qui en faisait la valeur sociale, loin de se résorber, prend ici de l'ampleur. D'autre part, ce qui le rendait raide et technocratique s'assouplit ici suffisamment pour respecter le bilan et la nature de chacune des professions. Tout cela garantit au public une saine surveillance des corporations professionnelles et assure aux corporations elles-mêmes la latitude qui va de pair avec leur maturité.

Laurent LAPLANTE

LIBRE OPINION

Grandeurs et misères du CRTC

par JEAN-PIERRE LEBLANC, professeur

Etre un organisme de contrôle de la radiodiffusion, lié à un ministère, lui-même soumis à un gouvernement dont la caisse est garnie par des holdings dont celui de la radiodiffusion, voilà probablement la principale misère du CRTC. Avançons tout de même quelques considérations idéologiques, puisqu'il s'agit bien d'un organisme de contrôle.

Télévision

La télévision est devenue un commun téléphone. C'est elle maintenant qui peut créer ce milieu physique propice à l'harmonisation de l'homme contemporain.

Un milieu physique est un lieu où l'on se sent relativement chez-soi. Dans une école de commerce par exemple, ou de psychologie, les écoliers se sentent reliés par une communauté d'intérêts, et donc plus ou moins "chez-soi". La télévision, par la communauté de liens qu'elle établit entre les spectateurs (on écoute la même chose, on est atteint par le même message), doit refléter ce que les gens sont (et peuvent être), et non ce qu'ils ne sont pas (ils ne sont pas la compression intellectuelle de Claude Blanchard, ils ne sont pas le bourrage de crâne d'une marque de quinine); non les aliéner, mais créer une correspon-

dance avec leurs intérêts. Il n'est plus vrai de dire que la télévision est un média: elle est malheureusement devenue une fin en soi. Pour qu'elle demeure ce qu'elle est, elle doit précisément offrir et faire connaître aux gens d'autres formes de loisir.

Le village est un de ces milieux physiques. La télévision rétablit le village: elle doit faire redécouvrir certaines choses sont à soi. Tout comme le restaurant du coin "est" aux villageois, la télévision doit montrer que la bibliothèque municipale par exemple "est" aux gens.

Il ne devrait jamais y avoir de message publicitaire au-delà d'un demi-heure; et sur chaque deux minutes de réclamation, nous proposons qu'obligatoirement il y ait trente secondes pour un message à caractère culturel: l'Etat annonçant un de ses services culturels, loisirs, sport en plein-air (ce qui éviterait d'annoncer bien des Rolands), incitation à l'épargne, présentation d'une collection de poésie, etc. Cette théorie du dosage permettrait une certaine équité dans les choix: entre quatre produits de savon, il n'y a qu'un simulateur de choix; entre trois savons et la présentation d'une revue d'information, on respecte la collectivité en respectant une des

premières qualités de la démocratie, le choix. Il s'agit en somme de décider de la force ou de la faiblesse de la nation.

Radio

On peut difficilement parler de radio sans parler de problème constitutionnel. Après bien des soubresauts, Radio-Québec est parvenu à destination. Il est sûr qu'advenant un changement constitutionnel seront rapatriés à Radio-Québec ou à un organisme des communications certains pouvoirs de contrôle détenus présentement par le Conseil de la radio et de la télévision canadienne (CRTC) (émissions de permis, etc...). Une politique de la culture viendrait d'abord à promouvoir la culture québécoise; nous n'avons tout de même pas un ministère des affaires culturelles américaines.

Posons que le FM devrait être consacré à la musique classique, tandis que le AM devrait se servir de la programmation FM actuelle, ce qui n'est même pas une référence pour certains postes. Mais il en va de la radio comme de certains gouvernements: étant gouvernée par l'économie, elle ne peut pas avoir de politique.

Il est clair que certains postes de radio sont plus dépendants des intérêts de propriétaires ou de producteurs que du CRTC; cela serait évidemment sans conséquence si ces productions étaient toujours de qualité.

En supposant que la grossièreté rapporte (puisque la décence peut aussi rapporter), le problème se pose à peine de savoir ce qu'on va offrir aux citoyens, leur offrir ce qu'ils veulent d'une part est une manière faussée de poser le problème, puisqu'on les a déjà conditionnés à vouloir telle chose plutôt que telle autre; d'autre part leur offrir ce qui les met en recherche, ce qui les fait avancer, doit (ce que tout le monde doit convenir) être bon. La décence ici ne peut se permettre d'hésitation.

Que dire de l'engeance américaine: en rien la culture américaine

ne correspond à un besoin québécois, elle ne rejoint aucunement l'âme québécoise. Encore une fois, des intérêts de production et de distribution mènent le bal. Comme à la télévision, on pourrait consacrer le quart des réclames à des messages d'ordre culturel. Un danger pire que celui du contrôle idéologique par les propriétaires: mais avec un pouvoir qui se sert de son pouvoir, ce danger serait vite écarté, l'économie continuerait de fonctionner, en ayant simplement perdu quelques plumes.

Un contrôle du CRTC en ce domaine pourrait être basé sur un principe de décence. Notre société traverse une crise de forme; on le voit bien à la radio. C'est ce même problème de forme d'ailleurs qui procède à une production de façon incohérente de biens, à une surproduction, même si cela ne correspond à aucun cadre, aucun contexte, aucun besoin. Même problème de forme à l'origine de la tendance à balayer tout ce qui est institution.

On pourrait empêcher une station de fonctionner simplement parce que sa parole est violente, donc indécence, parce qu'elle est incohérente, donc démentielle, parce qu'elle est sophiste, donc fausse. Dans bien des cas, la vulgarité, la complaisance, la grossièreté, la suffisance font justement partie des "techniques" employées. Encadrer le langage peut être un critère de forme: on ne dit pas n'importe quoi. Et ne rendre à ces stations leur permis que lorsqu'elles auraient modifié leur technique en fonction du respect de la parole. La radio pour une, doit opérer l'épanouissement de l'intelligence, et non le rattachement de la pensée, l'assechement mental.

Nous avons parlé au début de la misère du CRTC; terminons par sa grandeur. Protéger sur les ondes l'intelligence contre le délire, sauvegarder la démocratie face à la démagogie, assurer la morale devant les phantasmes de l'agression, voilà ce qui apparaît être une haute tâche. Longue vie à M. Pierre Juneau.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean-François
Trésorier: Bernard Laroque

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Bevin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.
ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$35 par année; six mois: \$19. À l'étranger: \$40 par année; six mois: \$22, trois mois: \$12. Édition du samedi: \$10 par année. Édition hebdomadaire, livrée à domicile par porteur: 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement versé par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.
TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

Le mot du silencieux

Toujours plus monstre

par ALBERT BRIE

Il est un commandement du monde (à moins qu'il ne soit du malin), qui pourrait s'énoncer ainsi: "Tout un chacun recevra à tout le moins une fois l'an."

"Tout un chacun" cela veut dire: je te reçois, tu me reçois, il le reçoit, nous nous recevons, vous vous recevez, ils se rendent malades.

La réception s'impose comme un devoir civique. Personne ne peut invoquer le prétexte du défaut d'argent pour s'en dispenser, étant donné qu'il est maintenant possible à toutes les bourses d'être prodigues de l'argent qu'elles ne contiennent pas, grâce aux prêts des maisons de crédit et des institutions bancaires.

Il n'est pas impensable qu'un jour, à la faveur de la menace que constitue la civilisation des loisirs, un gouvernement libéral (ce qui ne l'empêcherait pas d'être chrétien) gratifie le Québec de l'assurance-hospitalité, dont l'application relèverait de la compétence du ministère des affaires culturelles.

Car enfin, recevoir est un art qui ne le cède en rien à celui du pugilat, cette noble discipline du petit et du grand coup. Aussi, me semble-t-il de bon aloi, par ces temps qui titubent, que l'amphytrion soit au fait de quelques règles élémentaires qui doivent régir ces dérangements.

L'obligation de recevoir présuppose celle de recevoir en grand. Vous ne pouvez vous contenter de rendre des politesses: il faut que vous supplantiez celles que les autres vous ont faites. Toujours plus monstre, telle doit être la devise de l'hôte parfait.

Sur le plan de l'extravagance, vous pouvez toujours faire plus qu'un mieux nanti que vous. La recette à suivre est simple: mettez-vous au pain et à l'eau de robinet pendant les 15 jours qui précèdent et les 15 autres qui suivent votre réception. Le jeûne ne tue pas plus que le ridicule, foi du docteur Cruveilhier qui a fait la preuve que parfois les serpents jettent six mois de suite.

Sur une carte d'invitation, dispensez-vous d'indiquer la durée normative de votre réception du genre "cinq-à-sept". Pour certains invités, le temps d'un "party" est une notion extensible. On voit de ces "cinq-

à-sept" qui se terminent effectivement à sept heures, mais au petit matin.

Ce que les convives remarquent ostensiblement, ce n'est pas tant la table que le bar. Les bouteilles, les nourrissons vont le zéaieront, tirent plus la réline que les plats. Il est d'ailleurs chimiquement prouvé qu'un gosier met moins de temps à s'assécher qu'un estomac à se creuser.

Il est conseillé de réunir des personnes de toutes conditions. Si, au départ, le contact est réticent, après deux ou trois verres d'un alcool bien tassé, les barrières de la discrimination sociale tomberont d'elles-mêmes. On ne dira jamais assez combien l'alcool tue vivement les préjugés. Ne vous faites donc pas un scrupule de confronter un médecin et un boucher, un politicien et un chômeur et même un mari et sa femme. Ils tomberont, à un moment donné, dans les bras les uns des autres, ne serait-ce que pour conserver leur verticalité.

L'hôte parfait doit accorder une égale considération à chacun de ses invités. Il devra veiller à ne pas laisser se former de petits cercles fermés qui, à leur insu, capitalisent l'intérêt de la bacchanale. Faut-il d'y réussir par l'incitation, le maître (ou la maîtresse) de céans, pratiquement brèches dans ces groupes minoritaires coagulés, afin que l'euphorie des trinqueurs se maintienne à un point culminant d'exhalation collective. Le "party" démocratique doit faire sien cette formule: "Un sur tous, tous sur un."

La tâche la plus difficile du grand amphytrion consiste à être le sage ordonnateur de l'ivresse montante en même temps que l'inlassable stimulateur des énergies défaillantes. Ce rôle exige un fort entêtement et une grande souplesse de simulateur. Il doit empêcher les discussions de s'aviver disgracieusement et s'obliger à rire des lourdes saillies de fêtards arrivés au point où souffle l'esprit de l'escalier.

La fête terminée, l'hôte exemplaire devra fermer les yeux sur les meubles brûlés, les tapis souillés, les murs flétris, les bibelots éclatés et les tentures écharpées. C'est à ce prix que vous vous mériterez le grade de la considération de vos invités pour l'excellence de votre réception, si jamais ils s'en souviennent.

Lettre au ministre Gilles Massé

Les silences d'un Livre blanc

par LAURENT AMYOT

● L'auteur de ce texte est directeur de l'Institut de génie nucléaire à l'Ecole polytechnique de Montréal.

ce par trop visible, il résulte un déséquilibre regrettable dans une politique par ailleurs très bien étayée de faits et de logique.

C'est ainsi qu'on omet de signaler le taux d'accroissement extraordinaire rapide de l'énergie nucléaire qui, dans les pays industrialisés, double en moyenne tous les cinq ans. Dès 1980, cette source nouvelle contribuera à elle seule 15% de la puissance électrique installée de ces Etats. L'Europe occidentale, pour sa part, disposera à cette date d'environ 85,000 mégawatts (MW) d'électricité nucléaire, les Etats-Unis de 135,000 à 150,000. L'Allemagne de l'Ouest et le Japon présentent des programmes nucléaires particulièrement vigoureux: l'un et l'autre auront doublé respectivement le cap des 20,000 MW et 30,000 MW dès avant 1980. Quant à la France, elle a d'ores et déjà surmonté la phase d'hésitation qui a suivi l'abandon de sa filière nationale et envisage, elle aussi, pour 1980 un parc nucléaire équivalent à 15% de sa puissance électrique installée.

D'ailleurs, l'essor nucléaire aux USA remonte à plus de sept années et, de 1965 à 1971, s'est manifesté par l'inscription annuelle de 15,000 MW en moyenne au carnet de commande des constructeurs de centrales. Durant les neuf premiers mois de l'année en cours, les sociétés productrices d'électricité ont annoncé leur intention d'ajouter à ce total 31 réacteurs avec une puissance combinée de 33,000 MW. On aurait tort d'attribuer cet engouement aux subventions déguisées que représentent les dépenses publiques en matière de recherche et de développement car l'énergie thermique conventionnelle jouit d'avantages comparables sous la forme de "depletion allowances" ou de privilèges fiscaux à l'industrie pétrolière. Ce progrès accéléré est d'autant plus impressionnant qu'il s'effectue à l'heure même où les mesures anti-pollution et l'encombrement des usines de production imposent des délais accrus à la mise en service des centrales nucléaires.

Passons rapidement sur la situation antérieure mais notons au passage que l'expansion de l'électricité nucléaire n'y est guère plus lente qu'en Europe ou au Japon, puisqu'elle représente dès aujourd'hui près de 15% de la puissance électrique installée et que sa contri-

bution dépassera le quart avant la fin de la décennie en cours. Venez-en plutôt au Québec où, par le jeu de la démocratie, la controverse hydraulique vs nucléaire a éveillé des résonances passionnées. Est-il vain d'espérer que l'élaboration d'une politique québécoise de l'énergie fournisse l'occasion de porter le débat sur un terrain moins ardent? On s'explique mal qu'un document comme le "Livre blanc" se départisse, par omission ou commission, de l'objectivité qui paraît caractériser le reste de ses analyses.

Sans doute est-il possible d'apporter des arguments valables pour justifier la mise en valeur des richesses hydrauliques dont la nature a si généreusement pourvu la province. Un devoir élémentaire d'une société adulte me paraît être de faire ses choix à la lumière d'une vérité qu'on lui présente sans artifices. Or, le document reconnaît à maintes reprises que la compétitivité de l'électro-nucléaire avec l'électricité classique dépend en bonne mesure des hypothèses à long terme sur le taux d'intérêt, le taux d'amortissement et la fiabilité: il n'en livre pas moins sans éclaircissement des chiffres sur lesquels se fonde son jugement sur la valeur relative des deux types d'énergie. Le "Livre blanc" passe, entre autres, sous silence la fiabilité remarquable dont a fait preuve durant sa première année de fonctionnement la centrale ontarienne de Pickering, jusqu'à présent l'unique réalisation à l'échelle commerciale de la filière canadienne. Quand il considère la question des réserves d'uranium, le document adopte sans restriction le point de vue pessimiste adopté par les promoteurs de la sur-génération et l'industrie minière, qui basent leurs estimations sur les gisements connus de minerais et les taux actuels d'extraction; il ne mentionne pas l'existence d'une seconde optique, largement employée au Canada. En effet, si l'on adopte la pratique habituelle d'extrapoler des régions explorées aux régions inexploitées en se laissant guider par les caractéristiques de l'environnement géologique, on est conduit à des prévisions beaucoup plus optimistes.

On se félicite néanmoins de constater que le "Livre blanc" encourage le développement d'une industrie en amont et en aval de la production de l'électricité et qu'il entend stimuler l'invention et l'innovation technologiques appliquées à la génération de l'électricité nucléaire. Il serait intéressant d'obtenir quelques précisions sur le sujet comme d'ailleurs

Suite à la page 5

La griffe royale

Jusques à quand le sort s'acharnera-t-il sur les libéraux canadiens? Avant même que d'être déclenchés, les "prochaines" élections battaient leur plein. Liquidé le ministre de l'assurance-flânage, A un anglophone, le portefeuille des subventions. Fini les voyages de noces de prisonniers. Toronto, désormais, recevait les voies de Sainte-Scholastique. Et, last but not least, l'avortement sur demande allait s'appliquer au bilinguisme fédéral.

C'était trop beau

Fallait que la Reine s'en mêle! Comme s'il ne suffisait pas des chômeurs pour nuire aux carrières libérales, ou de l'inflation pour gonfler les forces conservatrices, voire de Robert Bourassa qui vient de virer dans l'indépendance, voilà que la Souveraineté elle-même ajoute au malheur canadien.

Sa Majesté ne veut pas renoncer à sa royale prérogative. Elle l'a fait sa-

voir à son premier ministre et féal sujet Pierre Elliott Trudeau. La Reine, non son gouverneur, est le Chef de l'Etat. Elizabeth II, non pas Roland Michener, détient le pouvoir de rendre crédibles ces ambassadeurs qu'Ottawa délègue à l'étranger illustrer les intérêts canadiens et les politiques américaines.

Inacceptable! Intolérable!

Voilà l'enjeu capital, l'intégrité nationale à soumettre au peuple. Que le Canada après la Rhodésie proclame son indépendance. Qu'Ottawa après Salisbury se révolte contre Londres. Il est venu le temps des élections républicaines.

A bas la Reine! Vive les chômeurs souverains! A bas la RCMP! Vive la charte de... Victoria! Vive le député de Mont... Royal! A bas la Couronne! Vive le Canada libre, vive la Rhodésie!

HOCHELAGA

des idées

des événements

des hommes

LIBRE OPINION

Les étudiants de cegep dans le dédale des connaissances

par CLAUDE DUCHARME

La divulgation récente d'un projet de nouveau régime pédagogique de l'enseignement collégial a relancé en plusieurs milieux la discussion autour de la notion de formation générale. De quoi s'agit-il en fait? Tous ceux qui parlent de formation générale parlent-ils de la même chose? Il m'apparaît nécessaire avant d'aller plus loin de distinguer les divers sens qu'a pris cette expression depuis une dizaine d'années.

Négativement, la formation générale s'oppose à la formation particulière. Dans le contexte collégial québécois, cela s'oppose à la formation technique (que l'inflation verbale appelle professionnelle) c'est-à-dire préparation immédiate à l'exercice d'une occupation. La filiation de la formation générale ainsi comprise avec le cours classique d'autrefois est trop évidente pour qu'il soit nécessaire d'insister.

Du Rapport Parent est issue une nouvelle acception de l'expression formation générale. "Pour répondre (aux) exigences de formation générale et de spécialisation, les étudiants de l'institut devront avoir un programme d'études composé de trois types de cours: quelques cours communs obligatoires pour tous, des cours de spécialité et des cours complémentaires à la spécialité... Comme il s'agit ici de cours finaux pour tous ceux qui ne se spécialisent pas dans l'étude de leur langue maternelle, cet enseignement aura un double objectif: corriger les déficiences chez ceux qui ne maîtrisent pas la langue, écrite et parlée, en donner aux autres une connaissance plus approfondie."

(1) Bref, la formation générale devient l'affaire de cours communs, obligatoires au nom de la démocratisation. Le même Rapport Parent véhiculait une autre acception de l'expression formation générale qui fut reprise et pratiquée, comme la précédente, par les nombreux auteurs de régimes pédagogiques (le régime actuel-art. 5, le rapport Roquet-recommandation no 8, l'hypothèse "C", le projet "74-75" art. 4 directives). "Notre siècle a posé de façon aiguë le problème de la formation générale et de la spécialisation... Nous recommandons un enseignement polyvalent en 12e et 13e années aussi bien qu'au cours secondaire... L'étudiant a également besoin de garder contact avec les autres univers de connaissance pour ne pas restreindre prématurément son champ de vision." (2) Ici la formation générale devient grande étendue de connaissances, c'est-à-dire érudition.

Formation générale et érudition commune sont-elles synonymes? Dans les termes, non; au plan des faits, elles le sont devenues. Comment? La dissertation pourrait être longue, mais il est un phénomène récent dans le monde pédagogique qui constitue certainement un important facteur d'explication: la taxonomie

• M. Ducharme est professeur de sociologie au collège Bois-de-Boulogne. Dans cette libre opinion, il commente la question de la formation générale soulevée dans le débat sur le régime pédagogique des cegeps.

des objectifs pédagogiques. Partis avec l'intention de taxonomiser, de classer, on s'est retrouvé avec une préoccupation dominante de définir des objectifs dont l'atteinte serait mesurable. Une nouvelle philosophie de l'éducation est apparue avec comme premier principe métaphysique: ce qui est mesurable est, ce qui n'est pas mesurable n'est pas. De la formation on est passé aux informations. Plutôt que d'aider au changement qualitatif de l'étudiant, on ne vise plus qu'aux changements quantitatifs mesurables.

Cette tendance à l'encyclopédisme démocratique mesurable est-elle vraiment ce que nous devons entretenir en voulant procurer à l'étudiant une formation générale? L'Honnête homme du XXe siècle n'a-t-il pas plutôt un urgent besoin d'une formation qui lui permette de donner un sens à l'avalanche de connaissances que déversent quotidiennement sur lui l'école officielle et l'école parallèle? Le cours classique fournissait une vision du monde intégrée. Pendant huit ans, l'étudiant était en contact avec une culture, baignait dans une culture gréco-romaine par l'étude des langues, de l'histoire, des auteurs, des œuvres de civilisation, des philosophies. Une même vision du monde gréco-romano-chrétienne imbibait tout le régime pédagogique, la ratio studiorum.

Marc-Adelard Tremblay résume ainsi la notion de vision du monde: "La vision du monde d'un groupe est la conception que se font ses membres d'eux-mêmes, du milieu, de l'univers et de leurs relations avec ce milieu et cet univers. La vision du monde est la perception de la totalité d'une situation telle que se la représentent les gens qui la vivent". (3) C'est sensiblement ce qu'offrait la ratio studiorum classique et que n'offrent plus les régimes pédagogiques contemporains, une perception de la totalité de la situation.

On objectera que dans notre société technologique et pluraliste il n'est plus possible d'assurer à tous une vision du monde commune et intégrée, que les champs de connaissance sont devenus trop nombreux et trop diversifiés pour pouvoir faire l'objet d'une perception globale. Bref, on objectera qu'il est impossible et impensable d'avoir pour objectif de fournir aux étudiants une vision du monde, une signification valable en tout et pour tous, d'autant plus que l'atteinte (hypothé-

que) de cet objectif ne serait pas mesurable. Que répondre à un qu'onophre?

Qu'il y a un objectif et objectif. Reprenant une théorie de E.W. Eisner, Armand Daigneault écrivait il y a quelques mois un article fort éclairant intitulé "De deux notions complémentaires du mot 'objectif'" (4) et dont il vaut la peine de citer ici quelques paragraphes. "Les objectifs d'enseignement sont ceux qui définissent le comportement particulier (connaissance, habileté, attitude, geste, etc.) dont devra faire preuve l'élève à tel moment de son apprentissage; ils concernent les produits culturels spécifiques communément transmis par l'école: les techniques linguistiques (lire, écrire, composer selon les normes, etc.), les sciences... Ces objectifs et le programme d'étude qui les supportent formeront un modèle prédictif utile à l'élève et à l'enseignant; l'évaluation, après la mesure, dira où en est l'élève par rapport au modèle. On est assez près ici des opinions d'un Mager et d'un Gagné."

"Mais il y a plus et autre. Un objectif de situation éducative ne détermine pas un comportement final, il décrit une situation éducative. Il identifie une situation, un problème, une tâche que l'élève rencontrera, aura à résoudre, aura à accomplir, mais il ne déterminera pas ce qu'apprendra l'élève à l'occasion de cette situation, de ce problème, de cette tâche. Un tel objectif est une invitation à explorer, à discuter, à participer pour déboucher sur une expression de la rencontre. An expressive objective is evocative rather than prescriptive."

"C'est une invitation, un thème de travail à l'occasion duquel les connaissances et les habiletés de l'élève sont mises à profit et exploitées. Ce que veut un objectif de situation éducative, ce n'est pas l'homogénéité des réponses chez les élèves, mais la diversité puisque chaque élève aura l'occasion de personnaliser ses connaissances et ses habiletés dans une réponse, un comportement qui sera sien. Evaluer ne signifie plus dans ce cas comparer à des standards mais reconnaître la signification, l'unicité et la valeur du produit offert par l'élève; ça revient presque à faire de la critique d'art et d'admettre toute la subjectivité qui y concourt de la part de l'élève et de l'enseignant."

"Exemples: 1-Livrer une interprétation personnelle du message de Menaud, maître-draveur; 2-Fabriquer un objet à trois dimensions en ne servant que de bois et de fil de laiton; 3-Passer une journée et une nuit à l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac et livrer ses impressions."

"Il importe de noter encore une fois que de tels objectifs ne doivent pas définir ce que sera capable de faire l'élève mais décrire la situation d'apprentissage. C'est à ce genre d'objectifs que peuvent avoir recours le plus souvent les enseignants en littérature, en arts, etc. Bien plus, c'est ce genre d'objectifs qu'on commence à rencontrer le plus souvent à mesure que l'on avance dans la carrière scolaire de l'élève; si l'école primaire et secondaire ont besoin d'un grand nombre d'objectifs spécifiques puisqu'on y acquiert les connaissances et les habiletés fondamentales, l'enseignement collégial et universitaire rechercheront, pour leur part, à susciter, de façon croissante et graduée, des comportements de plus en plus individualisés, personnalisés, qui reflètent davantage la liberté, la créativité et les talents de chacun. (5)

"Les objectifs d'enseignement formeraient donc le corpus des connaissances et

habiletés transmises par une culture et qui rendent le progrès possible tandis que les objectifs de situation éducative permettent l'utilisation personnelle de ce corpus dans le but de rendre vivante la culture qui le sous-tend. Les uns favorisent l'acquisition et l'usage du "déjà connu", les autres permettent la naissance du "jamais vu"."

Quel bien pouvons-nous maintenant établir entre vision du monde et objectif de situation éducative? A mon avis, tenant en mémoire le caractère pluraliste — et ce à plusieurs plans — de notre société et la crise culturelle que nous traversons, l'utilisation d'objectifs de situation éducative peut nous permettre d'offrir à l'étudiant des occasions de formuler sa vision du monde. A tout le moins l'étudiant se verrait fournir l'occasion de tisser un fil d'Ariane à travers le dédale des connaissances que les deux écoles déversent quotidiennement en vrac sur sa route. Il aurait la chance de donner un sens, une signification au monde qui l'entoure et à sa place dans ce monde, la chance de s'y retrouver.

On pourrait offrir à l'étudiant, parmi plusieurs types de vision du monde, selon ce qui l'intéresse et surtout selon ce qu'il est. Cela peut se réaliser en remplaçant dans le régime pédagogique les cours communs obligatoires (dits de formation générale...) par des cours aux objectifs de situation éducative agencés autour de quatre grands domaines de l'expérience humaine contemporaine: les sciences, les sciences humaines, l'esthétique et la philosophie. (6)

Le domaine des sciences ne se résume pas au monde du laboratoire. Les sciences et leurs applications, les techniques, sont devenues omniprésentes aujourd'hui au point de constituer un milieu technique que plusieurs, comme Georges Friedmann par exemple, distinguent fortement et opposent même au milieu naturel d'autrefois. Tous les jours des millions de nos semblables vivent ce milieu qui oriente leurs modes de sentir, de penser et d'agir, tout leur système de valeurs, sans que jamais ils aient eu l'occasion d'une réflexion sur le sens de ce monde, sur le sens du monde vu et vécu dans cette perspective.

Les sciences de l'homme couvrent, elles aussi, un domaine imprégné de signification pour l'homme de plus en plus socialisé. Jadis la vie collective était un donné à peu près stable, aujourd'hui elle

exige d'être conquise dans sa mouvance sinon c'est l'anomie, l'aliénation ou la révolte parce que "ça n'a pas de sens". Wright Mills (7) décrit l'homme contemporain comme un être démuné de cette qualité de l'esprit essentielle à la saisie du jeu entre l'homme et la société, entre la biographie et l'histoire, entre le moi et le monde. Selon lui, l'imagination sociologique rend celui qui la possède capable de comprendre l'histoire sociale en termes de sa signification pour sa vie intime et pour l'expérience d'une multitude d'individus.

Qui niera que l'esthétique puisse fournir une vision du monde? Et par esthétique j'entends bien autre chose que des ateliers de photographie ou de modelage. Le design et la littérature en sont. Tout l'effort des écoles d'architecture pour se muer en écoles de l'environnement esthétique va dans la ligne de cette recherche d'un sens du monde exprimé par et dans l'aménagement du milieu. Ce serait là une piste à proposer à l'étudiant. L'expérience automatisée serait une autre piste à explorer en raison de son globalisme et de son refus du cantonnement dans la bourgeoisie de plastique.

La démarche de l'étudiant à la recherche d'une synthèse personnelle de tout ce que son entourage lui a offert culminerait dans une réflexion philosophique sur les valeurs, les sciences, celles de son milieu, celles de la science, celles de l'art, celles de l'avenir. L'étudiant pourrait alors envisager le monde sous l'angle du bien et du mal, se questionner sur ce qu'il doit faire et au nom de quoi. Il aurait l'occasion de se donner une échelle des valeurs, une morale personnelle. "A l'homme extérieurement dirigé de nos sociétés industrielles avancées devra succéder l'homme autonome qui saura fonder sa personnalité et sa conduite sur des valeurs qu'il saura créer et assumer." (8) La religion, qui est aussi affaire de valeurs et de vision du monde, pourrait avoir son mot à dire ici.

Il est à noter ici que l'étudiant devra faire la quadruple expérience de ces situations éducatives. Le respect du pluralisme des options, de la diversité des personnes et de l'esprit même des objectifs de situation éducative l'exigent. D'ailleurs en telle matière le choix de l'étudiant ne peut être fait que post factum; autrement il choisit a priori les occasions de choisir.

Imaginons un seul instant le résultat de cette véritable formation vraiment générale...

(1) Tome II, no 274.
(2) No 261.
(3) LES CHANGEMENTS SOCIO-CULTURELS A SAINT-AUGUSTIN, p. 145.
(4) In PROSPECTIVES, vol. 8, no 2, mars 1972, p. 118-123.
(5) Déjà, avec les cours de formation personnelle, familiale et civique, les élèves du secondaire

sont placés dans des situations éducatives. C.D.
(6) Cuique suum: je dois à Paul Daoust, professeur de sociologie au Collège F.-X. Garneau, cette idée d'aborder la formation générale par ces quatre voies.
(7) L'IMAGINATION SOCIOLOGIQUE.
(8) Rapport Rioux, vol. 1, p. 38.

(1) Tome II, no 274.
(2) No 261.
(3) LES CHANGEMENTS SOCIO-CULTURELS A SAINT-AUGUSTIN, p. 145.
(4) In PROSPECTIVES, vol. 8, no 2, mars 1972, p. 118-123.
(5) Déjà, avec les cours de formation personnelle, familiale et civique, les élèves du secondaire

sont placés dans des situations éducatives. C.D.
(6) Cuique suum: je dois à Paul Daoust, professeur de sociologie au Collège F.-X. Garneau, cette idée d'aborder la formation générale par ces quatre voies.
(7) L'IMAGINATION SOCIOLOGIQUE.
(8) Rapport Rioux, vol. 1, p. 38.



Lucas

1476, Sherbrooke O. - Westmount Square - Fairview Pointe-Claire
Stationnement gratuit

Etrences en argent sterling: (de gauche à droite) cure-dent \$10.00, fouet à champagne \$9.75, tire-bouchon et décapsuleur combiné \$11.50, porte-clefs \$10.00, et pince à billets de banque cordée \$26.50.

lettres au Devoir

Des oeuvres décriées

Cher monsieur Tadros,

Vous n'aurez rien de rien compris. Il ne s'agit pas en effet seulement d'argumenter dans un film. Combien fois je me suis dit: "Shoot The Horse Don't They" (Bâtards, des œuvres sincères et dégoûtées comme "Benito Cereno" et combien cent mille fois à des "Mort à Venise" factices, "La Famille" jeune et poétique.

L'inutilité que vous décelez bien à tort dans "Benito Cereno" n'est-elle pas la votre devant l'oeuvre. Car, contre les abus de l'art, il faut la simplicité, le dépouillement, et cela est un parti pris esthétique duquel, tout compte fait, les seules oeuvres valables sont issues. La "glaciation" de "La Famille", elle, est sa poésie. Je devrais être désolé que vous ayez si peu contact avec la quintessence de l'expression. Ces deux films, enfin, font plus pour l'art que tous ces spectacles d'industrie qui n'ont que pour seule qualité, et c'est beaucoup dire,

leur "label" (Visconti, Antonioni, Russell).

Que les recherches soient importantes, cela va de soi, mais la recherche pour la recherche, est aussi inutile que l'art pour l'art. Tout comme l'art, la recherche s'impose, on ne l'impose pas.

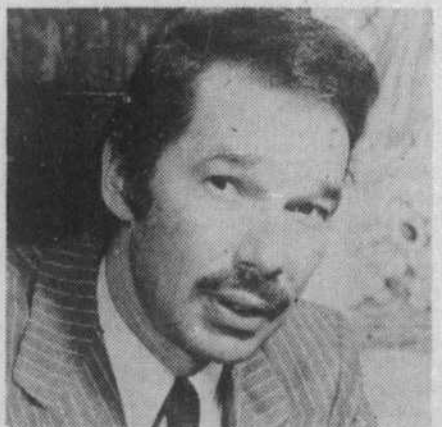
Jean-Michel COTE
Montréal, le 9 décembre 1972.

LES SILENCES

Suite de la page 4

sur la répartition des responsabilités en matière nucléaire entre l'Hydro-Québec et la Régie de l'électricité et du gaz: le document y fait allusion mais n'explique guère ses intentions. La construction et l'exploitation sur le sol québécois d'une usine d'enrichissement d'uranium, si elles s'avèrent réalisables, ne manqueront pas d'apporter une contribution extrêmement valable à l'essor économique du Québec: ce projet mérite sans doute un appui total.

Peut-on raisonnablement conclure que l'esprit ultra-conservateur du document — en matière nucléaire, s'entend — reste conciliable avec l'adoption de mesures à caractère positif, qui prépareraient le développement du savoir-faire québécois dans ce domaine nouveau? Dans son deuxième rapport annuel, paru en août 1971, le Conseil des Universités déplorait: "Après plus de six mois nous attendons toujours un rapport du Conseil des ministres sur le génie nucléaire..." Seize mois plus tard, cet avis qui affectera de façon essentielle l'évolution de l'enseignement en génie nucléaire au Québec, reste encore à venir. Souhaitons, en dépit des apparences, que le "Livres blanc" annonce un point tournant à partir duquel la province s'orientera résolument vers un avenir, qui n'est plus lointain.



qu'enfin la séborrhée est incurable mais qu'on peut la localiser et ensuite coexister avec cet état. Tout en ayant une apparence soignée.

Il est normal que vous vous renseigniez adéquatement avant de prendre une décision dont une partie de votre apparence physique peut dépendre. Pensez également que le facteur "temps" joue contre vous et qu'une attente prolongée peut être par la suite la cause d'une calvitie irréversible.

Raymond Pene
TRICHOLOGUE



L'Épave
Restaurant Français
Quartier Latin
Déjeuners d'hommes d'affaires
à partir de \$1.50
1731 rue St-Denis, Montréal Tél.: 843-8502
stationnement du Palais du Commerce

ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ
Centre audio-visuel, Université de Montréal, case postale 6128, Montréal 101.
Téléphone: 343-7630
Veuillez me faire parvenir de la documentation sur le cours: "GÉOGRAPHIE DU SOUS-DÉVELOPPEMENT" (Prof. Robert GARRY)
Aspects sociaux, culturels et économiques. Documents sonores et graphiques, des projections de diapositives et de films, rencontres avec le professeur, travail personnel et examen.
NOM
PRÉNOM
ADRESSE
TÉL.:

Aquascutum
OF LONDON
PLACE VILLE MARIE
Le Surrum de l'Élégance
un cadeau d'un montant de
offert à
par
vous attend
le Magasin de l'Homme
Certificats-cadeau Aquascutum de petits présents qui entretiennent les grandes amitiés
Certificats-cadeau Aquascutum disponibles au magasin de la Place Ville Marie

"Personne le fait? fais-le donc..."

Prix spéciaux pour Noël
1 an (\$6.00) 2 ans (\$10.00)
offre valable jusqu'au 20 janvier

Maintenant
2715, ch. Côte-Ste-Catherine
Montréal 250
(514) 739-2758

Avec les vœux de la revue, nous enverrons à ceux que vous aurez abonnés une carte de Noël attestant votre cadeau

1 an ☐ 2 ans ☐
Nom
Adresse
Avec les vœux de
Mon adresse

Pour Noël
offre-leur
un abonnement-cadeau...

Chevelure et découragement

Une ravageuse de chevelure, imputoyable, amenant la calvitie d'une façon irréversible est la "séborrhée". L'alopecie séborrhéique est l'hypertrophie des glandes sébacées, amenant à la surface du cuir chevelu une sécrétion grasse, le sébum. Les signes apparents mais nullement trompeurs sont facilement décelables: chevelure grasse deux ou trois jours après le shampooing, cheveux sur l'oreiller, chute excessive lors des lavages.

Quelle est la réaction du séborrhéique devant ces constatations? Au moral, découragement et illusion d'avoir tout fait sans aucun résultat probant. L'idée qu'on perd ses cheveux et qu'il n'y a rien à faire devient une idée fixe. La manie de se peigner à tout propos afin de cacher les endroits marqués par l'amincissement de la chevelure. L'habitude qu'on prend d'observer machinalement la chevelure des autres en la comparant à la sienne. Développement d'une tension nerveuse au fur et à mesure que l'on voit sa chevelure diminuer. Le séborrhéique se trouve dans de nombreux cas complexé en société.

Peut-on remédier à cet état de chose? Certes, on peut.

Mais sachez avant tout: que les cheveux tombés ne peuvent pas repousser: qu'un duvet ne peut jamais se transformer en cheveux normaux.

Centre Capillaire Pierre
450 est, SHERBROOKE, angle Berri - Suite 390 - Tél.: 288-3623 - 288-7378 - 288-1424
Sortie du Métro Sherbrooke-Berri. Mardi au vendredi - 10h. a.m. à 6h. p.m. - Le samedi, 10h. a.m. à 4h. p.m.

suites
de la première
page

DÉCISION

Chez les députés québécois qu'on a pu rejoindre hier, il n'y a que déception. On est généralement convaincu que le chef, M. Trudeau s'est laissé forcer la main et on le déplore amèrement.

Tout en soulignant fièrement que l'équipe libérale a fait plus que tout autre gouvernement pour la cause du bilinguisme, ces députés reconnaissent timidement que leur parti a perdu en Ontario et dans l'Ouest nombre de comités sur tout en raison précisément de la vigueur que M. Trudeau a mise dans l'application de sa politique de bilinguisme.

S'il est vrai qu'un assoupissement spectaculaire de la politique gouvernementale doit rétablir la confiance dans les provinces anglophones, les députés libéraux du Québec s'inquiètent cependant des effets qu'ils pourraient subir aux prochaines élections générales.

"Assez, c'est assez", déclarait l'un d'eux. Il n'entend pas laisser pourrir une politique aussi essentielle au Québec. Son seul soupçon d'espoir réside dans la rigueur que M. Drury promet pour la réglementation qui viendra notamment définir ce que seront les postes bilingues. Il passera la fin de semaine à l'étude de ces nouveaux principes et si ses réserves devaient persister, il consultera quelques-uns de ses collègues, il canaliserait leur inquiétude et peut-être ira-t-il jusqu'à la dénonciation publique.

Selon un éminent conseiller du gouvernement, il existe des raisons beaucoup plus graves que la conjoncture électorale de dénoncer le projet de M. Drury. Il croit notamment que la lourdeur et la complexité administratives suivront et risquent de compromettre à jamais la philosophie qui animait jusqu'à la le gouvernement dans sa volonté d'instituer une politique du bilinguisme. Et plus encore, affirme-t-il, le mécontentement viendra autant des anglophones que des francophones. "Il n'y aura que confusion, doublement et on n'aura finalement rien réglé."

Pour sa part, le président du Syndicat de la fonction publique, M. Claude Edwards, s'est montré plus satisfait que tout autre, en indiquant que le projet Drury répondait favorablement à la majorité des représentations que son groupe traduisait plus tôt cette année.

Enfin, le ministre des communications, M. Gérard Pelletier, contrairement à M. Drury, reconnaît que cette proposition comporte un nouveau délai. Il faisait cependant remarquer que, même en accélérant le processus de bilinguisation de la fonction publique, il était impossible d'atteindre l'objectif avant 1978.

ÉCHEC

Cette accusation de M. Loubier a été reprise en quelque sorte par le porte-parole du Parti québécois, le député de Gouin, M. Guy Joron, qui a comparé le Québec à la "ville dont le prince est un enfant".

"Le premier ministre enfant fait des bulles, a-t-il déclaré, et la meilleure est sans doute sa nouvelle image de la souveraineté culturelle". Selon lui on a un "enfant comme premier ministre qui, tient une comptabilité rigoureuse des emplois qui se font ou ne se font pas."

Tous deux ont reproché au premier ministre de n'avoir qu'un seul souci: se faire réélire aux prochaines élections.

"Ce débat n'a apporté aucun fait nouveau, les quatre partis ayant profité de l'occasion pour réaffirmer les grandes lignes de leur thèse respective."

Pour les libéraux, la motion unanime s'inscrit dans "la tradition de la politique verbale" de ce parti. Aux mots, ils répondent par un mini-bilan du contentieux Ottawa-Québec. Les crédibilistes affirment que tout cela n'est que "du piacote stupide, de l'hypocrisie" et réclament le rapatriement des taxes fédérales.

Malgré l'unité des trois partis d'opposition en faveur de cette motion, le gouvernement libéral, fort de sa majorité, est sorti vainqueur de ce débat.

PC

Selon lui, si les conservateurs s'opposent aux politiques libérales, c'est parce que beaucoup de leurs membres ne croient pas aux principes du bilinguisme tels qu'adoptés par le Parlement en 1969.

Loin d'être un recul, selon M. Lewis il s'agit tout simplement de manifester plus de souplesse dans l'application de politiques qui touchent des personnes.

Aux journalistes anglophones, M. Lewis a admis qu'il y avait un recul, mais aux francophones il a précisé que le gouvernement Trudeau ne faisait que s'adapter aux événements.

D'après M. Trudeau lui-même interrogé à sa sortie du cabinet, le recul de l'échéancier de 1975 à 1978, permettra l'application de la Loi sur une plus longue période.

"Il n'est pas possible, a-t-il déclaré, que 100.000 personnes, en une année apprennent soit le français, soit l'anglais, et la période de 1978 permettra d'envoyer ceux qui désirent devenir bilingues à l'école du bilinguisme."

M. Trudeau espère toutefois que les principes seront appliqués aussitôt que possible.

Pour M. Claude Wagner, député conservateur de St-Hyacinthe, la nouvelle politique du gouvernement Trudeau est marquée au coin de la "confusion, de la précipitation, du recul et du refus".

Précipitation, selon lui, parce que le gouvernement Trudeau n'a pas su attendre le rapport Coulombe, qui faisait une étude sur le bilinguisme dans la fonction publique.

Confusion, ensuite, parce que M. Trudeau a chanté un refrain très différent au cours de la campagne électorale, et, aujourd'hui, on ne le retrouve plus.

UNILINGUES

de la capitale nationale, mais aussi "dans des endroits comme Montréal, certaines autres parties du Québec, certaines parties de l'Ontario de l'est et du nord et certaines parties du Nouveau-Brunswick du nord et du nord-ouest."

Dans sa conférence de presse, M. Drury a nié à plusieurs reprises que le nouveau plan constituait une retraite du gouvernement Trudeau en matière de bilinguisme, retraite que le résultat des élections générales du 30 octobre aurait rendu nécessaire. Tout au plus le ministre a-t-il reconnu que sa déclaration d'hier, qui dissipe la plupart des craintes et incertitudes qui ont suscité le fonctionnariat d'Ottawa à voter contre les libéraux, serait sans doute venue plus tôt si le Parlement n'avait pas été dissous au mois d'août.

"Ce n'est pas une révision — j'insiste là-dessus — des objectifs de bilinguisme par catégories d'emplois", a-t-il annoncé en 1971, a dit M. Drury. Le nouveau plan exprime les mêmes objectifs, mais en d'autres termes."

Les neuf principes énoncés hier par M. Drury garantissent explicitement à peu près tous les "droits acquis" dont se réclament les fonctionnaires fédéraux en place pour s'agiter devant la perspective d'une bilinguisation prochaine de l'administration fédérale. Ces principes confirment aussi le rôle prépondérant de la commission de la fonction publique dans la mise en œuvre de cette politique, à l'encontre du rapport Laurendeau-Dunton et des études du groupe Coulombe, qui préconisaient plutôt la création d'un office des langues distinct de la commission pour en prendre charge.

Voici les principales garanties énoncées par M. Drury:

- La commission de la fonction publique a convenu d'admettre aux concours relatifs aux postes bilingues, non seulement ceux qui ont une connaissance des deux langues officielles, mais également ceux qui veulent devenir bilingues. Les candidats unilingues qui répondront aux qualités exigées autres que le bilinguisme seront toutefois tenus d'entreprendre une formation linguistique continue pendant une durée allant jusqu'à douze mois, afin de satisfaire aux exigences linguistiques de l'emploi.

- Si ces fonctionnaires renoncent au bilinguisme, ou s'ils échouent dans leur tentative de devenir bilingues, on leur offrira une mutation à un poste unilingue sans diminution de traitement, de grade ou de prestige et sans pénalité.

- Si ces fonctionnaires refusent une telle mutation, ils pourront rester à leur poste même si ce dernier a été désigné comme bilingue; mais à l'avenir ils ne pourront postuler que des postes unilingues. Entre-temps, le ministre devra prendre "d'autres dispositions administratives" pour répondre aux exigences linguistiques du poste.

- Malgré ce qui précède, tout fonctionnaire qui comptait dix ans de service ininterrompu au 6 avril 1966 (date de la déclaration de M. Pearson sur le bilinguisme) pourra poser sa candidature à tout poste qui a été identifié comme bilingue mais n'a pas encore été désigné comme tel, et cela même s'il a choisi de demeurer unilingue.

- On donnera un pré-avis officiel d'au moins un an avant de désigner un poste bilingue, afin de donner au titulaire unilingue de ce poste l'occasion de devenir bilingue.

- Les représentants des associations de personnel seront consultés sur l'identification et la désignation des postes bilingues.

- Si un ministère ne peut compléter la désignation de ses postes bilingues avant la fin de 1978, il pourra demander une prolongation au conseil du trésor.

- La définition des exigences linguistiques du "bilinguisme" variera selon les emplois, depuis la capacité de traiter dans les deux langues d'affaires simples et sans complication jusqu'à la connaissance d'un langage technique. Ces niveaux de langue seront définis par la commission de la fonction publique, qui vérifiera aussi la compétence linguistique des postulants et titulaires.

- Les unilingues pourront postuler des postes bilingues dans la fonction publique, à condition d'accepter de recevoir pendant douze mois une formation linguistique continue; s'ils échouent, ils auront le droit d'être nommés à un poste unilingue, au même traitement.

Rappelons que dans une déclaration aux Communautés, M. Drury affichait le 9 mars 1971 une série de pourcentages-cibles de fonctionnaires bilingues pour 1975, dans chacune des six catégories d'emplois de l'administration fédérale: 60 pour cent pour la direction, 50 pour cent pour le service extérieur, 35 pour cent pour le personnel de soutien administratif, 15 pour cent pour le personnel scientifique et professionnel, le personnel technique et le personnel d'exploitation. Or, les études du groupe Coulombe ont établi que si les tendances actuelles se maintenaient, ces objectifs ne seraient pas atteints à la date fixée. Révélée en premier par Le DEVOIR, la substance de ces études suscitait le 19 octobre dernier une dénégation de M. Drury: "Des estimations laissent présager que les pourcentages de bilinguisme visés pour toutes ces catégories (...) seront atteints avant 1975", affirmait-il dans un communiqué.

Sans aller jusqu'à dire carrément hier que les objectifs de 1975 étaient maintenant, M. Drury a expliqué que le nouveau plan dévolu par lui portait sur les exigences linguistiques des postes, plutôt que sur la compétence linguistique des fonctionnaires, comme sa déclaration de 1971. "A vrai dire, d'ajouter le ministre, nous devons d'abord atteindre nos objectifs de bilinguisme chez les fonctionnaires, si nous voulons compléter la désignation des postes bilingues avant la fin de 1978."

Dans sa déclaration écrite, le "ministre fédéral du bilinguisme" a souligné qu'il n'exposait pour le moment que les principes généraux qui s'appliqueront à la désignation des postes bilingues et qui protégeront les intérêts des employés affectés par ces désignations.

"Je ne parlerai pas des méthodes ni des procédures à employer pour mettre ces principes en œuvre, a précisé M. Drury: elles feront l'objet de discussions entre le secrétaire du conseil du trésor, les associations de personnel, les ministères et la commission de la fonction publique, avant que des recommandations définitives ne soient présentées au gouvernement." C'est

donc un avant-projet qui a été rendu public hier; on croit néanmoins savoir qu'il avait été agréé à l'avance par les syndicats de fonctionnaires et qu'il a été élaboré à partir d'études fort poussées de ses répercussions sur l'ensemble de l'administration fédérale.

ENQUÊTE

la Commission de police.

Au sujet des pouvoirs extraordinaires qui ont été confiés aux enquêteurs policiers, Me Cliche a d'abord indiqué qu'aucun d'entre eux n'avait été utilisé jusqu'ici. Ainsi, aucune perquisition spéciale n'a encore été effectuée. En réponse à une question lui demandant si le fait de n'avoir pas utilisé les pouvoirs spéciaux s'expliquait par la peur de contre-attaque judiciaire, le porte-parole de l'USECO a répondu qu'il n'avait pas étudié cette question.

La Commission d'enquête aura-t-elle les pouvoirs de commission rogatoire? Oui, a répondu Me Robert Cupper, un des adjoints de Me Cliche, en précisant que la loi 51 indiquait que la Commission d'enquête peut accepter des déclarations hors du Québec.

D'autre part, Me Cliche a admis qu'actuellement, il n'était pas clair si la Commission pourra contraindre à témoigner des résidents du Québec qui auront jugé bon de trouver refuge ailleurs au Canada. A ce sujet, il a dit que c'était sans doute là une des raisons qui expliquent pourquoi la date définitive du début de l'enquête n'a pas été annoncée et pourquoi on a préféré taire le premier sujet de l'enquête.

"On a voulu éviter, a dit Me Cliche, certaines migrations possibles."

Concernant d'éventuelles contestations judiciaires qui pourraient paralyser les travaux de l'enquête, Me Cliche a déclaré qu'on s'y était préparé. D'ailleurs, a-t-il dit, le chapitre 11 de la loi prévoit que toute contestation sera sommaire et rapide et qu'on pourra demander à la Cour d'appel de se prononcer dans un bref délai pour éviter que les procédures traînent en longueur.

Cependant, quant à savoir si de telles contestations de la part d'un individu entraîneraient la suspension des travaux, Me Cliche a dit qu'il n'était pas encore fixé à ce sujet.

Au sujet des dangers pour les réputations, le chef de l'USECO a déclaré qu'on ne permettrait pas de salissage de réputation.

"Si on avance des noms, on indiquera clairement pourquoi on les avance," a dit Me Cliche.

Au sujet de l'absence des enquêteurs des services d'impôt provincial et fédéral au sein de l'unité d'enquête, Me Cliche a indiqué qu'il n'était pas en faveur d'une participation directe des enquêteurs de l'impôt aux travaux de son organisme car ce ne sont pas des policiers. A son avis, le revenu des gens est privé et le travail des enquêteurs de l'impôt ne peut s'intégrer directement à celui des enquêteurs policiers de l'USECO. Toutefois, le coordonnateur du travail d'enquête a dit qu'éventuellement certains renseignements intéressants pourraient être communiqués aux services concernés. Quant à une prétendue inertie des services de l'impôt en matière de crime organisé, Me Cliche a dit qu'il avait l'habitude de tourner la page à chaque jour.

Demain, a-t-il dit, je vais dîner avec le chef enquêteur du ministère du revenu."

QUÉBÉCAIR

maient les négociations tout en ordonnant qu'on refuse le plein et qu'on inspecte les moteurs. A cette occasion, le pirate de l'air changea plusieurs fois d'idée quant à sa destination déclarant finalement qu'il voulait aller à Winnipeg en faisant escale à Ottawa pour y rencontrer son père (qui était en fait au Labrador).

A 15h45, l'avion reprenait son envol à destination d'Ottawa où il atterrirait à 16h15. Les négociations reprirent alors par billets circulants par personnes interposées. Pourtant, à peine dix minutes plus tard, l'avion reprenait l'air pour revenir à Montréal; le pirate de l'air avait à nouveau changé d'idée.

A 17h, il était à nouveau immobilisé à Dorval.

C'est là que le désaxé, un chômeur qui avait travaillé précédemment pour la Iron Ore à Labrador City, a exigé pour prix de la liberté de l'équipage, la présence de son père et celle d'un psychiatre de son choix. Dès ce moment, le dr Cormier, du Montreal General Hospital, se trouvait sur l'aire d'atterrissage, en attendant que l'avion du gouvernement du Québec aille chercher John Stanford.

C'est là que le désaxé, un chômeur qui avait travaillé précédemment pour la Iron Ore à Labrador City, a exigé pour prix de la liberté de l'équipage, la présence de son père et celle d'un psychiatre de son choix. Dès ce moment, le dr Cormier, du Montreal General Hospital, se trouvait sur l'aire d'atterrissage, en attendant que l'avion du gouvernement du Québec aille chercher John Stanford.

C'est là que le désaxé, un chômeur qui avait travaillé précédemment pour la Iron Ore à Labrador City, a exigé pour prix de la liberté de l'équipage, la présence de son père et celle d'un psychiatre de son choix. Dès ce moment, le dr Cormier, du Montreal General Hospital, se trouvait sur l'aire d'atterrissage, en attendant que l'avion du gouvernement du Québec aille chercher John Stanford.

C'est là que le désaxé, un chômeur qui avait travaillé précédemment pour la Iron Ore à Labrador City, a exigé pour prix de la liberté de l'équipage, la présence de son père et celle d'un psychiatre de son choix. Dès ce moment, le dr Cormier, du Montreal General Hospital, se trouvait sur l'aire d'atterrissage, en attendant que l'avion du gouvernement du Québec aille chercher John Stanford.

C'est là que le désaxé, un chômeur qui avait travaillé précédemment pour la Iron Ore à Labrador City, a exigé pour prix de la liberté de l'équipage, la présence de son père et celle d'un psychiatre de son choix. Dès ce moment, le dr Cormier, du Montreal General Hospital, se trouvait sur l'aire d'atterrissage, en attendant que l'avion du gouvernement du Québec aille chercher John Stanford.

CHOQUETTE

plus considérable que dans d'autres domaines de l'action syndicale", a déclaré M. Choquette.

Sans rejeter l'idée d'étendre au secteur de la construction le mandat de la Commission d'enquête sur le crime organisé qu'il a mis sur pied il y a quelques semaines, le ministre étudie présentement de près les accusations d'infiltration par la pègre, proférées dernièrement par la CSN contre la FTQ.

M. Choquette a d'autre part annoncé qu'il avait effectivement ouvert le "dossier intimidation" sur ce qu'il avait appelé en mai dernier le "gangarisme syndical" en rapport avec la contestation du front commun.

"On peut être sûr, a-t-il dit à ce propos, que je prendrai en temps et lieux les responsabilités qui m'appartiennent, à savoir par quelles mesures judiciaires ou autres, ceux qui sont coupables d'actions répréhensibles seront traduits devant les tribunaux ou feront l'objet d'enquêtes publiques."

M. Choquette avait annoncé sa décision de faire préparer ce dossier en pleine crise de mai. Il avait précisé que cette enquête ne visait pas les trois présidents de centrales, qui venaient de faire un séjour de deux semaines en prison, mais bien "des révolutionnaires et des gangsters qui se situent au milieu de la pyramide syndicale."

Quant à l'enquête sur le crime organisé, le ministre a annoncé que l'unité spéciale de procureurs et de policiers constituée à cette fin est maintenant prête à procéder devant la Commission de police du Québec.

Malaise au sein de l'USECO

par Jean-Pierre Charbonneau

Tout ne tourne pas rond au sein de l'Unité spéciale d'enquête sur le crime organisé chargée de préparer l'enquête publique sur le crime organisé.

Les autorités de l'USECO et plusieurs enquêteurs ne s'entendent pas depuis le début sur la façon de préparer les travaux qui seront présentés lors des audiences publiques, a-t-on appris de source sûre.

Depuis le début, les autorités de l'USECO auraient pris de nombreuses décisions sans aucune consultation avec les spécialistes du crime organisé, les enquêteurs policiers de cette unité d'enquête. Le résultat a été dans de nombreux cas que les actions ont été annulées ou contrecarrées.

Encore dernièrement, un des juges de la Commission de police a pris des décisions quant à l'orientation de certaines enquêtes policières, décisions qui auraient compromis la marche de ces travaux.

Il semble que l'on ne s'entende pas sur ce que doit être une commission d'enquête publique sur le crime organisé. Veut-on faire uniquement des causes criminelles préparatoires à d'éventuelles procédures devant les tribunaux ou veut-on exposer en profondeur le fonctionnement et les ramifications du crime organisé au Québec?

Tout le problème est dans ce dilemme.

De ce problème de fond serait née la querelle qui a secoué au mois d'octobre dernier l'USECO et entraîné le remplacement des deux responsables du travail d'enquête, l'inspecteur Georges Faillie et le lieutenant-délective Fernand Laroche.

A cette époque, on avait décidé de li-moger deux des principaux enquêteurs policiers parce que ceux-ci avaient com-mis, disaient-ils, des indiscrétions à l'oc-casion d'une réunion d'information avec le ministre de la justice.

Sitôt la décision des autorités connue, le malaise s'accroît dans l'Unité d'enquête et un des officiers supérieurs a remis sa démission.

Cette démission ou, si l'on veut, cette demande de transfert, déclenche alors une action concertée des policiers de la Sûreté du Québec pour empêcher le limogage de deux de leurs confrères et protester contre les difficultés qu'ils rencontrent au cours de leur travail.

Le 11 octobre dernier, les 24 enquêteurs de la SQ signaient collectivement une "lettre de démission de l'USECO". Dans cette lettre adressée au directeur de la Sûreté du Québec, M. Maurice Saint-Pierre, les policiers déclaraient:

"Suite à de multiples problèmes que nous rencontrons quotidiennement dans l'exécution de notre travail depuis notre

PERON

draît en Argentine en janvier prochain. Le but de son retour, a-t-il déclaré à son départ d'Ezeize, sera de poursuivre son œuvre de pacification du pays.

C'est au milieu d'un service d'ordre impressionnant que l'ancien dictateur argentin s'est rendu à l'aéroport de Buenos Aires.

Au cours de ce voyage, l'ex-président est accompagné de son épouse, Isabel Martinez, de M. Lopez Rega, de son délégué personnel Hector Campora et de cinq autres personnes dont l'identité n'a pas été révélée.

M. Campora reviendra d'Asuncion pour participer aux délibérations du congrès national justicialiste et à la réunion plénière du front justicialiste. C'est en cette occasion que sera publié le programme justicialiste pour les élections de mars 1973, ont déclaré les dirigeants péronistes.

Malgré les affirmations de MM. Lopez Rega et Campora, il existait un certain scepticisme dans les milieux justicialistes au sujet de l'éventuel retour de Peron en Argentine annoncé pour la première quinzaine de janvier prochain.

Durant les 27 jours qu'il a passé en Argentine, l'unique réalisation de l'ex-président a été la formation du front justicialiste de libération. Les observateurs politiques font cependant des réserves au sujet de la consolidation dans l'avenir de ce mouvement, après le départ de son inspirateur.

VIETNAM

ce dernier, le général Alexander Haig, a assisté à cette réunion tenue dans le bureau ovale du chef de l'exécutif et consacrée à une discussion des négociations qui se sont déroulées à Paris. La Maison-Blanche n'a voulu donner aucun compte rendu de ce rapport.

Confirmant l'impression que les relations entre Washington et Saigon sont tendues et que M. Nixon est à la veille d'opter pour le rejet des objections du président Thieu à l'accord en train d'être négocié, la Maison-Blanche a indiqué qu'il n'y a eu aucun échange de messages direct entre les deux présidents au cours de ces jours derniers.

La décision américaine de passer outre à ces objections pourrait se voir renforcée par les résultats d'un sondage d'opinion selon lesquels 65 pour cent des Américains estiment que le projet d'accord de paix annoncé par Hanoi et Washington le 26 octobre dernier représente un compromis équitable dont ils sont prêts à s'accommoder malgré les incertitudes qu'il fait peser sur l'avenir du régime Thieu.

Sans le dire explicitement, la Maison-Blanche a clairement indiqué que le gouvernement américain n'approuvait pas la proposition d'un cessez-le-feu provisoire faite il y a deux jours par le président Nguyen Van Thieu du Sud-Vietnam.

Toutefois hier à la 170e séance de Paris, le délégué américain, M. Heyward Isham, remplaçant l'ambassadeur William Porter qui prépare son entretien avec M. Xuan Thuy a causé quelque surprise en demandant à Hanoi et au GRP d'examiner et de discuter la proposition du président Thieu... Sans même endosser la proposition sud-vietnamienne, le porte-parole américain a déclaré après la réunion que les Etats-Unis voulaient seulement encourager l'ouverture d'un dialogue aux réunions plénières de Paris.

intégration au sein de l'USECO et suite à la demande de transfert de l'Inspecteur-chef Hervé Patenaude, le seul officier de la Sûreté du Québec au sein de l'USECO, et aussi le seul représentant ayant un poste clef au sein dudit organisme, nous vous demandons collectivement au moment que vous croirez propice, de nous réintégrer dans les structures de la Sûreté du Québec.

"Nous croyons qu'il n'est pas nécessaire d'élaborer sur le sujet car vous êtes certainement au courant de nombreuses anomalies qui existent à cet endroit."

A la suite de cette lettre, une rencontre au sommet réunissant le vendredi 20 octobre, le ministre de la justice, M. Jérôme Choquette, le directeur de la SQ, M. Saint-Pierre, le directeur de la police de la CUM, M. René Daigault, et le directeur adjoint de la police de la CUM, M. André Guay. A cette réunion, il fut décidé que les deux policiers qui l'on voulait limoger conserveraient leurs importantes fonctions et que c'était plutôt MM. Faillie et Laroche qui quitteraient l'USECO.

Par la suite, on remplaça les deux officiers par l'assistant-inspecteur-chef André De Luca de la police de la CUM et l'inspecteur Maurice Baril de la SQ. Quant à M. Patenaude, on lui avait déjà demandé de retarder son départ.

Ces décisions annoncées, les policiers espéraient que le climat au sein de l'USECO s'améliorerait. Effectivement, le climat fut meilleur et certains groupes de policiers, qui attendaient depuis des semaines pour se mettre sérieusement à la tâche, purent enfin effectuer des recherches fructueuses.

Toutefois, on se rendit compte vite dans certains groupes d'enquête que les vrais problèmes n'avaient pas été résolus.

Depuis quelques jours, certaines décisions ont eu l'effet de relancer la querelle entre les autorités et des enquêteurs.

Aujourd'hui même, l'inspecteur-chef Patenaude qui avait retardé son départ, quitte l'Unité spéciale d'enquête. Officiellement, M. Patenaude demeurera conseiller technique de l'USECO. Toutefois, dans les faits, il occupera d'autres fonctions: il retournera au Bureau de recherche sur le crime organisé et deviendra l'assistant d'un des cinq directeurs-adjoints de la SQ, M. Lucien Dessert.

Pour plusieurs policiers, maintenant que le coup d'envoi de l'enquête est pratiquement donné, il est urgent de mettre un point final aux querelles intestines. Pour ce faire, il semble que l'on devra reconnaître la compétence des enquêteurs policiers et leur donner en conséquence les possibilités d'accomplir efficacement leur travail.

ADIEU

Littrow, un autre spectacle à ne pas manquer devait être celui de l'écrasement de ce même module sur la lune. Une fois Cernan et Schmitt à bord du vaisseau America, le moteur du LEM devait être mis à feu à 1h32 pour propulser le module à plus de 5.000 kilomètres à l'heure vers la lune. Le point d'impact visé se situe à une dizaine de kilomètres de la station scientifique installée par Cernan et Schmitt.

L'écrasement du module de 2.200 kilos, devrait provoquer une explosion d'une puissance équivalente à 720 kilos d'explosif chimique. L'événement spectaculaire aurait été filmé par la caméra restée à bord de la jeep lunaire sur la lune et les images transmises en direct à Houston. Pour la première fois, dans l'histoire, l'homme a vu la chute — et ses effets — d'un objet sur un corps céleste. Les savants attendaient beaucoup de ce spectacle qui leur permettrait de voir comment se produit un cratère d'impact sur la lune, comment se dispersent les débris provoqués par l'explosion et quelles sont la trajectoire et la vitesse de ces débris.

Le bilan scientifique de la mission Apollo-17 dépasse toutes les espérances. Le sixième et dernier vol d'astronautes américains sur la lune a permis une telle moisson, riche et variée, d'échantillons lunaires, d'observations et d'expériences, que les savants du centre spatial de Houston espèrent qu'elle leur permettra de trouver des éléments de réponses à des questions fondamentales sur l'origine et l'évolution du satellite naturel de la terre et sur celles de la terre et de l'univers.

La découverte la plus intrigante de Cernan et Schmitt pendant leur séjour sur le site Taurus-Littrow est celle de roches rouges orangées trouvées sur les bords et les pentes internes du cratère Shorty. S'agit-il de roches oxydées par des gaz, riches en vapeur d'eau, qui auraient été éjectées, sous forme de fumeroles, de l'intérieur de la lune? Si l'analyse des échantillons prélevés le démontrait, il faudrait alors reviser les hypothèses sur l'évolution de l'astre des nuits. La lune ne serait pas morte il y a 3 milliards d'années mais bien plus tard.

Les précédentes missions Apollo avaient laissé croire que la lune avait été le siège d'une intense activité volcanique dans la période s'étendant entre 3,8 et 3,1 milliards d'années, mais qu'ensuite sa machine thermique s'était définitivement arrêtée.

Cernan et Schmitt auraient également ramassé des échantillons de roches, les plus anciens et les plus jeunes jamais trouvés par leurs prédécesseurs-astro-nutes. L'échantillon le plus vieux a été arraché à un gros bloc ayant dévalé la pente du massif sud. Sa datation au laboratoire de réception lunaire de Houston, permettra seule, toutefois, de voir s'il est plus vieux que le roc 12 013 trouvé dans la Mer des tempêtes par les astronautes d'Apollo 12 et dont l'âge a été estimé à 4,40 milliards d'années. Si son âge dépassait 4,5 milliards d'années, cela serait une découverte sensationnelle car il dépasserait l'âge même de la formation de la lune! Quant à l'échantillon le plus récent, Schmitt pense l'avoir prélevé en extrême avant la fin de la troisième sortie lunaire en grating légèrement la couche de "regolithe" le recouvrant. Il aurait moins d'un milliard et peut-être même moins de 100 millions d'années. Il faudrait alors

ENSEIGNANTS

Suite de la page 3

à l'indice de l'accroissement du coût de la vie ainsi que le boni de vie chère.

Les trois principaux points sur lesquels les parties, à savoir les syndicats d'enseignants et les partenaires du gouvernement (commissions scolaires et directions des cégeps), n'ont pu s'entendre durant cette négociation, qui dure depuis août 1971, sont: le classement des enseignants, la sécurité ou priorité d'emploi et le critère servant à définir la tâche des enseignants.

Ce dernier point constituait la première priorité de la CEQ qui réclamait une définition de la tâche du professeur par un nombre maximal de période par semaines et d'élèves par périodes.

La partie patronale s'est, par contre, refusée à tout ajustement du critère actuel qui détermine le nombre de professeurs d'après le nombre d'élèves dans une commission scolaire ou dans un cégep: 1/15 au cégep, 1/17 au secondaire et 1/27 à l'élémentaire.

A l'élémentaire, un ratio 1/26,5 signifierait qu'on peut se permettre un spécialiste par 50 enseignants; un ratio 1/26, un spécialiste pour 25 et un ratio 1/25, un spécialiste pour 12.

Selon M. Charbonneau, la CEQ peut compter sur l'appui de ses membres ainsi que sur celui d'une fraction grandissante de l'opinion publique et des parents, quant aux objectifs pédagogiques poursuivis dans cette épuisante négociation.

en conclure, qu'une activité volcanique se serait produite alors à la surface de la lune.

Aujourd'hui, en tous cas la lune semble extrêmement calme. Les sismomètres installés par les missions Apollo n'enregistrent pratiquement aucun séisme naturel.

Les astronautes d'Apollo-17 ramènent avec eux quelque 126 kilos de roches lunaires. Avec ceux des missions précédentes, les savants disposeront d'un total de près de 400 kilos, de quoi travailler à leurs analyses et leurs interprétations pendant des années. Dès maintenant, les analyses préliminaires ont montré que la lune était chimiquement différente de la terre, même si des éléments absolument nouveaux n'ont pas été découverts.

Nouveau programme de formation des chômeurs

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'immigration, M. Robert Andras, a annoncé hier l'établissement d'un nouveau programme de formation de la main-d'œuvre destiné à fournir de nouvelles possibilités d'emploi aux chômeurs.

Subventions

OTTAWA (PC) — Le Conseil des Arts du Canada a annoncé hier l'octroi de \$92,000 à 10 institutions canadiennes du domaine des arts plastiques, du cinéma et de la musique.

Voici la liste des bénéficiaires de ces subventions:

La Société de musique contemporaine du Québec, de Montréal, \$25,500 pour sa saison 1972-1973;

Le chœur Mendelssohn, Toronto, \$10,000;

L'Orchestre symphonique de Saskatoon, \$12,000;

L'Encyclopédie de musique au Canada, Toronto, \$5,000;

La Cinémaèque Pacifique, Vancouver, \$10,000;

Canadian Film-Makers Distribution Centre, Toronto, \$6,000;

Collège Erindale, université de Toronto, \$5,000;

Media Gravures et Multiples Montréal, \$3,000;

Service de l'extension, université de St-Jean, T.-N., \$9,500;

Nova Scotia College of Art, Halifax, \$7,000.

le gouvernement fédéral remet 80 pour cent du salaire du stagiaire à l'employeur pour la première moitié de la période de formation et 25 pour cent pour la seconde partie.

Cette période de formation durera de six à 52 semaines et le fédéral remboursera un maximum de \$118 par semaine par stagiaire.

Le gouvernement invite les employeurs à embaucher des chômeurs désireux de se spécialiser et grâce à cette initiative, 42,000 hommes et femmes ont pu trouver du travail en 1971-72, dont 66 pour cent un emploi permanent.

La semaine dernière, le ministre des finances, M. John Turner, annonçait que le gouvernement allouerait \$50 millions cet hiver dans la mise en application du programme de formation de la main-d'œuvre.

Le nouveau projet va permettre au Canada d'équilibrer davantage l'offre et la demande en matière de main-d'œuvre à travers le pays, a déclaré M. Andras.

Il a ajouté que plusieurs travailleurs pourront dorénavant recevoir une formation adéquate et s'assurer d'un emploi qu'ils ne pouvaient remplir dans le passé à cause de son incompétence.

Cette mesure, avec celle du programme des initiatives locales annoncées la semaine dernière, et mise de l'avant par le gouvernement comme moyen de combattre le chômage, surtout cet hiver.



THE FIRST NOËL...

Pierre, Marguerite et Justin Trudeau

On l'aura deviné, c'est la carte de Noël des Trudeau et qui sera adressée cette semaine à tous les amis de la famille. Cette photo de Justin est l'oeuvre de Mme Trudeau.

(Photo CP)

Piraterie aérienne

Le Canada délègue un envoyé à Cuba afin d'étudier le projet

OTTAWA (PC) — Un porte-parole du ministère des affaires extérieures a fait savoir hier que le Canada délèguera un représentant à La Havane afin d'obtenir des précisions sur le nouveau projet de traité du gouvernement cubain relatif à la piraterie aérienne.

Ce représentant du ministère aura pour mission d'assister les fonctionnaires de l'ambassade canadienne à La Havane, dans l'étude du document.

La semaine dernière, le gouvernement de M. Fidel Castro avait rejeté une proposition canadienne au sujet d'un nouveau traité d'extradition entre les deux pays qui couvri-

rait le crime de piraterie aérienne.

Cuba a plutôt proposé un autre document que l'on dit plus court et plus simple et qui aurait l'avantage de ressembler à l'accord que négocient actuellement les gouvernements de Cuba et des États-Unis.

Le document a été présenté à l'ambassadeur canadien à La Havane, M. Ken Brown, par le ministre cubain des affaires extérieures, M. Raoul Roa.

C'est ce document que les fonctionnaires de l'ambassade canadienne étudient actuellement.

Si l'on juge le texte susceptible de former la base d'un

accord, une délégation canadienne ira négocier directement les modalités à La Havane.

Cuba n'a jamais déporté les coupables des détournements aériens vers cette île des Antilles et le gouvernement a toujours refusé de signer les accords internationaux en ce sens.

Il semblerait que la proposition cubaine ne fasse pas mention d'extradition mais s'engage à punir les coupables qui chercheraient à trouver refuge dans l'île.

Cette formule serait conforme aux conventions internationales qui prévoient soit l'extradition, soit la poursuite des auteurs de détournement.

Le représentant spécial du Canada doit rentrer à Ottawa, lundi prochain, et soumettre son rapport au gouvernement.

ottawa

OTTAWA (PC) — La Conférence catholique canadienne tiendra, le 20 mai 1973, une journée du respect de la vie humaine, consacrée aux handicapés.

L'objectif de cette journée de la CCC est de sensibiliser l'opinion publique sur le respect de la vie, le rôle que tiennent les handicapés dans la société et le devoir qu'a la société de fournir à ces personnes les ressources nécessaires à leur bonheur.

La CCC a déjà tenu deux journées de la vie humaine, sur la vie à naître, en 1971, et sur le troisième âge, en 1972.

FREDERICTON (PC) — Les brasseries et les bars seront fermés au Nouveau-Brunswick la veille du Jour de l'An parce que ce jour-là sera un dimanche. C'est ce qu'a déclaré Gerald LeBlanc, président de la Régie des alcools du Nouveau-Brunswick.

D'autre part, a ajouté M. LeBlanc, les cabarets, les hôtels et restaurants qui ont le droit de vendre de l'alcool de même que les clubs privés qui ont ce droit pourront vendre des boissons alcooliques la veille du Jour de l'An, parce que les uns et les autres sont autorisés par la loi à servir ces boissons le dimanche.

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral vient de consentir un prêt de \$3,429,500 par la Société centrale d'hypothèques et de logement en vue d'aider à la construction de la deuxième phase de la Place Frontenac à Montréal. Celle-ci consiste en une tour de logements de 16 étages abritant 224 unités de logement réparties en 96 studios, 94 logements d'une chambre, 49 de deux chambres et 46 de trois chambres.

Baie James, une erreur

HALIFAX (CP) — Le projet de la baie James n'aurait jamais dû être annoncé puisque le gouvernement du Québec n'a jamais déterminé les conséquences écologiques des travaux qui doivent être entrepris. C'est l'avis du vice-président de la Canadian Association on Support of Native Peoples, M. Jack L. Dowell. Ce dernier note que les écologistes, les savants et les spécialistes de la conservation de la nature sont tous d'accord à dire qu'un projet d'une telle envergure ne devrait pas être entrepris avant de connaître les conséquences des travaux sur l'écologie. Le premier ministre du Québec a annoncé ce projet en prétextant qu'il créerait des emplois, mais il n'avait pas dit à l'époque qu'il faudrait chasser quelque 7,000 Indiens Cris du territoire à être inondé, a déclaré M. Dowell.

REGINA (CP) — Le premier ministre de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney, a annoncé hier que la troisième session de la 17e législature de la Saskatchewan débuterait le 25 janvier. Le premier ministre a précisé que le gouvernement néo-démocrate déposerait plus de 120 projets de loi au cours de la session. Le gouvernement, à la dernière session, avait déposé 158 projets de loi et en avait adopté 140. On s'attend que le budget soit déposé le 9 février. M. Blakeney a laissé entendre que les projets de loi porteraient sur les négociations salariales des professeurs, les services sociaux, les adoptions, la garde des enfants et les droits des consommateurs.

HÔTEL DE LASALLE

1240, Drummond

UN RÉVEILLON DU NOUVEAU AN...
...INOUBLIABLE...

31 décembre

avec le "TRIO CONTINENTAL IONESCO"

BUFFET CHAUD & FROID

servi à partir de 8:00 P.M.

avec: CREVETTES
BÉBÉ HOMARD
VEAU MARENGO
POULET À LA CACCIOTORE
ETC...

\$12.50 par personne

SALLE MAISONNEUVE
(chapeaux, ballons, flûtes, serpents)

RESERVATION: 866-6492 local 700

in vino veritas

Côte de Beaune "Villages" Ropiteau
Bourgogne Rouge SAQ - 431E 26 oz.
produit importé de France

Katzensprung Reising — Blanc sec
Autriche SAQ - 531C 26 oz.
produit importé d'Autriche

Un riche courtier est élu maire de Vancouver

VANCOUVER (CP) — Un courtier millionnaire, M. Art Phillips, âgé de 42 ans, a été élu haut la main mercredi maire de Vancouver.

M. Phillips a reçu près de 70% des voix exprimées. La participation au vote a cependant été très faible, moins de 30% des 265,000 personnes inscrites sur les listes électorales s'étant prévaluées de leur droit de vote. Les électeurs de la région en étaient à leur troisième élection en quatre mois et près de trois pouces de neige étaient tombés sur la ville, ce qui expliquerait la faible taux de participation.

M. Phillips était le candidat d'un mouvement nommé The Electors Action Movement (TEAM), un des quatre partis

en lice. Le candidat à la mairie du Nouveau parti démocratique, M. Brian Campbell, s'est classé deuxième.

Les électeurs, en plus d'élire le maire, devaient choisir entre 121 candidats aux dix postes de conseillers, aux neuf postes de la commission scolaire et aux sept postes de la commission des parcs.

L'équipe de TEAM a fait élire huit conseillers, cinq commissaires d'école et quatre commissaires aux parcs.

La ville était dirigée depuis 35 ans par un parti politique municipal connu sous le nom de Non Partisan Association (NPA) qui avait été formé pour faire la lutte au CCF dont des membres briguaient les suffrages au niveau municipal.

Le maire sortant, M. Tom Campbell, avait rempli trois mandats de deux ans et ne se représentait pas aux élections de mercredi.

Postes: remise du rapport aux deux parties

OTTAWA (PC) — Le comité de conciliation sur le conflit de travail qui oppose les employés des postes au gouvernement a remis hier son rapport aux deux parties, M. Jacob Finkelman, président du comité des relations du personnel de la Fonction publique, chargé, en vertu de la loi fédérale, de recevoir les rapports provenant de comités de conciliation, a déclaré que le syndicat et le gouvernement avaient demandé que le rapport ne soit pas rendu public avant lundi midi.

Le Conseil des médiateurs du syndicat postal commencera donc dès maintenant l'étude du rapport et informera les 28,000 syndiqués des recommandations qu'il contient.

D'ici quelques jours, donc, on serait en mesure de savoir si les recommandations sont acceptables par les deux parties en cause. En cas de rejet par l'autre partie, une grève des postes pourrait être déclenchée.

Une grève légale peut commencer sept jours après la présentation du rapport du conseil de conciliation à M. Finkelman.

Or, M. Finkelman vient d'annoncer que le rapport lui a été remis par le comité de conciliation, dirigé par M. Owen Shime, du Conseil des relations de travail de l'Ontario. Mais il a précisé aux journalistes qu'il n'avait pas encore eu le temps de le lire.

Tables de billard & de Snooker
de fabrication supérieure

695.00

ACLAND BILLIARD EQUIPMENT Ltd.
255, Ave Dunbar, Montréal 304

C'est l'temps des Fêtes!

Profitez-en donc et offrez Boodles British Gin à cet ami qui croit encore acheter le meilleur gin importé.

Que vous demandiez Boodles ou BOU-deul, vous obtiendrez toujours la part du lion. S.A.Q.

#196 25 oz. \$6.45
#196A 40 oz. \$9.80

BOODLES British Gin

Distillé et embouteillé en Grande-Bretagne

LE RAFFINEMENT DE LA HAUTE JOAILLERIE.

Une symphonie en bleu: saphirs rehaussés de diamants marquises ou ronds. Prix sur rendez-vous.

LUCAS
JOAILLIER — ORFÈVRE

1476, Sherbrooke O. — Westmount Square — Fairview Pointe-Claire
Stationnement gratuit

Brandt est réélu chancelier de la RFA

BONN (AFP) — M. Willy Brandt, qui aura 59 ans dans quatre jours, a été réélu chancelier de la RFA par le Bundestag.

Il a recueilli 269 voix sur 496, soit 20 de plus que la majorité absolue nécessaire à son investiture, et 46 de plus que la CDU/CSU.

Il a tout lieu d'être satisfait du chemin parcouru depuis trois ans.

Le 21 octobre 1969 il avait été investi pour la première fois comme chancelier avec 251 voix sur 496, soit seulement deux de plus que la majorité absolue. La faible majorité recueillie préfigurait alors l'évolution de la législature.

Elle avait abouti à une impasse parlementaire, la coalition gouvernementale socialiste-libérale perdant du fait de déflections sa majorité absolue et ne faisait plus que match nul avec la CDU/CSU (248 voix pour chacune).

Cette fois-ci, M. Brandt a ses arrières assurés et peut compter sur une confortable majorité pour réaliser son programme gouvernemental.

Il y a cependant eu une fausse note dans le succès remporté par M. Willy Brandt au Bundestag. Pendant une heure, le chancelier, qui avait été follement ovationné, avait pu croire qu'il avait porté la discorde chez l'ennemi. Mme Anne-Marie Renger, la première et la seule femme président d'une assemblée parlementaire dans le monde, avait en effet proclamé un résultat inexact.

Elle avait annoncé officiellement les chiffres suivants du scrutin d'investiture qui avait eu lieu à bulletins secrets. 289 oui, 203 non et un bulletin nul. D'après ces résultats, au moins 18 députés chrétiens-démocrates avaient voté l'investiture. Les observateurs cherchaient déjà les transfuges à l'aile gauche de la CDU/CSU. Cela aurait été un juste retour des choses.

Mais il a fallu déchanter: Mme Anne-Marie Renger était contrainte de rectifier ses chiffres.

L'annonce du résultat du scrutin a été saluée par un tonnerre d'applaudissements sur les bancs de la coalition. M. Brandt, assis à sa place de député, les a accueillis avec une émotion visible. M. Herbert Wehmer, président du groupe parlementaire du SPD, une énorme gerbe de fleurs à la main, et M. Helmut Schmidt, vice-président du SPD, futur ministre des finances, furent les premiers à féliciter leur chef reconduit dans ses fonctions de chancelier. Dans la tribune diplomatique, Mme Ruth Brandt, radieuse, était très entourée.

Une nouvelle salve d'applaudissements a éclaté lorsque M. Brandt, la voix encore voilée par une récente affection des cordes vocales consecutive à la campagne électorale, s'est levé pour déclarer qu'il acceptait le vote.

Serrant les mains qui se tendaient de tous côtés, M. Brandt a ensuite quitté lentement l'hémicycle pour se rendre auprès du président de la RFA, M. Gustave Heinemann, qui lui a remis le document officiel de sa nomination à la tête du gouvernement.

La CROIX-ROUGE
C'EST VOUS
C'EST NOUS TOUS



GRAND ARMAGNAC

Maintenant disponible dans tous les magasins de la S.A.Q.



S.A.Q. 163-C - 25 oz. — \$9.75



Le nouveau gouvernement Brandt

BONN (AFP) — Le deuxième cabinet Brandt/Scheel compte, sans le chancelier, 19 ministres, dont deux sont sans portefeuille et chargés de missions spéciales. Le précédent gouvernement en comptait 15 seulement. Voici la liste du nouveau gouvernement: chancelier: Willy Brandt (SPD); vice-chancelier et ministre des affaires étrangères: Walter Scheel (FDP); ministre des finances: Helmut Schmidt (SPD); ministre de l'économie: Hans Friderichs (FDP); ministre de l'intérieur: Hans Dietrich Gensher (FDP); ministre de la défense: Georg Leber (SPD); ministre pour l'aménagement du territoire, l'urbanisme et le logement: Hans-Jochen Vogel (SPD); ministre de l'agriculture: Josef Ertl (FDP); ministre des transports: Lauritz Lauritzen (SPD); ministre du travail: Walter Arendt (SPD); ministre de la justice: Gerhard Jahn (SPD); ministre de la famille: Mme Katharina Focke (SPD); ministre de la coopération économique: Erhard Eppler (SPD); ministre de la recherche scientifique, de la technologie et des P. et T.: Horst Ehmke (SPD); ministre pour les relations avec la RDA: Egon Franke (SPD); ministres sans portefeuille chargés de missions spéciales: MM. Egon Bahr (SPD) et Werner Maihofer (FDP).

\$1 million pour faire libérer Ronald Grove

BUENOS AIRES (AFP) — Une rançon de 500.000 dollars et cinq millions de pesos argentins (500.000 dollars) aurait été versée la nuit dernière aux ravisseurs de l'homme d'affaire britannique Ronald Grove enlevé dans les environs de Buenos Aires dimanche dernier, affirme le journal Cronica.

Grove dirige en Argentine un groupe de sociétés britanniques dont le consortium est propriétaire du frigorifique argentin Anglo.

Le journal ajoute que les négociations avec les ravisseurs auraient été menées en Argentine par Frank Potter, adjoint de Grove à Buenos Aires.

Ronald Grove, 62 ans, marié à l'ex-actrice du cinéma Leslie Burton et père de deux fils de 26 et 17 ans et d'une fille de 19 ans qui suit des études au Canada, a été enlevé dimanche matin près de sa maison de campagne à Hurlingham, au moment où il se rendait en voiture à son club de golf.

Le fils aîné des Grove, Trevor, éditeur du Evening Star de Londres, est arrivé à Buenos Aires, écrit de son côté le journal La Razon, pour participer aux négociations en vue de la libération de son père.

HELSINKI

Les Neuf contre les positions de Moscou

HELSINKI (AFP) — Les neuf du Marché commun ont bataillé hier au cours de la réunion préparatoire d'Helsinki pour que la future conférence européenne aille jusqu'au fond des problèmes et soit sérieusement préparée.

Au cours de cette avant-dernière journée de la session, et pendant deux séances de près de six heures au total, les Neuf se sont attaqués aux positions défendues par l'URSS, que les milieux de la conférence dépeignent comme isolée et déconcertée. Les deux parties se sont heurtées à propos de la

nature des travaux qui devraient être confiés aux commissions pendant toute la durée de la deuxième phase de la conférence.

Les neuf veulent que ces commissions, qui siègeront entre les deux sessions ministérielles, reçoivent des instructions précises. Or, ces instructions ne pouvant leur être données par les ministères des affaires étrangères, qui ouvriront la conférence par une réunion qui ne durera que quelques jours, c'est la réunion préparatoire d'Helsinki, si, selon les Neuf, devrait, après un travail approfondi, donner des mandats précis aux commissions.

En revanche, les Soviétiques voudraient que la réunion préparatoire d'Helsinki et le travail des commissions au cours de la deuxième phase revêtent un caractère technique et rédactionnel. Ils considèrent en effet qu'il n'appartient qu'aux ministres de décider et de prendre des décisions.

Les ambassadeurs de la communauté, qui avaient coordonné leurs positions au cours de réunions mercredi soir à l'ambassade britannique et hier matin à celle des Pays-Bas, ont ainsi précisé leur thèse, selon laquelle ni la réunion préparatoire d'Helsinki, ni la conférence européenne, ne doivent sacrifier la qualité à la rapidité, ni le sérieux à la profondeur. Par-delà les discussions terminologiques qui ont marqué les difficiles débats d'hier, il apparaît donc que le choix est entre une conférence laborieuse allant au fond des choses et une conférence rapidement menée jusqu'à un accord rédigé en termes généraux.

Par ailleurs, le bruit court que le président finlandais Urho Kekkonen serait revenu sur sa décision de briguer un nouveau mandat présidentiel parce qu'il aurait perdu la confiance des Soviétiques.

Le référendum irlandais aura lieu le 8 mars

LONDRES (AFP) — Le gouvernement britannique soumettra la question du maintien de la frontière entre les deux Irlandes à un référendum en Ulster le 8 mars prochain, a annoncé hier après-midi à la Chambre des communes le proconsul britannique, M. William Whitelaw.

Par ce référendum, le gouvernement britannique demandera aux habitants des six comtés de l'Ulster rattachés au Royaume-Uni s'ils désirent ou non la réunification de l'Irlande.

Compte tenu du fait que soixante-cinq pour cent des habitants de l'île sont loyalistes et protestants, l'issue du référendum ne paraît faire aucun doute et cette majorité se prononcera pour le maintien de l'Irlande du Nord au sein du Royaume-Uni.

En organisant ce référendum, le gouvernement britannique obéit au désir de rassurer la majorité contre l'éventualité d'une réunification forcée avec l'Eire. Il y a plusieurs mois que le gouvernement britannique a annoncé

son intention de soumettre la question de la frontière aux votes des habitants des six comtés d'Irlande du Nord.

A noter que trois cent soixante-cinq personnes — civils et militaires — ont été tués et 3.269 autres blessés en Irlande du Nord entre le 24 mars, date de la prise de contrôle direct de la province par Londres, et le 8 décembre dernier. C'est ce que M. David Howell, ministre d'Etat pour l'Ulster, a annoncé en réponse à des questions aux communes. Pendant cette même période,

7.690 incidents au total ont été enregistrés.

Par ailleurs, un porte-parole du Foreign Office a déclaré hier que les révélations sensationnelles faites dans certains journaux britanniques sur l'aide que l'URSS apporterait à l'IRA provisoire en Irlande du Nord, sont sans aucun fondement.

Cette mise au point a été faite à la suite de spéculations de certains journaux londoniens du dimanche sur l'origine des bazookas de fabrication soviétique que les maquisards de l'IRA utili-

sent actuellement contre les troupes britanniques stationnées en Ulster.

De source autorisée, on souligne que le gouvernement britannique n'a aucune indication sur l'origine des armes utilisées par l'IRA, et l'on ajoute que la démarche effectuée par Londres auprès du gouvernement soviétique pour demander sa coopération dans l'enquête menée pour connaître les véritables sources d'approvisionnement de l'IRA a précisément pour objet de tenter de l'établir.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avs: Les annonces sont priées de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
• Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

AMEUBLEMENTS A VENDRE

MOBILIER de salle à manger, 9 morceaux, chêne sculpté, \$700. Tél.: 276-4991 jour; 487-6978 soir. 16-12-72

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'au-baine. 212 Beaubien est. Tél.: 276-9067. 1-1-73

ACHATS

DESIRONS ACHETER, revues et livres canadiens. Tél.: jour 844-1816, soir: 670-6748. J.N.O.

ABSOLUTEMENT BESOIN d'un piano pour étudiante. Tél.: 274-0536 ou 273-0255.

ANTIQUITES DEMANDÉES

ABSOLUTEMENT besoin toutes sortes d'antiquités, meubles, porcelaines, lustres, bijoux, petit piano, argenterie, chandeliers, etc. Tél.: 374-1224. 15-1-73

ANTIQUITES TOUTES SORTES: (argent comptant) Claude Morier, jour 331-0251 soir 667-0774 J.N.O.

ANTIQUITES A VENDRE

ARMOIRE pointe de diamant authentique, table ronde, coffres-pin, chaises berçantes, divers. S'adresser: 58 avenue des Pins est. 21-12-72

APPARTEMENTS A LOUER

VILLE MONT-ROYAL: 4 pièces, chauffées, une chambre, air climatisé, laveuse-vaisselle, réfrigérateur, cuisinière, luxueux immeuble; porter, piscine intérieure, sauna, très belle vue, tranquille, garage si désiré. Libre immédiatement \$175. Tél.: 737-9346. 18-12-72

OUTREMENT

50, WILLOWDALE NOUVEAU IMMEUBLE
• Immeuble en béton insonorisé
• 2 ascenseurs, balcons
• Taxes payées, sun-deck.
Visites après 3:00 P.M.
3/5 — \$170.
Tél. 273-4451 J.N.O.

REDPATH CRESCENT: "Penthouse", meublé, panoramique. Prix \$350, chauffé. Tél.: 845-4914. 16-12-72

une ville sous un toit...

PORT DE MER
101, PLACE CHARLES-LEMOYNE

Face au Métro Longueuil

3 1/2, 4 1/2, 5 1/2 PIÈCES

L'ACCÈS À TOUT PAR

NOTRE PASSERELLE

CLIMATISÉE MENANT

AU MÉTRO!

Les commodités... nous les avons toutes! Les avantages... nous les avons tous!

RENSEIGNEMENTS: 679-6010

16-12-72

16-12-72

16-12-72

16-12-72

16-12-72

16-12-72

16-12-72

16-12-72

16-12-72

16-12-72

16-12-72

16-12-72

16-12-72

16-12-72

16-12-72

16-12-72

16-12-72

16-12-72

16-12-72

16-12-72

16-12-72

16-12-72

16-12-72

16-12-72

16-12-72

16-12-72

16-12-72

16-12-72

16-12-72

16-12-72

AUTOS A VENDRE

MGB 1971, convertible, blanc, 11.000 milles, parfait ordre. Tél.: Christiane jour 844-2354, soir 667-8854. 16-12-72

FORD CHAMBLAY AUTOMOBILES: 2575, Bourgogne, Chamblay. Tél.: 658-6623, Dépositaire Volvo-Fiat, vente-pièces-service. Prix en-dessous de toute compétition, soit pour automobiles ou accessoires. 16-12-72

VOLVO 145, Station wagon, 1971, bas millage. Prix: \$2.550. Tél.: 331-5136. 20-12-72

DATSUN

SPECIAL
BALANCE 1972, NEUVE
Berra Automobile Inc.,
11,933
Boul. Laurentien,
Cartierville (Montréal)
Tél.: 332-4710
16-12-72

ARTICLES A VENDRE

Set de salon colonial, 2 morceaux, laveuse-essoreuse Simplicity, chauffe-frette, garde-robe-miroir, tapis 14' x 14', téléviseur Philips, draperies, cadres, table ronde, cage avec support. Tél.: 721-1420. 16-12-72

Réchaud: "Adams Exercise Trainer", valves; malles; chandeliers modernes et antiques; vases à fleurs; coussins; poêle à bois; et Hi-Fi "Westinghouse"; skis "Head"; charbroil BBQ; humidificateur "Walton"; peintures et reproductions encadrées; miroir antique; cadres; portes planètes persiennes; meuble à tiroirs: TV "Zenith" 23"; broquette en aluminium pour contracteur; souffleur à neige "Toro Snopp"; tapis tressé 9' x 12' approximativement; radios; disques classiques; vitres pour étagerie; etc. S'adresser: 10,180 Garnier, entrée par le garage. Samedi de 2:00 P.M. à 9:00 P.M. 18-12-72

ARTISANATS

EBENISTE FRANCAIS vous fera décapage, réparation, polissage de meubles toute finition. Fabrication de belles bibliothèques. Travail très soigné. Aussi vente d'antiquités. Tél.: 467-2223. (après 1 p.m.) 1-1-73

CHALET A LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: face pente-ski, luxueux Bavares, neuf, 5 1/2 chauffé, toit cathédrale, meubles Thibault, cheminée pierre, télévision. Semaines: ski après 13 janvier. Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 3-1-73

CANTONS DE L'EST: Bromont, chalet pour saison ou mois. 5 pièces, eau chaude, foyer naturel, près pentes de ski Mont-Gale. Tél.: 277-5959. 12-12-72

VAL-MORIN: superbe maison entièrement meublée, toutes commodités, à proximité des pentes de ski, chauffage et déneigement inclus. Accessible en tout temps. Un seul locataire. Du 15 décembre au 15 mai. \$1.500. Mile Gravel 389-9554. 18-12-72

CHALET A VENDRE

SPACIEUX, près Ste-Agathe, occupation immédiate pour saison ou année. Pouvant accommoder famille nombreuse ou 2 couples. Equipé comme maison-ville, tous services. Desiré locataires fiables, termes à discuter. Tél.: Montréal 731-2743. 18-12-72

COMMERCE DEMANDÉ

CHERCHONS
COMMERCE DE BOIS SCIERIE
À REPRENDRE OU À LOUER
Faire parvenir détails à:
CASE 360, LE DEVOIR
16-12-72

COURS PRIVES

ANGLAIS, FRANCAIS, JAPONAIS — \$3.00 l'heure. Jour-soir, 282-0421, particulier. 22-12-72

DEMANDES D'EMPLOI

Jeune homme de vingt-six ans, cultivé et sérieux, offre ses services comme secrétaire particulier ou occupation semblable. Ecrire Case 358 Le Devoir. 18-12-72

DEMANDEMENTS

ROUSSELLE TRANSPORT déménagement local, longue distance, service outre-mer. Emballage, entreposage. 725-2421. 18-12-72

ENTREPRENEURS

PLOMBERIE, chauffage, réparations tout trouble, spécialité calorifère, rénovation de sous-sol, à bas prix. Tél.: 336-2252. 18-12-72

EQUIPEMENTS DE BUREAU

Classes à documents suspendus; cardex, dictaphone, dessus de bureau à dactylo; parallèles à dessin 3' x 5' S'adresser: 10-180 Garnier, entrée par le garage, samedi de 2:00 P.M. à 9:00 P.M. 18-12-72

HOMMES DEMANDES

ORGANISATEUR D'ENTRETIEN d'édifice. Tél.: 521-3090. 18-12-72

HOMMES OU FEMMES DEMANDES

CONCIERGE DEMANDÉ(E) à l'Outremont
Pour bêtise de 17 app.
• Loyer de 5 pièces, électricité et téléphone en échange des services usuels.
• Bilinguisme essentiel. Convenable, e.g., pour un couple retraité.
Références et détails à:
Case 361, Le Devoir
18-12-72

LOGEMENTS A LOUER

COTE-DES-NEIGES: près de l'Université de Montréal, 3837 La-combe, haut-duplex, 6 1/2, chauffé, non meublé, pas de garage. Libre le 1er janvier. \$200. Tél.: 733-4314. 21-12-72

MAISONS DE CAMPAGNE A LOUER

ST-SAUVEUR: Domaine Spring Valley, maison conçue par architecte, très moderne, vraiment exceptionnelle, 6 pièces. Demande personnes très responsables. Pour saison d'hiver ou à l'année. Tél.: 731-6307 ou 1-227-3543. 16-12-72

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 525 est, rue Sherbrooke, suite 2, Marthe Gaudette, b.a., b. péd., b. ph., 1. es lettres. Tél.: 288-2332 de 3h à 8h p.m. J.N.O.

DU BONHEUR ENRG. Agences but amical, social, matrimonial, veufs (ves) personnes seules. Ecrire Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec. Information: 729-0680. 16-12-72

PROPRIETES A VENDRE

VERCHERES: 62 Pigeon, directement du propriétaire, construction 1 an, maison unifamiliale. 3 chambres à coucher, foyer, terrasse. Cause départ. Tél.: 1-863-3530. 18-12-72

STE-JULIE: Split-level, dans beau site boisé. Salon, cuisine, salle à manger avec portes-patio, grandes chambres. Plusieurs extras. Rose St-Cyr Slough 653-2496 ou 653-6807. Immeubles Westgate, courtiers. 16-12-72

À VENDRE

IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
WESTMOUNT
MI-ÉTAGE
Très belle résidence en pierre, détachée, sur terrain double avec vue magnifique de la ville. Idéale pour vie de famille et pour recevoir. Salon avec foyer naturel, den ou rez-de-chaussée, 4 chambres à coucher, salle familiale avec plafond cathédrale et foyer en pierre. Doit être vu pour être appréciée. M. Dardi, 935-8541 ou 489-9573. M.L.S. 16-12-72

HAMPSTEAD

CHEMIN DUFFERIN
Duplex confortable 5/6 pièces avec grande salle familiale et une chambre à coucher au sous-sol. En excellente condition, magnifique jardin, 2 garages. Fenêtres aluminium plus murs extérieurs. Appelez M. Dardi, 935-8541 ou 489-9573. Exclutif. 16-12-72

SECTEUR CIRCLE ROAD

DEN AU REZ-DE-CHAUSSEE
Exclusif. Splendide maison familiale faite sur commande avec commodités exceptionnelles, 9 pièces (5 chambres à coucher au même étage) 2 1/2 salles de bains, salle de jeux en pin nouveau, garage, superbe jardin, \$55.000, incluant extras. Appelez Mme Ruth Moss, 935-8541 ou 737-3685. 16-12-72

PROPRIETES A VENDRE

À VENDRE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
BROSSARD
Dans ce bungalow de grande classe, la décoration de bon goût et le confort s'allient harmonieusement. 4 toits chauffés à coucher, 3 salles de bain avec en plus, une magnifique piscine intérieure chauffée servant aussi de salle de réception, incluant un très beau foyer et un B.B.Q., cabine de déshabillage, toilette et douche. Garage double, porte-électrique. Le tout sur un splendide terrain paysagé de 15.000 pieds carrés. Prix réaliste à \$85.000. 16-12-72

ST-HILAIRE

Sur un terrain de 8 acres, au flanc de la montagne, se trouve un cottage colonial de très grand luxe, dont la beauté intérieure est indescriptible, 11 pièces dont 4 grandes chambres à coucher. Piscine extérieure chauffée de 40' x 26'. Prix demandé: \$95.000, comptant: \$25.000. 16-12-72



A plusieurs milles des dépôts sabotés, le nuage de fumée est observé par un soldat. Un coup de main spectaculaire du Vietcong. (Téléphoto AP)

Les feux de la guerre se rallument

PARIS (d'après l'AFP) — Les feux de la guerre se rallument sensiblement sur les différents fronts d'opérations militaires en Indochine, au moment où les récents espoirs d'un prochain cessez-le-feu sont remis en question.

La destruction, par un commando vietcong, du très important dépôt de munitions de Thanh Tuy Ha, situé à une dizaine de kilomètres au sud-est de Saigon, a encore accru le pessimisme provoqué dans la capitale sud-vietnamienne par l'annonce de l'ajournement des négociations secrètes entre MM. Henry Kissinger et Le Duc Tho.

Pendant plus de onze heures d'affilée, une fantastique série d'explosions, parfois accompagnées de gigantesques champignons de fumée, a secoué hier la capitale, pulvérisant les vitres et faisant même tomber l'horloge du clocher de la cathédrale.

Plus de mille tonnes de munitions, estime-t-on, auraient ainsi été détruites au cours de cette opération de sabotage qui est considérée comme la plus importante à l'actif du Front national de libération depuis le début de l'actuelle offensive communiste au Sud-Vietnam.

Le dépôt de Thanh Tuy est le plus importante de la troi-

sième région militaire (région saigonaise) et, quand son approvisionnement vient d'être effectué, le plus important du Vietnam.

Ce sont deux saboteurs vietcong qui ont réussi à s'infiltrer sur la base à 23h30, mercredi soir, après avoir coupé les fils de fer barbelés qui encerclent la position. Répérés alors qu'ils pénétraient à l'intérieur du dépôt, les saboteurs ont été mis en fuite par une patrouille de soldats gouvernementaux, a précisé le porte-parole.

Malgré une fouille minutieuse, les sacs de plastique et la grenade à main laissés par les saboteurs ont explosé. Un bunker bourré de munitions a aussitôt sauté, entraînant par réactions en chaîne l'explosion de plusieurs autres dépôts.

De son côté, l'aviation américaine poursuit ses raids au Cambodge, au Laos et au Nord-Vietnam.

Les B-52 ont notamment accompli 14 missions, de mercredi à jeudi, dans la région de Dong Hoi, située à

70 kilomètres environ au nord de la zone démilitarisée, où ils ont bombardé plusieurs dépôts de matériel et de munitions nord-vietnamiens.

A Hanoi, où une pré-alerte a été déclenchée hier pour la première fois depuis le 16 novembre, le gouvernement nord-vietnamien a vivement dénoncé l'activité de l'aviation américaine en établissant un parallèle entre ces actes de guerre et l'ajournement des négociations secrètes.

Selon le journal de l'armée nord-vietnamienne Quan Doi

Nhan Dan, qui accuse les Etats-Unis de vouloir perpétuer leur politique de vietnamisation, les Américains devraient se désengager totalement du sud et ne pas affaiblir les forces révolutionnaires qui s'y trouvent.

Cependant, malgré le retour à Washington de M. Kissinger qui s'entretient avec le président Nixon de l'évolution du problème vietnamien et le prochain départ pour Hanoi de M. Le Duc Tho, la négociation américano-nord-vietnamienne se poursuit.

Responsabilités allégées pour Spiro Agnew

WASHINGTON (par l'AFP) — Le président Nixon a allégé les responsabilités de son coéquipier, le vice-président Spiro Agnew, et celles de son principal conseiller aux affaires intérieures, M. John Ehrlichman, tout en laissant entendre qu'il leur en confierait d'autres.

La Maison-Blanche a annoncé en effet que le vice-président va abandonner sa direction traditionnelle de l'office des relations intergouvernementales, organisme qui s'occupe des rapports en-

tre l'administration fédérale et les pouvoirs régionaux, au profit du conseil pour les affaires intérieures (Domestic Council) que préside M. Ehrlichman. Ce dernier, de son côté, déléguera ses pouvoirs de directeur exécutif du conseil à M. Kenneth Cole, qui fut jusqu'à présent son adjoint.

La Maison-Blanche a annoncé d'autre part la démission de cinq hauts fonctionnaires du ministère du travail, dont le sous-secrétaire et trois sous-secrétaires ad-

joint.

Par ailleurs, le président Nixon a complété le dispositif de son équipe économique en annonçant le maintien de M. William Eberle au poste de représentant spécial américain pour les négociations commerciales, avec rang d'ambassadeur, qu'il occupe depuis novembre 1971.

Tout en annonçant son maintien dans l'équipe gouvernementale, la Maison-Blanche a souligné que M. Eberle s'acquittera de ses fonctions de principal négociateur commercial américain sous la direction de M. George Shultz, le secrétaire au Trésor dont le rôle a grandi du fait qu'il est devenu aussi conseiller du président et porte-parole en chef pour l'ensemble de la politique économique des Etats-Unis,

et celle de M. Peter Flanagan, conseiller présidentiel aux affaires économiques internationales.

M. Eberle, apprend-on, a ajourné sine die son départ pour Tokyo, où il devait s'entretenir incessamment avec les dirigeants japonais des problèmes commerciaux entre les deux pays, pour participer à Washington à des consultations concernant l'ensemble de la politique économique internationale des Etats-Unis, prévues pour la semaine prochaine.

Au moment de réorganiser l'équipe de ses collaborateurs, le président Nixon avait annoncé précédemment que l'ex-secrétaire au Trésor M. John Connally continuerait de se tenir à sa disposition pour certaines missions spéciales et que le secrétaire au commerce démissionnaire, M. Peter Peterson, se chargerait encore, d'ici au printemps prochain, d'une mission d'information au Japon, dans d'autres pays d'Asie et en Amérique latine.

Dialogue Cuba-USA

un premier pas accompli par Castro

PARIS (AFP) — Le premier ministre cubain, M. Fidel Castro, vient de faire à La Havane un premier pas public en vue d'une ouverture de dialogue avec les Etats-Unis, estimant les diplomates latino-américains dans la capitale française.

Parlant devant une foule de plus de cent mille personnes réunies à l'occasion de la visite du président chilien Salvador Allende, M. Castro a bien semblé avoir fait une concession majeure qui pourrait conduire à une négociation avec les Etats-Unis.

Jusqu'à présent Cuba se refusait catégoriquement à ouvrir un dialogue direct avec les Etats-Unis si deux conditions n'étaient pas remplies:

1) levée du blocus économique de l'île;

2) fin du rôle de gendarme international que, selon lui, se sont arrogés les Etats-Unis, et donc évacuation de la base de Guantanamo, toujours occupée par les forces américaines à Cuba.

Cette dernière condition,

souligne-t-on dans les milieux diplomatiques latino-américains à Paris, n'a pas été évoquée par Castro.

Castro a nettement indiqué qu'il existe des problèmes qui intéressent davantage Cuba que celui de la base de Guantanamo.

Entre ceux qui sont victimes d'un blocus et ceux qui imposent le blocus, aucun dialogue n'est possible, a dit le premier ministre cubain, qui a ajouté: avant tout dialogue, ce qu'ils (les Etats-Unis) doivent faire c'est de lever inconditionnellement le blocus.

L'attention des milieux diplomatiques consultés à Paris a aussi été attirée par le fait que c'est la première fois que l'éventualité d'un dialogue et d'une normalisation des relations entre Cuba et les Etats-Unis a été évoquée aussi clairement en public.

Les relations entre les deux pays sont rompues depuis janvier 1961. Mais un certain nombre de gestes ont été faits récemment de part et d'autre. Actuellement un dialogue indirect par l'intermédiaire de l'ambassadeur de Suisse à La Havane a été ouvert entre la petite île et son puissant voisin en vue d'un accord sur la piraterie aérienne. Antérieurement, une délégation des services météorologiques américains avait été reçue à La Havane.

Les services du point aérien américain destiné à évacuer les réfugiés cubains désireux de quitter l'île ont été repris la semaine dernière.

Les experts à Paris considèrent que la fin de la guerre au Vietnam est un élément capital. En effet, Fidel Castro peut considérer maintenant que Washington a effectivement abandonné l'essentiel de ce qu'il appelle son rôle de gendarme international.

Du côté américain, on se montre satisfait des progrès

de la négociation sur la piraterie aérienne, mais officiellement la position du président Nixon n'a pas varié. La Maison-Blanche estime qu'un arrangement avec Cuba ne se concevrait qu'aux conditions suivantes:

1) que Cuba abandonne l'idée de l'exportation de la révolution en Amérique latine.

2) qu'elle cesse d'être milita-

irement liée à l'URSS. Les observateurs remarquent qu'en partie ces conditions peuvent facilement être levées. D'une part, la propagande révolutionnaire castriste et l'appui donné par La Havane aux mouvements révolutionnaires latino-américains ont diminué. Certains guérilleros s'en sont amèrement plaints. Lors de son voyage au Chili, M. Castro a déclaré cette année que Cuba ne voulait imposer ses méthodes à personne.

Quant à l'assistance militaire soviétique, les experts estiment qu'en raison de l'actuel rapprochement Moscou -

Washington, elle ne devrait plus inquiéter sérieusement la Maison-Blanche.

Ainsi semble bien se mettre en place une série de gestes qui devraient mener à la détente.

Actuellement, l'organisation des Etats Américains (OEA) en reste à ses décisions de 1961 demandant à ses membres de rompre avec Cuba, ce que tous avaient fait à l'exception du Mexique. Or cette année, la révolte gronde à l'OEA. Le Pérou, le Chili et quatre pays des Caraïbes anglophones ont renoué leurs relations avec La Havane. Il est question que le Venezuela suive la même voie.

L'atmosphère est donc à l'arrangement et les experts pensent que même Moscou, qui porte seul le poids de l'aide à Cuba (plus d'un million et demi de dollars par jour) apprécierait une reprise des relations économiques entre La Havane et le reste de l'Amérique.

DOMPONNETTE
J. Brassard, Prés.
Vous présente
POUR LES FÊTES

Une montre,
sur laquelle vous pouvez
toujours compter



LONGINES

"La montre la plus célèbre au monde"

Longines Ultra-Chron. Elle est garantie... précise à une minute près chaque mois. Aucune pile n'est requise. Son mouvement à remontage automatique change la date chaque jour.

Protégée contre tous les risques courants.

Boîtier en acier inoxydable avec dessus - or 10 carats et bracelet à mailles assorti.

*Si nécessaire votre Ultra-Chron sera ajustée selon votre demande. Garantie d'un an.



LONGINES — Choisie pour minuter les Jeux Olympiques de 1972 - Munich

DOMPONNETTE
INC.

J. BRASSARD, Prés.

256 est, Ste-Catherine, Montréal
Tél.: 861-9293

Ce qui me plaît
le plus chez-elle? Sa vivacité
d'esprit, son intelligence pétillante,
sa finesse et surtout, son souci du
détail. Elle s'est même rappelé que
Bisquit est mon cognac préféré!



\$1 l'hectare d'enfer vert

RIO DE JANEIRO (AFP) — Pour un dollar l'hectare, il est désormais possible de posséder son lopin de terre en plein cœur de l'enfer vert amazonien.

Le gouvernement brésilien, dans le cadre de son programme de colonisation de la plus grande forêt du monde, vient en effet d'autoriser les petites et moyennes entreprises agricoles à acheter des terres en Amazonie. Le prix à l'hectare a été fixé à cinq cruzeiros dans l'Etat de Rondônia et à dix cruzeiros dans l'Etat de Para. Dans un premier stade, 50.000 hectares seulement seront mis en vente, mais d'ores et déjà 750.000 hectares sont disponibles.

Une seule condition: il ne sera pas possible de s'acheter une propriété de moins de 500 hectares ou de plus de 3.000 hectares. Les terrains offerts sont pour la plupart situés à proximité de la célèbre route transamazonienne qui reliera à partir de 1974 la côte atlantique à la Cordillère des Andes.

Selon l'Indra (institut national de colonisation et réformation agraire), au moins 1.500 petites ou moyennes entreprises agricoles seront installées en Amazonie dès la fin de 1973. Dans dix ans, on prévoit déjà que 100.000 familles de colons occuperont 15 millions d'hectares.

Des émigrants et non pas des évadés

PORT-AU-PRINCE (AFP) — M. Fritz Cineas, ministre de la coordination et de l'information, a catégoriquement démenti hier que les 65 Haïtiens qui ont touché mardi les côtes de la Floride à bord d'un voilier se seraient échappés d'une prison de Port-au-Prince.

Cette nouvelle est dénuée de tout fondement, a déclaré le ministre qui a précisé qu'il s'agissait en fait d'un bateau transportant des émigrants clandestins vers les îles Bahamas et que le capitaine de l'embarcation avait abusé de la bonne foi de ses passagers.

Faites lire dans votre main
lors du dîner à la chandelle au
Maharajah Restaurant
2124 Drummond 844-5702

Aquascutum
OF LONDON
PLACE VILLE MARIE
Le Sumpum de l'Elégance
un cadeau d'un montant de
offert à
par
vous attend
le Magasin de l'Homme

Faute de certificats-cadeau Aquascutum
les 3 rois mages offrent
l'or, la myrrhe et l'encens

Certificats-cadeau Aquascutum disponibles au magasin de la Place Ville Marie.

POUR VOS CADEAUX DES FÊTES
OFFREZ UN LIVRE

**LIVRES NEUFS
À PRIX RÉDUITS**

UNE SEULE VISITE VOUS CONVAINCRA

LIBRAIRIE GÉNÉRALE
ÉDITIONS ARTS, LETTRES ET TECHNIQUE INC.
5757, AVE. DECELLÉS
(COIN DECELLÉS ET CÔTE STE-CATHERINE)
FACE AU MARIA GORETTI
TÉL.: 731-1050

Ce soir, à 9 h 50, Swissair inaugure Le premier DC-10 au Canada.

C'est un départ...mais nous reviendrons. Le DC-10 est l'appareil le plus nouveau, doté des techniques les plus modernes et possédant le système anti-pollution du bruit et de l'air le plus complet. Swissair est la première ligne aérienne à offrir aux Canadiens le service DC-10 pour l'Europe. En Décembre, nous aurons cinq autres vols depuis Montréal vers Zurich, en Suisse: les 17, 19, 23, 26 et 30 Décembre. Puis, à compter du 15 Février, Swissair assurera la liaison régulière transatlantique par DC-10.

La flotte DC-10 de Swissair sera composée de sept appareils. Celui-ci est le premier à en faire partie. La flotte

de réactés de Swissair a toujours bénéficié du design le plus avant-gardiste et le plus rationnel en aviation. Chacun des appareils est propulsé par trois moteurs General Electric CF6-50A. Ces moteurs sont tellement puissants qu'un seul suffirait au fonctionnement de l'appareil. Leur conception élimine, par ailleurs, toute trace de gaz d'échappement.

Lorsque vous monterez à bord d'un DC-10 de Swissair, vous partagerez notre enthousiasme. Le DC-10 est probablement l'appareil idéal comme avion commercial. Il peut accueillir 249

personnes et, afin de procurer aux voyageurs un confort maximal, il n'y a jamais plus que deux sièges accolés. Cependant, afin d'apprécier vraiment le DC-10, vous devez vous envoler à bord d'un de ces merveilleux appareils...et il n'y a qu'une façon de le faire...c'est par Swissair.

Pour réservations ou pour tout autre renseignement, veuillez communiquer avec votre agent de voyage ou avec Swissair à (514) 866-7901. Swissair, 1253 Avenue McGill College, Montréal 110, P.Q.



Tout les DC-10 de Swissair sont propulsés par des moteurs General Electric.



Deux nouveaux gratte-ciel triangulaires à Montréal

par Gilles Léveillé

Deux gratte-ciel triangulaires jumelés, surmontés d'un restaurant pivotant, seront érigés au coeur de Montréal, au coût de \$75 millions, par les Domaines Concordia Limitée.

Les immeubles, un hôtel de luxe de 50 étages et un édifice à bureaux de 35 étages, occuperont l'actuel emplacement vacant qui sépare la Place Bonaventure de la Place du Canada, dans le quadrilatère

des rues LaGauchetière, Mansfield, Cathédrale et Saint-Antoine.

L'annonce du projet, faite au cours d'une conférence de presse hier matin à la Place Bonaventure, marque de façon concrète la signature d'une entente entre les Domaines Concordia Limitée et l'entreprise newyorkaise Loews Hotels, aux termes de laquelle est créée une chaîne d'hôtels à travers le Canada.

En outre, un deuxième hôtel, celui-là à l'intérieur de la Cité Concordia, sera construit à Montréal par suite de l'accord conclu entre Loews Hotels et Domaines Concordia. Elevé au coût de \$15 millions, cet hôtel s'adressera à une clientèle de classe économique. Il sera situé dans le secteur délimité par l'avenue des Pins et les rues Hutchison, Milton et Sainte-Famille.

L'entente Loews-Concordia porte également sur un troisième hôtel, présentement en construction à Québec, Place Montcalm. Les partenaires étudient également des projets d'hôtels pour Ottawa, Toronto et Vancouver, ainsi que dans d'autres villes canadiennes.

Au cours de la conférence de presse, le président des Domaines Concordia Ltée, M. Norman Nerenberg, a précisé que sa compagnie construirait les hôtels et en resterait propriétaire tandis que Loews Hotels assurerait leur gestion.

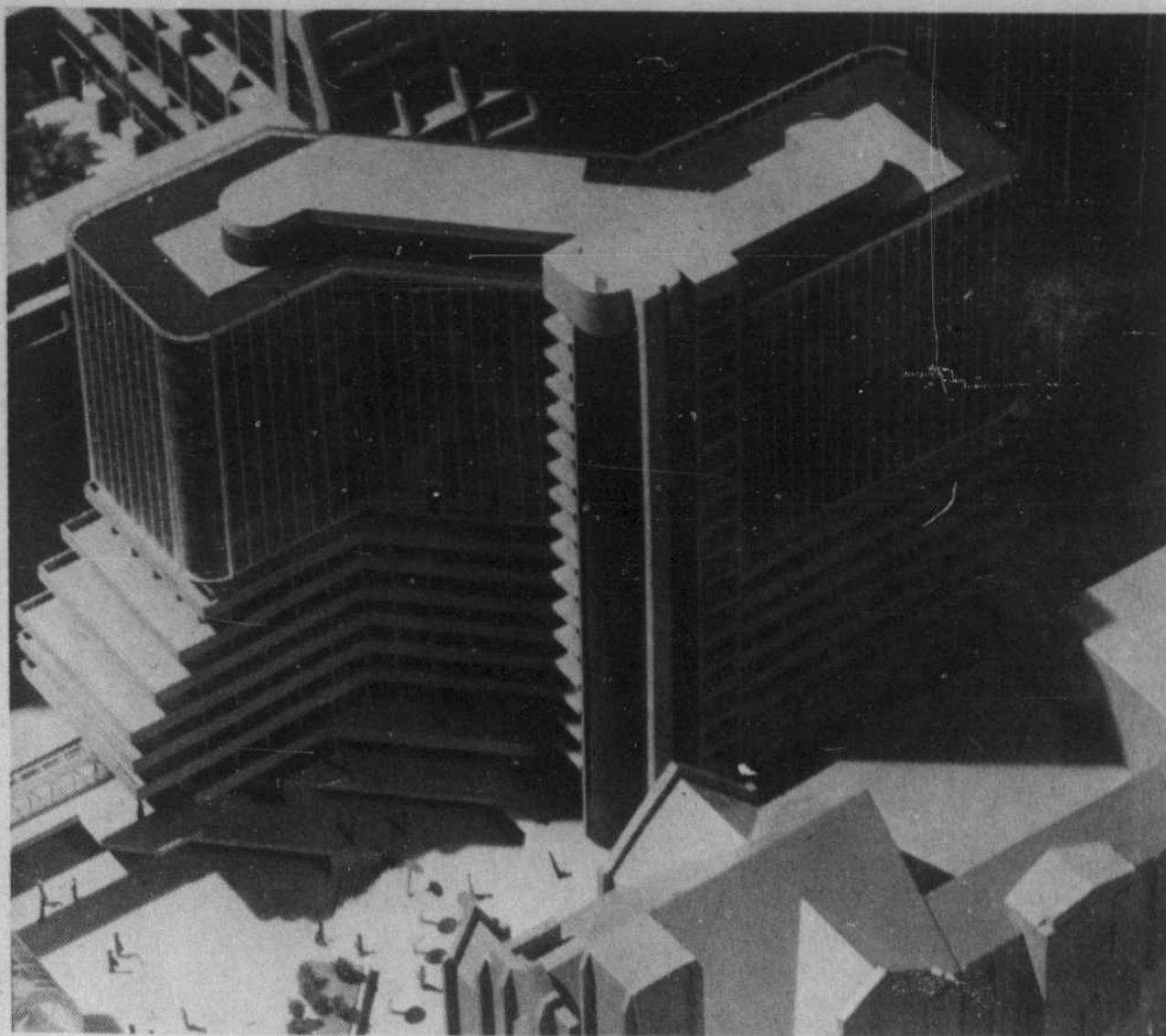
L'emplacement choisi pour les deux tours triangulaires, d'une superficie de 100.000 pieds carrés, appartient à l'archevêché de Montréal, qui a consenti un bail emphytéotique de 99 ans aux Domaines Concordia, à la suite d'un concours international.

Les travaux de construction, aussi bien des tours que de l'hôtel situé dans Cité Concordia, devraient commencer dans la seconde moitié de l'année 1973, a dit M. Nerenberg. Ils s'échelonnent sur une période de deux années et demi.

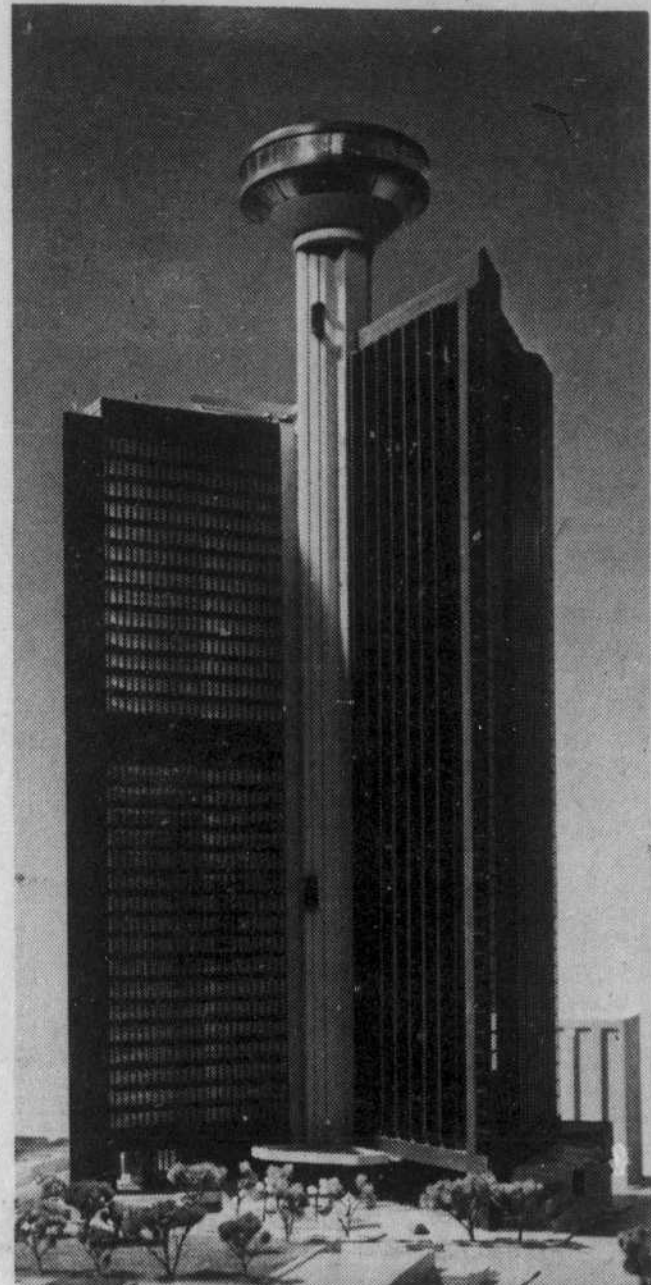
C'est l'architecte montréalais Dimitri Dimakopoulos qui

a conçu les plans des deux hôtels de Montréal et de celui de Québec, alors que M. William Tabler de New York était conseil. M. Dimakopoulos a affirmé avoir consulté le service d'urbanisme de Montréal, de façon à ce que les normes municipales au point de vue hauteur, densité, circulation, et le reste, soient respectées.

L'échéancier des travaux prévoit que les hôtels seront prêts à temps pour les Jeux Olympiques de 1976. M. Nerenberg a déclaré que les études de marché effectuées pour le compte des Domaines Concordia indiquaient une forte demande pour les chambres d'hôtels à Montréal. Présentement, le taux d'occupation des hôtels de la métropole se situerait quelque peu au-delà de 75%, ce qui est considéré comme très élevé dans ce secteur des affaires.



Un hôtel de 500 chambres sera construit à Montréal, dans le coeur du projet Cité Concordia. Il constitue un des éléments les plus importants de la première phase des travaux que les Domaines Concordia ont entrepris dans le secteur des rues Hutchison, Milton, Sainte-Famille et de l'avenue des Pins.



Un hôtel de luxe de 50 étages et un édifice à bureaux de 35 étages, tous deux en forme de triangle, seront construits à Montréal, entre la Place Bonaventure et la Place du Canada, sur un emplacement actuellement utilisé comme terrain de stationnement.

Les vins du Jura HENRI MAIRE

S.A.Q. 536A ARBOIS ROSE TENDRE
S.A.Q. 536B JERVIGNY ROUGE
S.A.Q. 536 CLUSY BLANC
S.A.Q. C.1964 VIN FOU

IMPORTÉ DE FRANCE



LE CADEAU TOUJOURS AGRÉABLE À RECEVOIR



UN ABONNEMENT AU DEVOIR!

Quiconque s'intéresse aux événements de l'actualité appréciera votre geste et jour après jour, il recevra en plus d'un journal intéressant, le message de votre amitié.

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	\$35.00	\$19.00
ÉTRANGER:	\$40.00	\$22.00

N.B. Les frais aériens ne sont pas compris dans le coût de l'abonnement expédié à l'étranger.

S.V.P. inscrire le nom et adresse en lettres moulées et poster ce coupon sans tarder à:

LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal 101

Nous ferons parvenir en votre nom une carte de souhaits au bénéficiaire.

Ci-inclus, \$... pour un abonnement de ... mois commençant le ...

L'abonnement est offert par:

Nom
Adresse

L'abonnement sera distribué à:

Nom
Adresse

Québec s'oppose à la hausse des tarifs de Bell

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement du Québec s'oppose à la demande faite par la compagnie Bell Canada à la Commission des transports, en vue de hausser ses tarifs.

Le ministre des communications, M. Jean-Paul L'Allier, a indiqué hier à l'Assemblée nationale que le Québec était intervenu devant la Commission afin de protester contre cette demande.

L'intervention du gouvernement du Québec, a précisé le ministre, a pour objet de demander à la Commission une pré-enquête afin de déterminer sommairement s'il existe des faits nouveaux et majeurs rendant une nouvelle audition nécessaire.

Le Québec, de plus, met en doute la requête même de Bell Canada vu l'absence d'éléments suffisants pour en apprécier le bien-fondé dans les documents fournis par la compagnie.

Selon M. L'Allier, il est en effet impossible d'analyser une telle requête pour les motifs suivants:

● Bell Canada n'a pas fourni des données économiques et financières précises.

● Les résultats financiers définitifs de l'année 1972 de Bell ne sont pas connus et ne le seront pas avant que Bell publie des états financiers complets pour l'année 1972.

● L'impact des hausses accordées par la Commission dans sa décision de 1972 ne peut pas être mesuré à l'heure actuelle, alors qu'il appert que Bell s'est trompé de façon importante sur les prévisions de revenus pour 1972.

Une hausse des tarifs subie par le gouvernement du Québec se répercutera sur l'ensemble des contribuables québécois qui en feront les frais, précise le ministre du Québec.

De plus, en tant que responsable de l'aménagement du territoire québécois, le gouvernement s'interroge sur les montants massifs d'investissements de Bell au Québec, sans que ceux-ci n'aient été précisés.

Le Québec, note le document soumis à la Commission, regrette de constater, qu'une fois de plus, la demande de Bell prenne un peu les allures d'un ultimatum.



ÇA FAIT PARTIE DE L'ART DE VIVRE

S'offrir... et offrir à ses amis... un cognac supérieur, ça fait partie de l'art de vivre.
...un cognac comme Remy Martin Fine Champagne V.S.O.P. supérieur par son origine et par son âge.

Carrières et Professions



AGENT DES RELATIONS DU TRAVAIL SERVICE DU PERSONNEL UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

FONCTIONS:

Sous la direction du directeur-adjoint du Service du Personnel, prépare et négocie les conventions collectives de travail; interprète les clauses des conventions collectives de travail; participe au règlement des griefs; participe à l'établissement des pratiques de l'Université en matière de relations de travail; effectue des recherches afférentes aux relations de travail.

QUALIFICATIONS:

Diplôme en relations industrielles ou dans une discipline connexe et environ trois (3) années d'expérience pertinente dans le domaine.

Salaire à déterminer selon qualifications et années d'expérience.

Programme complet d'avantages sociaux.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae complet qui sera traité confidentiellement au:

Directeur-adjoint du
Service du Personnel
Université de Montréal
Case postale 6128
Montréal, Québec

Faites carrière dans la fonction publique

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Traitement initial de \$7,338 à \$12,621 selon la compétence; postes à Québec et à Montréal.

COORDONNATEUR DE PROJETS D'HABITATION

Représenter la Société auprès des municipalités et des organismes sans but lucratif. Conseiller les requérants désireux de réaliser des projets d'habitation. Coordonner l'élaboration des programmes d'habitation. Après analyse, faire les recommandations appropriées quant à l'approbation des programmes et des emprunts. S'assurer de la disponibilité des fonds nécessaires conformément aux ententes en vigueur.

COORDONNATEUR DE PROJETS DE RENOVATION URBAINE

Représenter la Société auprès des municipalités dans le cadre des programmes de rénovation urbaine. Conseiller les municipalités dans la mise en application de ces programmes et en contrôler la réalisation suivant les prévisions et les échéanciers. Etre titulaire d'un diplôme universitaire en sciences de l'administration, en génie civil ou en toute autre discipline appropriée. Une expérience de l'administration municipale est souhaitable. Une expérience exceptionnelle dans les secteurs de l'administration municipale, de la construction ou du financement hypothécaire peut suppléer à l'absence de diplôme universitaire. Concours TBK-2111. Échéance de l'inscription: 29 décembre 1972.

RESPONSABLE REGIONAL DE L'OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Traitement initial de \$7,338 à \$12,621 selon la compétence. Ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopératives; postes à Québec et à Montréal. Diriger, coordonner et contrôler le travail d'une équipe d'employés préposés à la réception et au traitement des plaintes, concernant les infractions à la Loi de la protection du consommateur et chargés de l'éducation du public sur ce qui a trait à la protection du consommateur. Posséder un diplôme terminal en droit, en sciences de l'homme ou en toute autre discipline appropriée et une expérience de travail de quelques années reliée aux fonctions du poste. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans le domaine peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire. Concours TBL-2111. Échéance de l'inscription: 29 décembre 1972.

PREPOSEE A LA TRANSCRIPTION DES DEBATS JUDICIAIRES

Traitement initial de \$5,141 à \$6,763 selon la compétence. Ministère de la Justice, postes à Place de la Justice à Montréal. Assister aux audiences des Cours de Justice pour y tenir le procès-verbal des débats judiciaires; lorsqu'il y a lieu, transcrire à la machine à écrire les débats judiciaires enregistrés sur rubans magnétiques; s'assurer de la présence de toutes les pièces au dossier aux fins de les présenter à la Cour. Détenir un diplôme de fin d'études secondaires équivalant à une 11e année ou à Secondaire V ou une attestation d'études pertinentes dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente et au moins 5 années d'expérience de travail de bureau; connaître la dactylographie. La connaissance de la sténographie n'est pas essentielle. Avoir une connaissance d'usage de la langue seconde et une très bonne connaissance de la langue maternelle. Concours A221XA. Échéance de l'inscription: 29 décembre 1972. Les inscriptions à ce concours doivent être transmises directement à la Commission de la fonction publique du Québec, 255, boulevard Crémazie est, Montréal 354.

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent s'inscrire directement auprès de la Commission de la fonction publique du Québec en remplissant le questionnaire "offre de service" qu'elles peuvent se procurer aux bureaux de la Commission:

1050, rue Conroy, Québec 4 tél. 643-3984
255, boul. Crémazie est, Montréal 354 tél. 873-3035
ou aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

Il ne sera tenu compte que des candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études. Prière d'indiquer le poste qui vous intéresse et le numéro de concours correspondant. Si vous posez votre candidature à plus d'un poste, il est indispensable de présenter une formule distincte dans chaque cas.



GOVERNEMENT
DU QUÉBEC

ÉCOLE SECONDAIRE ALGONQUIN DU CONSEIL SCOLAIRE DE NIPISSING

solicite des demandes d'emploi pour:

PROFESSEUR DE SCIENCES

(10e et 11e année - biologie)

pour le 3 janvier 1973

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

R.R. Perron, Directeur,
École Secondaire Algonquin,
Avenue Algonquin,
North Bay, Ont.
Tél.: (École) 705-472-8240
(Rés.) 705-472-3368

COLLÈGE EDOUARD-MONTPETIT

recherche les services d'un

ANIMATEUR AUX SPORTS INTRAMURAUX

Fonction:

Sous la responsabilité du coordonnateur de la vie étudiante, il coordonne et planifie les activités sportives intramurales.

Qualifications:

- 16 ans de scolarité ou l'équivalent.
- L'expérience sera prise en considération.

Salaire:

Selon les normes du ministère de l'éducation.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:



Collège Edouard-Montpetit,
Attaché d'administration,
945, chemin Chambly,
Longueuil, Qué.

POSTE TEMPORAIRE SEULEMENT JUSQU'EN JUIN 1973

INSTRUCTEUR-GÉRANT

Dans le cadre de son programme d'expansion, La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie, affiliée au Mouvement des Caisses populaires Desjardins, recherche un instructeur-gérant.

FONCTION:

Recruter, entraîner et former des assureurs-vie de carrière.

TERRITOIRE:

Montréal

QUALIFICATIONS:

Expérience suffisante

NOUS OFFRONS:

Salaire de base, bonis, automobile, sécurité sociale complète et prestige d'une institution financière hautement reconnue.

Présenter "Curriculum Vitae" au:

DIRECTEUR DES VENTES
a/s La Sauvegarde
152 est, rue Notre-Dame
Montréal 127

Discretion absolue assurée.

Conseil régional de la santé et des services sociaux des Cantons de l'Est

DIRECTEUR GÉNÉRAL

LE POSTE:

Administrateur expérimenté qui, sous l'autorité du Conseil régional, anime et coordonne un ensemble d'activités régionales touchant tous les services de santé et les services sociaux.

RESPONSABILITÉS:

- Préparer à l'intention du conseil d'administration des plans d'organisation ainsi que des règles et procédures de gestion.
- Assumer la responsabilité de la gestion courante.
- Contrôler la qualité du travail et en assumer la supervision.
- Présenter les rapports périodiques requis par le conseil d'administration.
- Préparer et exécuter des projets en vue de susciter l'intérêt de la population vis à vis les services de santé et les services sociaux et l'administration de ces établissements.
- Assurer la collaboration des établissements entre eux et leur coopération aux projets régionaux visant une meilleure utilisation des services et une efficacité accrue.
- Conseiller les établissements dans l'élaboration de leurs programmes respectifs.
- Systématiser et maintenir les communications entre le public, les conseils, les établissements et le ministère des affaires sociales.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Diplôme universitaire en sciences administratives ou en sciences de l'homme (ou expérience équivalente).
- Connaissance et expérience du milieu des affaires sociales (santé ou service social).
- Avoir participé à des organisations d'ordre social, économique, culturel ou autre.
- Bilinguisme oral et écrit.

Le poste devrait intéresser le candidat qui a occupé un poste de cadre dans un établissement du secteur de la santé et/ou des services sociaux.

RÉMUNÉRATION:

Selon les normes du ministère des affaires sociales et des services sociaux du Québec.

INSCRIPTION:

Faire parvenir demande d'emploi et curriculum vitae à l'adresse suivante:

Conseil régional de la santé et
des services sociaux des Cantons de l'Est,
C.P. 1508,
Sherbrooke, Qué.

Les inscriptions doivent être rendues avant le 15 janvier 1973.

HÔPITAL DOMREMY-MONTRÉAL

recherche les services

A temps complet:

- Infirmiers(ères) psychiatriques (3ième ligne)
- Médecins omnipraticiens
- Travailleurs sociaux
- Conseillers sociaux

A temps partiel:

- Médecins omnipraticiens

Pour les postes suivants, s'adresser à:

Infirmiers(ères): Mme B. Goupil
626-7750
Médecins: M.C. Benoit
626-7750

Travailleurs et
Conseillers sociaux: M. R. Tellier
844-1051
de 8h. à 16h.

Responsable du programme des techniques d'assistance dentaire (hygiène)

FONCTIONS

- animation
- coordination
- direction (en collégialité)
- représentation pédagogique
- enseignement
- maîtrise ou baccalauréat en hygiène dentaire
- expérience professionnelle
- expérience dans l'enseignement
- selon la convention collective

QUALIFICATIONS

TRAITEMENT

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 19 janvier 1973 au:



Directeur
Service du personnel,
Collège de Maisonneuve,
3800 est, rue Sherbrooke,
Montréal 406.



Collège d'enseignement général et professionnel MONTMORENCY

CONTRÔLEUR

ET DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS

Attributions:

- Sous l'autorité du directeur général, le contrôleur remplit une fonction de gestion et de contrôle.
- Il assiste le directeur général dans tous les aspects du contrôle administratif et financier du collège.
- Il est notamment responsable de l'élaboration du budget et du contrôle budgétaire, des systèmes et procédures, de la comptabilité, de la vérification interne, de la paye, des états financiers et des analyses financières.

Qualifications requises:

- Diplôme universitaire en sciences commerciales ou administratives.
- Huit (8) années d'expérience pertinente dont au moins trois (3) au niveau intermédiaire dans des fonctions administratives équivalentes.

Salaire: De \$12,850 à \$16,500.

Entrée en fonction: Janvier 1973.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 20 décembre 1972 au:

Secrétaire général,
Cégep Montmorency,
3719, boul. Lévesque,
Chomedey, Laval.



ASSELIN, BENOIT, BOUCHER, DUCHARME, LAPOINTE INC.

EXPERTS-CONSEILS

DEMANDENT

OFFICIER D'ADMINISTRATION

LA FONCTION:

Sous la direction du contrôleur, il prendra charge des achats et approvisionnements, des aménagements du bureau, des déplacements de personnel et il devra appliquer certains contrôles administratifs. Il devra aussi effectuer des études et analyses administratives.

L'HOMME:

Il possède une expérience de quelques années reliée aux fonctions ci-dessus avec un bon jugement et un esprit d'initiative très développé. Une certaine expérience comptable serait un atout.

COMPTABLE SENIOR

LA FONCTION:

Sous la responsabilité du contrôleur, il prendra charge de toute la comptabilité de compagnies du groupe, incluant la préparation des états financiers mensuels, le contrôle du coût de contrats et aidera à la préparation de budgets.

L'HOMME:

Il est membre d'une association comptable reconnue ou dans la dernière étape de son cours et possède une expérience de quelques années dans une entreprise. Il possède un esprit d'initiative et peut travailler sous un minimum de supervision. Une connaissance de l'informatique et des systèmes comptables par ordinateur serait un avantage.

TRAITEMENT: à être déterminé suivant l'expérience et les aptitudes du candidat.

Toute demande d'emploi sera gardée confidentielle. S.V.P., faire parvenir curriculum vitae ou résumé et le salaire désiré à:

Département des Ressources Humaines
Asselin, Benoit, Boucher, Ducharme, Lapointe Inc.
4200 ouest, boul. Dorchester
Montréal 215, Qué.

Voir autres Carrières et Professions,
en pages 13



LATEX R & D

Ingénieur chimiste ou chimiste, bilingue, recherché pour occuper un poste dans notre groupe de Recherche et de Développement des Plastiques, à Sarnia, Ontario. Le travail englobe toutes les responsabilités concernant le développement du produit et le service technique dans le domaine du latex. Un certain nombre d'années d'expérience dans l'industrie du tapis ou du papier est souhaitable, mais une expérience connexe sera prise en considération.

C'est une offre alléchante pour une carrière d'avenir avec chances d'avancement dans le domaine R & D ou autres départements de la Compagnie.

Pour une entrevue personnelle, veuillez faire parvenir un curriculum vitae, qui sera gardé confidentiel, au:

GÉRANT, RELATIONS DU PERSONNEL,
DOW CHEMICAL OF CANADA, LIMITED,
C.P. 1012, SARNIA, ONTARIO.



SERVICE RÉGIONAL DES LOISIRS DE MONTRÉAL

POSTE:

RESPONSABLE DE SECRÉTARIAT (Poste de cadre)

TÂCHE:

- Diriger les opérations d'un secrétariat d'un organisme régional de loisirs à but non-lucratif.
- Établir les politiques, les méthodes, les systèmes, les programmes de tâches de secrétariat.
- Coordonner et superviser le travail du personnel clérical.
- Conduire les programmes d'entraînement et de perfectionnement du personnel du secrétariat.
- Accomplir toute autre tâche assimilée à la fonction confiée par la direction.

QUALIFICATIONS:

- Homme ou femme de plus de 30 ans.
- Formation technique en secrétariat.
- Formation générale collégiale.
- Expérience dans la gestion d'un secrétariat.

SALAIRE:

- Selon les qualifications et l'expérience.

DATE LIMITE:

Tout candidat doit faire parvenir sa demande d'emploi accompagnée d'un curriculum vitae avant le 22 décembre 1972 au siège social, 1207, rue Saint-André, Montréal 132. a/s du Directeur général.



COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL MONTMORENCY TECHNICIEN EN AUDIO-VISUEL (Classe I)

ATTRIBUTION:

Sous l'autorité du responsable technique, le technicien en audio-visuel voit à la réparation et à l'entretien préventif des systèmes audio-visuels.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Diplôme d'études collégiales avec spécialisation en électrotechnique.
- Trois (3) années d'expérience en entretien et réparation de systèmes audio et vidéo, plus particulièrement: caméras de télévision, magnétoscopes et magnétophones.

ENTRÉE EN FONCTION: Janvier 1973

SALAIRE: De \$6,826 à \$9,808.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 21 décembre 1972 au:

Secrétaire général,
Cégep Montmorency,
3719, boul. Lévesque,
Chomedey, Laval.



VILLE DE SAINTE-FOY

URBANISTE

FONCTIONS:

- De façon générale, sous la responsabilité du directeur du service d'Urbanisme, effectue un ensemble de travaux de recherche, d'analyse, de préparation de plans, de rapports, de règlements et de divers autres documents reliés à la planification urbaine et à l'aménagement du territoire.

EXIGENCES:

- Détenir une maîtrise en urbanisme ainsi qu'un baccalauréat ou licence universitaire en génie civil, architecture, arpentage, économie ou géographie ou toute autre discipline jugée pertinente.
- Posséder les aptitudes, les qualités personnelles et les traits de personnalité adaptés à la fonction.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

- Traitement initial selon les qualifications;
- Échelle salariale révisée périodiquement;
- Bénéfices marginaux particulièrement avantageux (régime de retraite, assurance collective accident-maladie, vie, bénéfice de continuation de salaire).

Toutes les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae tout en indiquant le numéro de ce concours, soit 4-72-11, dans les dix (10) jours suivants la parution de cette offre au:

SERVICE DU PERSONNEL,
HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-FOY,
1000, ROUTE DE L'ÉGLISE,
SAINTE-FOY, QUÉ. 10.

M. Claude Castonguay

La protection du public demeure à la base du code des professions

QUEBEC (Le Devoir) — Pour M. Claude Castonguay, ministre des affaires sociales, c'est la "protection du public" qui constitue le "motif déterminant" de la formation des corporations professionnelles.

Dans un communiqué émis au moment où il déposait devant l'Assemblée nationale la version réimprimée du code des professions (projet de loi 250), M. Castonguay explique que ce critère sera appliqué en tenant compte, dans chaque cas, d'un certain nombre de facteurs: le niveau de connaissance requis par les membres de la future corporation, le degré d'autonomie de ces personnes dans

leur travail, la difficulté de porter un jugement sur leurs activités par celles qui ne sont pas qualifiées, la confiance du public, la nature personnelle du rapport entre ces personnes et les gens qui recourent à leurs services et le caractère confidentiel de leurs communications, la gravité du préjudice ou des dommages que le public peut encourir par suite de l'absence d'un contrôle adéquat de l'intégrité ou de la compétence de ces personnes.

Toutefois, précise le communiqué, le code des professions prévoit qu'un groupement de personnes pourront être constituées en corporation de deux manières:

en "profession d'exercice exclusif" ou en profession à "titre réservé".

Dans le premier cas, en vertu d'une loi de l'Assemblée nationale, seuls les membres de la corporation auront le droit de poser les actes précis de leur profession. M. Castonguay explique que de telles corporations ne seront formées que si la protection du public l'exige d'une "façon absolue". Dans le second cas, on réservera par lettre patente, un titre particulier aux membres des corporations en question mais on "laissera ouvert l'accomplissement des actes à toute personne qui le désire".

Fonction publique
CanadaPublic Service
Canada

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

CHEF DE LA SECTION D'ENQUÊTE SUR LES PRIX

Traitement
jusqu'à
\$17,836

Division des
opérations
régionales

Statistique

Canada

Ottawa
(Ontario)

FONCTIONS : Sous direction générale, être responsable de la collecte des données et des renseignements provenant d'un certain nombre de villes du Canada sur lesquelles sont fondés l'indice des prix à la consommation, les indicateurs des coûts comparatifs de la vie et d'autres mesures statistiques relatives au mouvement et à la structure des prix dans l'économie. Cette responsabilité implique l'interprétation des concepts de la statistique et de la collecte des données, l'établissement d'un climat de compréhension et de collaboration entre les membres de l'équipe qui travaillent à la collecte, à l'interprétation et à la compilation des données; l'aménagement judicieux des programmes de travail en vue d'atteindre les buts fixés et de porter au maximum l'efficacité des ressources humaines et matérielles disponibles.

CONDITIONS DE CANDIDATURE : Expérience dans les domaines de la gestion de la collecte des données et connaissance des travaux statistiques relatifs à la composition et à l'application de l'indice des prix à la consommation, y compris les spécifications des produits et des services qui en font partie; connaissance dans le domaine du conditionnement, de la fabrication, de l'emballage, de la distribution ou de la vente des articles de consommation; connaissance des critères de sélection d'échantillons significatifs de ces articles en vue de la fixation des prix et en vue de régler toute solution de continuité concernant les articles; connaissance des concepts du traitement informatique, des programmes informatiques, de mise en tableau des méthodes d'échantillonnage et de la conception des échantillons. Le candidat choisi sera appelé à faire de nombreux déplacements hors de la ville. La connaissance du français ou de l'anglais est suffisante.

Faites parvenir un curriculum vitae circonstancié, avant le 12 janvier, 1973 à l'adresse suivante :

**CADRES SOCIO-ÉCONOMIQUES
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7**

Référence à rappeler: concours no 72-430-44.

CARRIÈRES
ET
PROFESSIONS

Voir autres
Carrières et
Professions,
en page 12



Le choix est vaste, certes, mais vous serez peut-être surpris quand on vous apportera la facture...

(Photo Le Devoir par Alain Renaud)

Comment se faire passer un sapin...

par Renée Rowan

Vous refusez le faux, détestez les plantes et les fleurs en plastique? Vous tenez à un "vrai" sapin de Noël, qui sent bon, qui crée tout de suite l'ambiance. Préparez-vous à y mettre le prix. Entre \$1.50 et \$2 de plus que l'an dernier.

L'arbre de taille moyenne, entre 5 et 6 pieds, que vous avez payé \$5 l'an dernier vous coûtera \$6.50, \$7 et même \$8 cette année, selon le secteur de la ville où vous l'achèterez.

Et surtout, pas de caprice. Certains marchands sont fort indépendants et ne se gênent pas pour vous le dire: "Ça ne vous plaît pas? Allez ailleurs." Et pas question,

bien sûr, d'aller chercher l'arbre qui est sous la pile. Quand vous avez secoué la neige de quelques sapins et les avez examinés pour voir s'il n'y a pas trop de "trous", on s'attend à ce que vous vous décidiez sans plus de marchandage. C'est à prendre ou à laisser.

Pour les pins bleus d'Ecosse, l'arbre de Noël le plus recherché parce qu'il perd moins vite ses aiguilles que les autres variétés, moins grand mais plus fourni, voici ce que vous aurez à ébourser: \$8 pour un arbre de six pieds; \$10 et \$12 pour un arbre de sept à huit pieds; entre \$15 et \$25 pour les plus grands, de neuf à dix pieds.

Les prix pour les épinettes et les sapins sont de \$4 et \$5 pour les petits arbres; \$6 à \$8 pour les moyens et, entre \$12 et \$20 pour les plus grands.

Le plus gros arbre vendu chez le Roi des arbres de Noël, au marché Atwater, mesure 40 pieds de haut et coûte \$75.

Précaution à prendre pour éviter les incendies toujours trop nombreux pendant la période des Fêtes: lorsque vous mettez en place l'arbre de Noël, coupez la base du tronc en biseau, mettez-le ensuite dans un récipient que vous garderez plein d'eau pendant toute la période d'utilisation de l'arbre.

Une agence de service social de Montréal

requiert les services de:

TRAVAILLEUR (SE) SOCIAL (E) EN PLANIFICATION DES NAISSANCES

FONCTIONS:

- Participation étroite avec l'équipe du service social scolaire concernant le programme d'information sur la planification des naissances dans le milieu scolaire;
- répondre aux demandes de consultation en planification des naissances (couples et individus);
- participer à l'élaboration et à la réalisation de projets d'information et d'éducation au sujet de la sexualité et du "planning".

QUALIFICATIONS:

- Connaissances en planification des naissances
- a) générales
- b) spécialisées du point de vue consultation
- Expériences de travail antérieures pertinentes aux fonctions décrites précédemment.
- Formation universitaire.

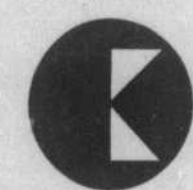
SALAIRE:

Selon les normes des conventions collectives des agences sociales.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Case 1929, Le Devoir, Montréal

LA SOCIÉTÉ DES PÂTES ET PAPIERS KRUGER LIMITÉE



RECHERCHE :

REPRÉSENTANT

SPÉCIALISÉ DANS LES CARTONS ONDULÉS

Nous prendrons éventuellement en considération un candidat qui a fait ses preuves dans la vente industrielle.

Tout candidat doit être parfaitement bilingue.

Nous offrons : excellent salaire et commissions. Frais de vente et bénéfices marginaux. Auto fournie.

Adressez votre curriculum détaillé indiquant votre expérience professionnelle, salaire demandé, etc., à :

**Monsieur A. Saroli,
Directeur du Personnel
9145, rue Boivin
LaSalle 650, Québec
Tél. : 366-8050**

COMMISSION SCOLAIRE DE SAINTE-FOY

— AVIS DE POSTE VACANT —

DEUX (2) CONSEILLERS EN PROGRAMMATION ET TECHNIQUES DIDACTIQUES

FONCTIONS:

- Sous l'autorité du directeur des services de l'enseignement:
- il est chargé de la coordination de l'ensemble des programmes d'enseignement offerts par la Commission scolaire,
- il supervise les méthodes, les techniques, et les auxiliaires didactiques utilisés: en FRANÇAIS, en MATHÉMATIQUES, en ANGLAIS, en SCIENCES HUMAINES, en SCIENCES NATURELLES, en ÉDUCATION PHYSIQUE, en ARTS, et en "ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES SUPPLÉMENTAIRES".
- il assiste le personnel de la direction des écoles et anime le personnel enseignant dans le développement des méthodes d'enseignement, dans l'adoption des programmes et dans le choix et l'utilisation du matériel didactique,
- il peut se voir confier toute autre responsabilité relevant de sa compétence.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Un premier diplôme universitaire terminal dans le domaine des sciences de l'éducation, dont l'obtention requiert un minimum de seize (16) années d'études.
 - Trois (3) années d'expérience pertinente.
- Il faut noter que la formation de seize (16) années de scolarité n'est qu'un minimum et que préférence sera accordée aux candidats démontrant une formation supérieure et à ceux possédant des qualifications en administration scolaire.
- La lettre d'offre de services fera état des raisons qui motivent la participation à ces concours et sera accompagnée des documents attestant que le candidat répond à toutes les qualifications requises.
- Les candidats intéressés devront adresser leur demande par écrit avant mercredi le 20 décembre 1972 à 16 heures, à l'adresse suivante:

**Commission scolaire de Sainte-Foy,
a/s Directeur du Personnel,
1088, Route de l'Église,
Sainte-Foy, Québec 10**

N.B. Mentionner sur l'enveloppe: "Personnel et confidentiel".

COMMISSION SCOLAIRE DE SAINTE-FOY

AVIS DE POSTE VACANT

CONSEILLER EN ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

FONCTIONS:

- Sous l'autorité du directeur des services de l'enseignement, accomplir les tâches relatives:
- à l'application du règlement no 7, dont l'implantation du progrès continu
- à la coordination des expériences des classes à airs ouvertes,
- à l'animation pédagogique,
- à la participation du milieu à la vie pédagogique par l'entremise de l'organisme Conseil.

Le conseiller en organisation pédagogique peut également se voir confier toute autre responsabilité relevant de sa compétence.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Posséder un premier diplôme universitaire terminal dans le domaine des sciences de l'éducation, dont l'obtention requiert un minimum de seize (16) années d'études.
- Avoir acquis trois (3) années d'expérience pertinente.

Il faut noter que la formation de seize (16) années de scolarité n'est qu'un minimum et que préférence sera accordée aux candidats démontrant une formation supérieure et à ceux possédant des qualifications en administration scolaire.

La lettre d'offre de services fera état des raisons qui motivent la participation à ces concours et sera accompagnée des documents attestant que le candidat répond à toutes les qualifications requises.

Les candidats intéressés devront adresser leur demande par écrit avant mercredi le 20 décembre 1972 à 16 heures, à l'adresse suivante:

**Commission scolaire de Sainte-Foy,
a/s Directeur du Personnel,
1088 Route de l'Église,
Sainte-Foy, Québec 10.**

N.B. Mentionner sur l'enveloppe: "Personnel et confidentiel".

TECHNICIENNES MÉDICALES

R.T. ou grade B avec 3 ans d'expérience. Laboratoire, clinique, hôpital, 138 lits situé dans les Cantons de l'Est. Conditions de travail et rémunération selon convention en vigueur.

S'adresser à:

**Hôpital Brome-Missisquoi Perkins,
950, rue Principale,
Cowansville, Qué.**

Importante maison d'édition de manuels scolaires recherche

RÉDACTEURS (TRICES)

pour révisions de manuels de médecine, sciences infirmières, mathématique, chimie, biologie, administration".

EXIGENCES:

- Excellente maîtrise de la langue française.
- Bonne formation (niveau universitaire) dans l'un des sujets mentionnés ci-dessus.

FONCTIONS:

Travailler en collaboration avec auteurs et traducteurs. Corriger et préparer les manuels avant publication.

Faire parvenir curriculum vitae détaillé et salaire désiré à:

Case 1931, Le Devoir, Montréal

* Veuillez mentionner dans le coin en haut à gauche de votre lettre la (ou les) matières correspondant à vos qualifications.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT:

HÔPITAL ST-VINCENT DE PAUL DE SHERBROOKE

ENDROIT: 300 est, rue King, Sherbrooke, P.Q.

LE POSTE:

Directeur général
Centre hospitalier de 342 lits.

ATTRIBUTION

Le Directeur général est responsable au Conseil d'administration de l'administration de l'établissement, de l'élaboration et de la direction des programmes et des services, le tout en conformité avec les politiques et les directives émises par le Conseil d'administration et le Ministère des Affaires Sociales.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Déténir un diplôme universitaire en science de l'homme, en science administrative hospitalière ou autres domaines connexes. Toutefois une expérience pertinente dans un domaine relié à la fonction peut compenser l'absence de diplômes universitaires. Avoir occupé un poste de direction ou de cadre supérieur, de préférence dans un centre hospitalier.

RÉMUNÉRATION:

Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales et selon les qualifications du candidat.

INSCRIPTION:

Veuillez faire parvenir votre demande d'emploi, accompagnée de votre curriculum vitae à l'adresse suivante avant le 15 janvier 1973.

**Conseil d'Administration,
Hôpital St-Vincent de Paul de Sherbrooke,
300 est, rue King,
Sherbrooke, P.Q.**

Acquitté de vol

LA MALBAIE (PC) — Un jury de la Cour du Banc de la Reine a acquitté M. Paul Dumont, de Trois-Rivières, qui était accusé d'avoir commis un vol à main armée de \$15,000 chez un vieillard de 83 ans.

Dumont est le troisième accusé qui obtient un acquittement dans cette affaire. Les

deux autres avaient été accusés de complicité après le fait. Quatre hommes ont été condamnés.

Le vol a eu lieu en juin dernier à Saint-Bernard sur l'île aux Coudres: les voleurs avaient ligoté Ovide Mailloux, 83 ans, et sa sœur Irène, 50 ans, avant de s'enfuir avec leurs économies.



COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC AVIS

Les personnes ci-après mentionnées ont demandé les permis suivants:

NOM	ADRESSE	CATÉGORIE
GRISE, Mme Doris Thompson Pour le bénéfice de: elle-même Transfert par décès de: GRISE, Armand Pour le bénéfice de: lui-même	1519, rue Orléans, Montréal	Épicerie
LIARIKOS, Anastas Adamantios Harokopos	3150, rue Bélanger Est Montréal	Salle à manger
MIRON, Mme Irène (Laplante)	4585 est, boul. Gouin, Montréal	Épicerie
HORBATY, Théodore "Marché Bros d'Or Inc."	3739 est, rue Fleury Montréal	Épicerie
DA COSTA, Alberto	3845, rue St-Denis Montréal	Bar
MALANDRUCCOLO, Giuseppe	2605 est, rue Jean-Talon, Montréal	Épicerie
BENOÎT, Florian	1801, rue Grand Trunk Montréal	Taverne
TROGI, Battista	237 est, rue St-Zotique Montréal	Épicerie
RUBIN, Sam "Curly Joe's (University) Ltd."	1221, rue Université Montréal	Salle à manger- Bar
DETHIER, Michel	4252, rue Henri Bourassa Montréal-Nord	Épicerie

Afin d'être valide, toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée et ASSERMÉE dans les 15 jours du présent avis au:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Case Postale 200, Place d'Armes, Montréal, P.Q.

Pour briser la monotonie

Une semaine soviétique à l'Élysée

par Jean-Pierre Tadros

Rassurez-vous, la ronde des festivals continue. Cela frise pratiquement l'épidémie; mais qui oserait s'en plaindre. En tout cas, après le "jeune" cinéma français qui vient tout juste de nous faire rêver aux charmes plantureux du cinéma bien conventionnel, voici qu'on nous propose une sélection de films russes. Très exactement six longs métrages, présentés dans leur version originale et sous-titrés soit en anglais soit en français, plus un film destiné au jeune auditoire. Au total, donc, sept films que l'on pourra voir à compter de ce soir au cinéma Élysée.

Disons tout de suite que l'on connaît fort mal le cinéma soviétique contemporain. C'est qu'il n'est pas distribué par United Artists ou l'un des membres de la gang; donc, pas d'espoir de le voir faire de



Les trois frères de "The White Bird with a Black Mark".

brèves apparitions du côté de la rue Ste-Catherine. Il faut donc des circonstances particulières pour que ces films puissent avoir droit à une petite place sur nos écrans. Cette fois-ci, c'est grâce au concours du Consulat général

de l'URSS et l'appui des cinémas Élysée que cette manifestation pourra avoir lieu. Naturellement, ce n'est pas la meilleure période de l'année, mais comme il existe présentement une véritable pénurie de films (de bons films, cela

s'entend), et bien en avant pour le cinéma soviétique!

L'ennui, c'est que si je me base sur mes brefs contacts que j'ai pu avoir avec le cinéma russe, je dois avouer bien humblement que je suis loin d'être un "fan" de ce cinéma. Mais c'est là une opinion toute subjective, et qui vaut ce qu'elle vaut. Mais je dois avouer avoir été pratiquement traumatisé par "Solaris" de Tarkovsky, vu à Cannes dans le recueillement. Autant vous dire que c'est le soporifique le plus philosophiquement prétentieux que j'ai jamais vu. Et dire que ça se veut une réponse à "2001, L'odyssée de l'espace" de Kubrick! On voit qu'il y en a qui ne tiennent pas tellement à aller sur la lune!

Mais enfin, voilà un peu dans quelle condition je me trouve au moment d'aborder cette Semaine du cinéma Soviétique. Mais "Solaris" n'est pas au programme; heureusement. À la place, seulement, vous pourrez voir "The White Bird with a Black Mark" qui ne me paraît pas des plus réussis. Dans ce film de Youri Ilienko, il y a naturellement une très belle image et un très beau traitement de la couleur. Ce qui est surprenant, c'est plutôt le manque de cohésion de la structure dramatique.

L'histoire s'étale en effet sur une période de temps assez longue que le réalisateur n'arrive pas à circonscrire de façon effective. Le passage du temps est marqué d'une façon si naïve qu'on ne peut manquer d'en sourire. Et puis on a du mal à suivre parce qu'on arrive difficilement, peut-être, à évaluer le contexte dans lequel se déroule cette fable d'un villageois Ukrainien vivant sur la frontière polonaise, et qui se trouvera finalement libéré par les Soviétiques. Quant à ces derniers, ils apparaissent un peu trop comme les libérateurs de l'humanité pour qu'on ne se rebiffe pas devant cet accès de propagande.

On sort alors fort insatisfait de cette fable champêtre, où les différents archétypes de la société rurale se trouveront confrontés. Il y a cependant un certain lyrisme d'où une réalité assez poignante arrive à surgir. Mais c'est tout.

Tout ça est naturellement bien négatif. Il reste alors à ne pas vous décourager pour si peu. Car, d'une part "The White Bird with a Black Mark" reste à voir, ne serait-ce que pour voir une production ukrainienne, ce qui est important. Et puis, il y a d'autres films au programme, comme "La gare de Biélorussie" d'Andrei Smirnov, et "Uncle Vanya" d'Andrei Kontchalovski d'après la pièce de Tchekov, qui méritent tous les deux, je crois, notre attention. Sans oublier, "Libération" de Youri Ozerov, "Les douze chaises" de Leonide Gaidai, et "La Chaleur des mains" de Chota et Nodar Managadze.

Ce soir, la série débute avec "Libération" (sous-titré en français) à 19h30, et "Uncle Vanya" (sous-titré en anglais) à 21h30. On vous donne donc rendez-vous à l'Élysée.

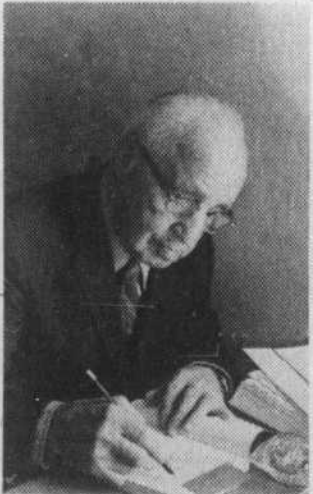


pour nous faire revivre presque dix années de blues selon ses propres créations. En première partie, le groupe québécois Mahogany Rush nous servira du Hendrix à l'image de leur mic rosillon "Max oom", sur étiquette Kotai. Tout un programme qui vaudra sans doute le déplacement.

vient de paraître

Les Canadiens, Andry O'Brien (McGraw-Hill, 1972, 188 p.). Version française du volume qu'a consacré à l'équipe monténégrine le célèbre chroniqueur sportif Andy O'Brien. Anecdotes inoubliables sur les plus célèbres membres de la dynastie des Canadiens.

Historiographie de la philosophie au Québec 1853-1971. Yvan Lamonde (Hurtubise, HMH, 1972, 241 p.). Est-ce que la culture québécoise peut servir de décor et de stimulant à une pensée philosophique particulière? Un choix de textes précise en quel sens la philosophie a pris ici une coloration différente.



M. Eugène Achard dédicace un exemplaire de "Un couvent de moines en Nouvelle-Écosse" que lançait cette semaine Les éditions Leméac. L'ouvrage développe une thèse historique intéressante selon laquelle un foyer culturel nordique aurait existé en Amérique bien avant la venue des premiers explorateurs connus.

(Photo Le Devoir par Alain Renaud)

La maladie gagne la syntaxe!

PARIS (AFP) — La séance publique annuelle de l'Académie française a été entièrement consacrée, jeudi, à la défense de la langue française et du style.

M. Maurice Genevoix, secrétaire perpétuel, a affirmé avec force que l'Académie française entendait se maintenir sur la brèche: "Maintenir le français, a-t-il souligné, c'est pourfendre, c'est se battre". Il a déploré l'utilisation courante de milliers de termes anglo-saxons tels les "flat-twin", les "jamming", les "discount houses" et ironisé sur les clichés à la mode: "sommet" européen ou autre, "mettre l'accent" sur, "contextes", "sous le signe de".

La maladie gagne la syntaxe, a déploré Maurice Genevoix en indiquant, par exemple, que l'on n'est plus accusé, mais "l'objet d'une accusation", que l'on n'est plus suspendu mais "l'objet d'une mesure de suspension". On "vote utile", on "achète français" on "s'habille jeune" et on "mange bizarre".

C'est ainsi que s'aveuile le style, ajoute le secrétaire perpétuel, par l'abus continu des figures de rhétorique, de l'euphémisme l'erreur n'est plus l'erreur mais un accident de parcours, la vieillesse devient le troisième âge et la mort le cède au processus biologique terminal et de la litote.

arts et spectacles

qui fait quoi

Le Conseil des arts du Canada a décidé de mettre sur pied un bureau national des tournées, à l'intention des entreprises canadiennes de spectacles. Ce bureau, qui doit commencer à fonctionner en avril prochain, aura pour mission d'encourager les compagnies canadiennes de spectacles à se produire en tournées au Canada et à l'étranger. Il aura son siège social à Ottawa, mais des bureaux régionaux seront établis plus tard à Montréal, à Toronto, dans les Maritimes, les Prairies et la Colombie-Britannique.

Durant les fêtes de Noël et du Nouvel An, le Musée des Beaux-arts sera fermé les 24, 25 et 26 décembre, de même que le 31 décembre et les 1er et 2 janvier.

Le Chœur polyphonique de Montréal chantera "La messe de Minuit" de Marc-Antoine Charpentier, à la cathédrale Notre-Dame de Montréal le 24 décembre. Dirigé par Yves Courville, le chœur sera accompagné à l'orgue et par un ensemble de cordes, flûtes, hautbois et basson. La Messe sera précédée, de 23h20 à 23h40, d'un récital de Noël folkloriques.

"La vie mouvementée des papes", un ouvrage de Pol Chantraine, a paru récemment aux Éditions québécoises. Cet ouvrage historique s'inspire, dans sa majeure partie, de cinq ou six ouvrages sur la papauté. Comme le note l'auteur, "nous avons décidé de

faire ce livre parce que nous pensons que la véritable histoire de la papauté est assez mal connue et que tout le monde gagnerait à la mieux connaître. Qui sont les papes? Quel pouvoir exercent-ils? Quelles sont leurs intentions réelles?"

Les élèves de l'École nationale de théâtre présenteront "Le bal des voleurs" de Jean Anouilh, le 22 décembre à 20h30, au Monument national. L'entrée est libre.

Les Presses de l'Université du Québec lanceront le 19 décembre, au Pavillon Durocher, un ouvrage de Guy Bouthillier et Jean Meynaud intitulé "Le choc des langues au Québec".

Aux éditions Leméac et Maeght, vient de paraître "Riopelle, Signes mêlés", de Pierre Schneider, un album de 180 pages avec 32 planches en couleur et 125 illustrations en noir et blanc qui reproduisent les œuvres du peintre. Par ailleurs, Leméac lançait hier à la galerie Le Gobelet "Un couvent de moines en Nouvelle-Écosse avant l'an mille", d'Eugène Achard, et lancera vendredi au Salon des métiers d'arts deux autres ouvrages: "Sagana", contes fantastiques du pays algonquin, par Bernard Assiniwi; et "Par derrière chez mon père", contes d'Antoine Maillet, auteur de "La Sagouine".

Le roi... des Stones

LONDRES (Reuter) — Selon un journal londonien, le roi Bhumibol, de Thaïlande, un adepte du jazz qui est saxophoniste, se fera entendre avec les Rolling Stones quand le groupe pop britannique effectuera une tournée, le mois prochain, en Extrême-Orient.

William Hickey, du Daily Express précise que le souverain âgé de 44 ans, souhaitait avoir

l'occasion de jouer avec les Rolling Stones, et il en aurait fait la demande par écrit.

Les jeunes musiciens pop ayant accepté, le roi Bhumibol, qui était récemment l'hôte de la famille royale d'Angleterre, sera, pour un soir, comme l'un des Rolling Stones.

On ne sait pas si le concert aura lieu en public ou donné sur invitation seulement.

Peter O'Toole, Sophia Loren and James Coco
dream "The Impossible Dream" in an Arthur Hiller film

"Man of La Mancha" United Artists

MATINÉES:	3.00	REPRÉSENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES:	4.00
Mer. 2.00 p.m.	\$3.00	Jour de Noël	2.00 - 5.30 - 8.30
Sam. 4.30 p.m.	\$3.00	29 décembre	2.00 - 5.30 - 8.30
Dim. 2.00 p.m.	\$4.00	26-27-28 décembre	2.00 - 5.30 - 8.30
Mer. 8.30 p.m.	\$4.00	29 décembre	2.00 - 7.00 - 10.00
Sam. 8.30 p.m.	\$4.00	Premier de l'An et 2 janvier	2.00 - 5.00 - 8.00
Jeu. 8.30 p.m.	\$4.00		
Ven. 10.00 p.m.	\$4.00		
Sam. 7.15 p.m.	\$4.00		
Dim. 10.15 p.m.	\$4.00		
	\$5.00 p.m.		
	8.00 p.m.		

PLACE DU CANADA
VIA CHATEAU CHAMPLAIN 861-1255

soirées du MAURIER
une production des comédiens associés du Québec inc.

hier, les enfants dansaient de gratin gélinas

avec pierre boucher, gisèle schmidt, gilbert chénier, roger garand, mise en scène yvan canuel.

du 23 au 28 janvier

billets: \$2.00 à \$5.00

THEATRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS, Montréal L2Y 1G9 (Québec) Tel. 342-2112

SALLE RESNAIS POUR TOUS

SEMAMINE DU CINÉMA SOVIÉTIQUE

VEN. 7.30H	LIBÉRATION (3e épisode) de Youri Ozerov	v.o. s.t. français
15 9.30H	UNCLE VANYA d'André M. Kontchalovski	v.o. s.t. anglais
SAM. 5.30H	THE BIELORUSSIAN STATION d'André Smirnov	v.o. s.t. anglais
16 7.30H	THE WHITE BIRD WITH A BLACK MARK de Youri Ilienko	v.o. s.t. anglais
10.00H	LA GARE DE BIELORUSSIE d'André Smirnov	v.o. s.t. français

POUR LES ENFANTS BARBARA
LA BELLE A LA LONGUE TRESSE
1.30 et 3.30H SAMEDI ET DIMANCHE ADMISSION \$1.00

4 mois LES MALHEURS D'ALFRED

SALLE RESNAIS POUR TOUS

après LE PARRAIN et Joe VALACHI... VOICI AL CARTONE 20 SEM. COULEUR

LA GRANDE MAFFIA TU RIRE!

avec FRANCIS BLANCHE

2e FILM au CINÉMA IMPERIAL

ENTRÉE \$1.00

FOLIES SUR GLACE l'homme ORCHESTRE

IMPERIAL Greenfield Park 1330 BUREAU 200 700 PL. GREENFIELD PARK

Mardi 2.30 6.00 8.30 Folies 12.45 4.15 7.45

Sam & Dim toute la journée Sem. 6.40

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE CINÉMATOGRAPHIE

AL AFFICHE À TRAVERS LE QUÉBEC 3e mois Dernière Semaine POUR TOUS

Yvon Deschamps Denise Filiatrault

le p'tit vient rôtir

UN FILM DE Louis-Georges Carré

SCÉNARIO ET DIALOGUES Yvon Deschamps

Moins de 12 ans \$1.00

JEAN-TALON CENTRE D'ACHAT JEAN-TALON MAISONNEUVE

FLEUR DE LYS 184 STE CATHERINE EST CINÉMA DE PARIS 88 STE CATHERINE OUEST

4 HEURES D'AMOUR Dernière Semaine POUR TOUS

D'une série de trois films, voyez maintenant...

SISSI I et II

au même programme!

CANADIEN 523-5180 PLAZA 274 6155

Cinéma ODEON

FESTIVAL SERGIO LEONE

LE NOUVEAU FILM DE SERGIO LEONE

"IL ETAIT UNE FOIS... LA RÉVOLUTION"

VERSION FRANÇAISE DE "DUCK, YOU SUCKER"

MERCER

14 ANS

SAM. 3.00 - 6.00 - 9.00 DIM. 2.00 - 5.00 - 8.00 LUN. AU VEN. 8.00

"IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST"

14 ANS

SAM. 3.00 - 6.00 - 9.00 DIM. 2.00 - 5.00 - 8.00 LUN. AU VEN. 8.00

le bon, la brute, et le truand

14 ANS

SAM. 12.00 - 3.00 - 6.00 - 9.00 DIM. 2.00 - 5.00 - 8.00 LUN. AU VEN. 8.00

VILLERAY ST-DENIS JARRY 388-5577

5e salon des métiers d'art du Québec

entrée libre

PLACE BONAVENTURE

du 8 au 23 décembre - de midi à 22:30 hrs.

GEORGE C. SCOTT 18 ANS Adultes

L'HOPITAL

C'est le Cirque!

On n'en sort que les pieds devant.

Un "Hôpital" dont on sort malade. De rire, Gilles Jacob / L'EXPRESS

Fou, Fou, Fou. D'une indéniable efficacité. Louis Chauvet / LE FIGARO

2 FILMS EN COULEURS

OLIVER / CANDICE / GENE REED / BERGEN / HACKMAN

"LES CHAROIGNARDS"

BERRI

ST-DENIS, STE-CATHERINE 878-2424



L'Ensemble Pierre Rolland présentera un concert dans le cadre de la série de Pro Musica, dimanche à 16h. 30 au théâtre Maisonneuve. Fondé depuis quatre ans, ce groupe réunit Jeanne Baxstrasse, flûtiste, Pierre Rolland, hautboïste, Otto Armin, violoniste, Leslie Maloway, altiste, et Jack Mendelsohn, violoncelliste. A l'occasion de ce concert, l'ensemble interprétera des œuvres de Bach, Mozart, Arnold et Beethoven, ainsi qu'une création mondiale du Montréalais Clermont Pépin.



Pour la folle nuit de la Saint-Sylvestre, serez-vous Sarah Bernard ou Pola Negri? Car c'est ainsi que nous voyons les maitres-coiffeurs d'aujourd'hui. Jacques Dessanges, un des grands de Paris, vous propose la coiffure sophistiquée - un petit chignon sur le dessus de la tête et des mèches légèrement frisées encadrant bien le visage - ou la mise en pli "ébouffée" au naturel. (Téléphoto PA)

Les conditions de vie des ex-malades mentaux sont jugées lamentables

par Solange Chalvin

Les conditions de vie des ex-malades mentaux et des grands déprimés sont lamentables. Nous sommes en mesure de le constater tous les jours au Centre de la Croix-Blanche, Carré Saint-Louis, affirme Mme Suzel Perron qui anime depuis huit ans, avec une trentaine de bénévoles, ce centre d'accueil et de services pour les ex-patients des institutions psychiatriques.

Donner un cadeau de Noël à ces gens, ajoute-t-elle, est périlleux; il est tellement plus urgent de faire de la recherche sur leurs conditions de vie, sur leur intégration dans la société, sur la discrimination dont ils sont victimes. Aussi Mme Perron, tout en réclamant pour le Centre de la Croix-Blanche, la participation d'un nombre accru de bénévoles, jeunes et moins jeunes, encourage-t-elle le public à faire parvenir ses dons, à l'occasion de Noël à l'Association canadienne pour la santé mentale, 550 ouest, rue Sherbrooke, suite 1080, Montréal, qui subventionne des travaux de recherches dans ce domaine sur le plan financier, le Centre de la Croix-Blanche volera bientôt de ses propres ailes puisqu'il sera subventionné dès janvier 1973 par le ministère des affaires sociales qui reconnaît la nécessité d'un tel centre pour faciliter le retour des patients dans la communauté et diminuer ainsi le nombre de réadmission dans les hôpitaux.

Au contact quotidien de ces malades, Mme Perron a appris bien des choses. Dans la majorité des cas, nous dit-elle, ils reçoivent beaucoup trop de médicaments et pas suffisamment d'évaluation de leur comportement; ils se retrouvent souvent seuls, complètement abandonnés de leur famille, de leur épouse ou de leur mari, à la sortie de l'hôpital; ils logent quelquefois dans des foyers qui se contentent de leur fournir trois repas par jour sans se soucier de leur réinsertion sociale; il

reçoivent des allocations de bien-être social qui ne leur permettent pas de vivre décemment; ils sont complètement démunis quand ils arrivent sur le marché du travail. Bref, dans la majorité des cas, après quelques mois à l'extérieur de l'hôpital psychiatrique, ils n'ont plus qu'un désir, y retourner pour retrouver une certaine sécurité.

Le Centre de la Croix-Blanche offre à ces ex-malades mentaux un programme d'accueil et d'activité préparé pour favoriser les rencontres et la réinsertion sociale. Au moins quatre cours y sont donnés présentement et répondent aux vœux et besoins des malades: cours de yoga, de personnalité féminine, d'alimentation et de bricolage. Des activités sportives et récréatives se greffent à ces cours. Le Centre est ouvert quatre soirs par semaine de 19 à 22h.

Environ 500 personnes y sont passées l'an dernier, totalisant 8,000 présences; 90% des personnes qui fréquentent le Centre sont complètement seules, dépourvues de famille, de parents et d'amis susceptibles de les aider à reprendre leur place dans la société.

Pour améliorer ses services, le Centre a besoin de bénévoles, d'animateurs et de professeurs disposés à offrir régulièrement quelques heures par semaine ou par mois, aux ex-malades mentaux. Il a aussi besoin d'une voiture, de type familial, pour transporter certains patients et leur apprendre à voyager, à se déplacer sans l'aide de quelqu'un. Au début, nous dit Mme Perron, on ne peut demander à un ex-patient d'assister régulièrement à un cours; il faut quelquefois aller le chercher, le sortir de son isolement, de sa misère. Ensuite, il reprend goût à la vie.

Les bénévoles sont priés de se présenter ou de téléphoner au Centre situé au 264 Carré Saint-Louis, Montréal (tél.: 849-1935). Il suffit d'avoir 18 ans, d'être à l'écoute des autres et prêt à animer un groupe. Les étudiants et les étudiants sont les bienvenus, dit Mme Perron, tout autant que les personnes de la quarantaine qui ont quelques heures ou une soirée par semaine à consacrer à la réinsertion sociale de malades dont les conditions de vie sont acceptables dans une société comme la nôtre.



Papa Noël s'est rendu au Montclair Children's Hospital à la grande joie des enfants dont l'attention a été cependant détournée, pendant quelques secondes vers notre photographe. (Photo Le Devoir par Alain Renaud)

Les ex-malades mentaux ne reçoivent pas assez

par Renée Rowan

Le salaire minimum pour les travailleurs au Québec est actuellement de \$1.65 l'heure, ce qui correspond à peine aux exigences de la survie, si on s'en tient aux standards établis par le Conseil économique du Canada.

Pourtant, on demande à un ex-malade mental de se réhabiliter avec \$3 par jour pour assurer ses frais de chambre et pension et \$0.50 pour ses vêtements, transports, loisirs et besoins personnels.

"Faudra-t-il retourner d'un coup les 500 ex-patients à l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu pour que le ministère des affaires sociales se rende enfin compte qu'il serait plus avantageux pour la province et les contribuables de répondre à nos demandes, dit le Comité des foyers familiaux du Service social de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu. Un patient hospitalisé coûte \$900 par mois comparativement à \$92 lorsqu'il est placé dans un foyer familial."

A la suite d'une diminution des pensions en avril dernier, de fortes pressions ont été exercées par le comité à plusieurs reprises auprès du gouvernement pour obtenir une révision de ces tarifs.

Il revenait encore une fois à charge cette semaine, au cours d'une conférence de presse au cours de laquelle il faisait connaître ses besoins.

On offre présentement aux foyers qui acceptent de loger et nourrir des ex-malades mentaux - tous des adultes de plus de 18 ans - une allocation mensuelle de \$92 au lieu de \$100 comme c'était auparavant le cas. En plus, le patient reçoit pour ses frais personnels une somme de \$17 par mois.

Le comité réclame \$150 par mois, ce qui constitue une hausse de \$33 par mois pour les foyers eux-mêmes et une hausse de \$8 pour l'ex-patient.

"Le gouvernement économise \$808 à nos frais: nous ne demandons même pas le quart de cette somme. Cette demande de 40% à partir de maintenant n'est que juste et équitable."

Le comité a fait valoir la hausse du coût de la vie: on ne peut préparer trois repas par jour qui soient substantiels et nutritifs avec un budget aussi restreint que celui alloué présentement.

De plus, les responsables de foyers doivent répondre à certaines normes, certains critères afin d'être en mesure de recevoir chez eux les ex-patients, ce qui occasionne souvent maintes dépenses. Les foyers représentés à l'assemblée cette semaine ont estimé à 7 heures par jour le temps consacré à leurs pensionnaires.

"Il est faux, a-t-on dit, de croire qu'à leur sortie de l'hôpital, ces ex-patients sont lancés dans la société comme si rien n'était et qu'ils y sont intégrés comme citoyens à part entière. C'est ce à quoi nous visons, mais non ce qui est. C'est pourquoi le travail de réadaptation effectué au près des ex-patients est incalculable."

Chose étrange, isolée et injuste, dit encore le comité, c'est que les foyers affiliés et les foyers d'hébergement ont reçu une augmentation de \$0.60 par jour tandis que les foyers familiaux se sont vus retrancher \$10 par mois. Pourquoi? Le ministère n'a pas encore répondu.

Ce qui semble le plus illogique, dit le comité, c'est que tant que le patient est à l'hôpital, il coûte environ \$900 par mois à l'Etat si on se base sur le per diem de Saint-Jean-de-Dieu. Quand le patient atteint 65 ans, il a droit à la pleine pension de \$150 par mois. Mais entre-temps, quand il y a encore des chances de récupérer le malade pour le rendre le plus autonome possible, le plus productif, le gouvernement trouve que 50 cents par jour lui permettra de s'habiller, circuler, se distraire, et que \$92

Région de Trois-Rivières

PARENTS

Donnez à votre enfant l'occasion de prendre des responsabilités.

Suggérez-lui d'offrir ses services pour faire la distribution du DEVOIR le matin.

En plus de recevoir une rémunération intéressante, ce travail lui permettra d'acquiescer de l'initiative et le sens des affaires.

Si votre enfant a dix ans ou plus, il peut rejoindre l'agent-distributeur

Claude Ringet,
Cap-de-la-Madeleine,
374-8538

Deinhard

Laissez-vous griser par ce quatuor allemand:

Liebfraumilch

DEINHARD Vin du Rhin
No 537-C \$3.00

Niersteiner

DEINHARD Vin du Rhin
No 538-G \$2.80

Bernkasteler

DEINHARD Vin de la Moselle
No 537-A \$3.00

Moselle

MOUSSEUX DEINHARD "Sekt" No 588-D \$4.75

Accompagnez tout plat de fruits de mer et de volailles avec un de ces quatre vins.

DAO TERRAS ALTAS



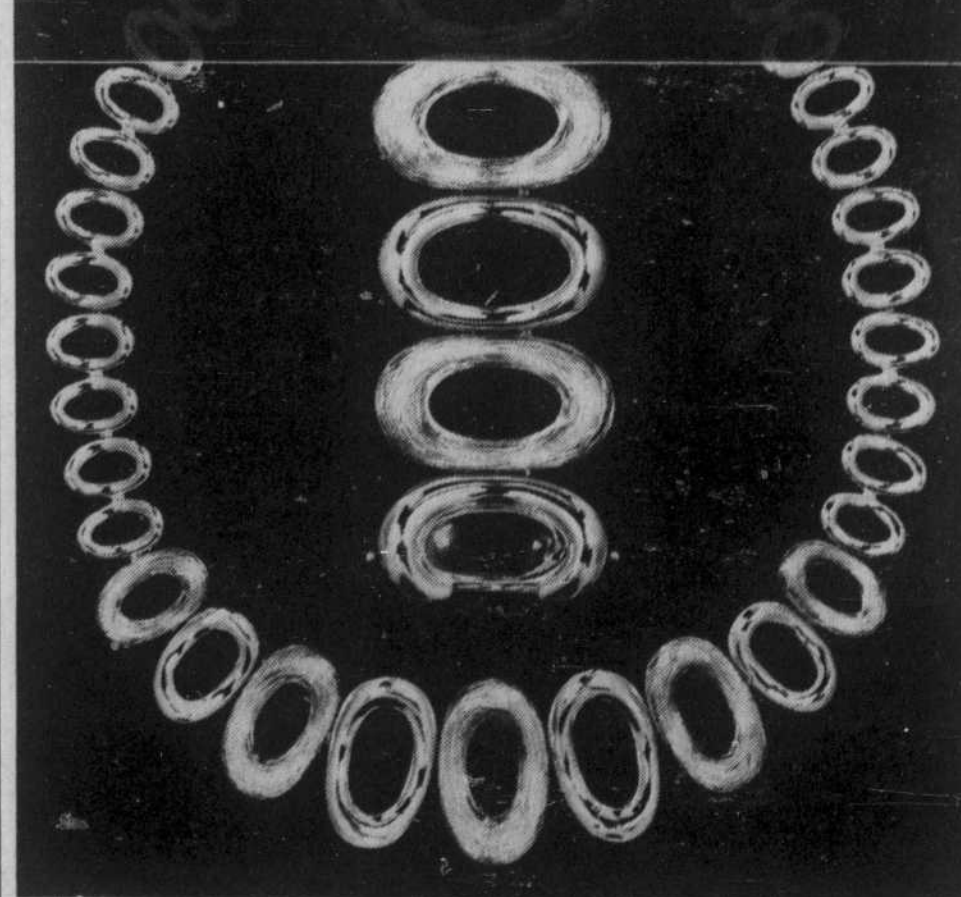
Produit dans une des meilleures régions viticoles du Portugal. Seuls les meilleurs vins produits dans la région de Dao sont choisis et spécialement vieillies avant l'emouteillage afin de porter le nom Terras Altas. Appellation contrôlée. Récolte 1962.

INCOMPARABLE!

Un grand rouge sec.

No. 534-E 26 oz. \$2.20

Nouveautés en or Birks



Chaînonss massifs en or de deux couleurs

Imposants et extravagants, ces bijoux en or 14 carats suivent les tendances de la mode internationale. L'illustration du bracelet (au centre) et du collier est légèrement plus petite qu'en réalité. C'est avec un art empreint de sensualité que notre joaillier a fait alterner des chaînonss d'or blanc texturé et des chaînonss d'or jaune brillant. C'est une parure destinée à la femme par excellence, la vôtre? Bracelet et collier, \$750 chacun.

BIRKS
JOAILLIERS

■ télévision

CBFT 2

- 8.55 Ouverture et horaire
- 9.00 L'école de chez vous
- 9.30 Les Orléans
- 9.45 Les 100 tours de Centour
- 10.00 Au jardin de Pierrot
- 10.15 En mouvement
- 10.30 Le monde fabuleux du ski
- 11.00 Le gourmet farfelu
- 11.30 Au pays de l'arc-en-ciel
- 12.00 Mimos 5
- 12.30 Bonbon
- 1.30 Téléjournal
- 1.35 Femme d'aujourd'hui
- 2.30 Cinéma: "La tête du client" (comédie - franco-espagnol 1965)
- 4.00 Bobine
- 4.30 Pictoline
- 5.00 Le grand Chaparal
- 6.00 Les Pierrafou
- 6.30 Actualité 24
- 7.00 Les règles du jeu
- 7.30 A propos
- 9.30 Le 60
- 10.30 Téléjournal
- 11.00 Appelle-moi Lisa
- 12.00 Nouvelles du sport
- 12.05 Cinéma: "Les enfants terribles" (français 1949)
- 1.30 Téléjournal

CFTM 10

- 7.40 Horaire Bienvenue
- 7.45 Les P'tits bonhommes
- 8.00 Bonjour Montréal
- 8.45 36-24-36
- 8.50 Les "Tannants" de chez nous
- 10.00 Pour vos mesdames
- 11.30 Personnalités
- 12.00 Le 10 vous informe
- 12.15 Y'a du Soleil
- 1.00 Ciné-Vendredi: "Panique dans la jungle" (aventures - Américain 1951)

cinéma

- ALOUETTE: "Rue Cartier, St. Paul" 12.35, 3.35, 6.35, 9.35 et "Le sexe est incompréhensible" 2.05, 5.05, 8.05
- ARLEQUIN: "L'homme perdu" 2.05, 5.45, 9.25 et "Violence à Jeriko" 12.30, 4.00, 7.35
- ATWATER: (Cinéma I) "Ultanza's raid" 1.00, 3.10, 5.15, 7.15, 9.20
- ATWATER: (Cinéma II) "Easy rider" 7.35, 9.40
- AVENUE: "Delivrance" 12.55, 2.55, 5.00, 7.05, 9.30
- BERRI: "L'hôpital" 2.20, 6.00, 9.50 et "Les charognards" 12.30, 4.10, 8.00
- BLJOU: "Des roses blanches pour ma sœur morte" 2.24, 6.04, 9.44 et "Sieve 3 to 4 crever" 12.40, 4.20, 8.00
- BONAVENTURE: "Does size really count" 1.05, 3.45, 6.25, 9.05, 7.45, 9.25
- CANADIAN: "Sissi I" 12.30, 4.10, 8.00, "Sissi II" 2.15, 6.05, 9.35
- CAPTOL: "Night of the Lepus" 12.30, 3.30, 6.30, 9.45 et "Private party" 2.00, 5.00, 8.10
- CHATEAU: "Cosa Nostra, le dossier Valachi" 12.10, 2.30, 4.50, 7.10, 9.30
- CHEVALIER: "Le chat" 12.35, 3.40, 6.41, 9.44 et "Les roses blanches pour ma sœur morte" 2.24, 6.04, 9.44 et "Sieve 3 to 4 crever" 12.40, 4.20, 8.00
- CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma I) "Young Winston" 8.30
- CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II) "Butterflies are free" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
- CINEMA DE PARIS: "Le p'tit vient vite" 12.30, 2.30, 4.30, 6.30, 8.30, 10.30
- CINEMA V: "Quiet days in Clichy" 7.30, 9.30
- CREMAZIE: "Le petit poucet" 7.35, 10.20 et "Les sans-soûc" 6.15, 8.50
- DAUPHIN: (Salle Renoir) "Il était une fois dans l'ouest" 8.00 (Salle McLaren) "Les colombes" 7.30, 9.30
- ELICTRA: "Aventures d'un producteur de films roses" 1.45, 4.25, 7.05, 9.45 et "Baby Vicky" 12.30, 3.05, 5.45, 8.25
- ELYSEE: (Salle Renoir) "Semaine du cinéma soviétique" 7.30, 9.30 et (Salle Elysée) "Les maitres d'Autant" 7.30, 9.30
- FESTIVAL: "Quiet days in Clichy" 7.30, 9.30
- FLEUR DE LYS: Voir cinéma de Paris
- IMPERIAL: "Polars sur glace" 12.45, 4.15, 7.45 et "La grande mafia" 2.35, 6.05, 9.35
- JEAN-TALON: "Le p'tit vient vite" 6.00, 8.00, 10.00
- KENT: "King elephant" 2.35, 6.10, 9.50 et "Edge of the article ice" 12.30, 4.10, 7.50
- LOEWS: "Valachi papers" 10.00, 12.10

- 2.30 Ciné-Vendredi: "Roi du bla bla bla" (comédie - Français 1960)
- 4.00 Les bouts d'chou
- 4.30 Le Cirque du Capitaine
- 5.30 Studio 10
- 6.00 Madame est servie
- 7.00 Le 10 vous informe
- 7.30 En première: "Le troisième homme était une femme" (comédie - Américain 1960)
- 9.30 Toute la ville en parle
- 10.00 Le temps d'aimer
- 10.30 Les Nouvelles TVA
- 11.00 La couleur du temps
- 11.15 En pantoufles: "Conjuration des Borgia" (comédie - Italien 1963)
- 12.45 En pantoufles: "Poupées d'amour" (drame - Allemand 1959)
- 2.15 Le 10 vous informe
- 2.30 Fin des émissions

CBMT 6

- 8.15 Standby Six
- 8.30 Mr. Dressup
- 9.00 Quebec School telecast
- 10.45 Friendly Giant
- 11.00 Chac Hébert
- 11.00 Scènes de rue
- 12.00 Courtship of Eddie's father
- 12.30 Elwood Glover's Luncheon date
- 1.00 One O'clock report
- 1.15 Zap Around
- 1.30 Audubon wildlife theatre
- 2.00 The Galloping Gourmet
- 2.30 Danger Man
- 3.00 Take Thirty
- 3.30 The Edge of Night
- 4.00 Family Court
- 4.30 Drop-in
- 5.00 Hi Diddle Day
- 5.30 Get Smart
- 6.00 Tween Set
- 6.30 Hourglass

- 2.30 4.50, 7.10, 9.30
- LUCERNE: "Private duty nurses" et "Essai" 12.50, 4.15, 7.45
- MAISONNEUVE: Voir Jean Talon
- MERCER: "Il était une fois la révolution"
- MID-MINUT: "La gogo girl du blow up" 1.25, 4.35, 7.50 et "Villa Porno" 2.10, 6.25, 9.35
- MONKLAND: "Carry on again doctor" 2.30, 5.15, 8.45 et "Carry on Henri VIII" 1.00, 4.05, 7.00, 10.20
- OUTREMENT: "Women in love" 7.00, "The music Lover" 9.30 et "The concert for Bangla Desh" 12.00
- PALACE: "I drink your blood" 12.40, 3.40, 6.40, 9.40 et "I eat your skin" 2.05, 5.05, 8.05
- PARISIEN: "Execution" 2.30, 6.00, 9.30 et "Essai" 12.50, 4.15, 7.45
- PIERROT: "La mandarine" 5.40, 7.38, 9.38
- PIGALLE: "La gogo girl du blow up" 11.35, 2.55, 4.15, 9.35 et "Villa porno" 2.10, 6.25, 9.35
- PLACE DU CANADA: "Man of the Mancha" 12.30, 2.30, 4.30, 6.30, 8.30, 10.30
- PLACE VILLE MARIE: (Petit Cinéma) "The ruling class" 12.30, 3.05, 5.45, 8.15
- PLACE VILLE MARIE: (Grand Cinéma) "Savage men" 12.30, 2.05, 5.30, 8.00, 7.35, 9.30
- PLAZA: Voir Canadian
- PUSZYCAT: "The pleasure game" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "The pleasure machine" 1.30, 4.20, 7.10, 10.00
- RIVOLI: "Chicago 1929" 2.50, 6.00, 9.15 et "Les jantes en l'air" 1.15, 4.25, 7.35
- SAINT-DENIS: "Technique pour un massage" 1.00, 4.27, 8.04 et "La rançon de la chair" 2.34, 6.11, 9.48
- SEVILLE: "The great waltz" 8.30
- SNOWDON: "Pulp" 12.50, 2.25, 4.05, 5.40, 7.20, 9.00
- VAN HORNE: "Strange interlude" 1.05, 3.05, 5.10, 7.10, 9.15
- VENDOME: "Private party" 1.00, 3.00, 5.05, 7.10, 9.15
- VERSAILLES: (Salle rouge) "Cosa Nostra, le dossier Valachi" 7.10, 9.30
- VERSAILLES: (Salle bleue) "Aventures d'un producteur de film roses" et "Baby Vicky" 6.35
- VERDI: "A flutist of dollars" 7.30 et "For a few dollars more" 8.15
- VERDUN: "Les poupées des cendres" 6.50, 9.50 et "Les forfaits du Marquis de Sade" 8.20
- VIDEOPHOTO: "Les seins de Louise"

- 2.30 The New Dick Van Dyke Show
- 3.00 MASH
- 3.30 All in the family
- 4.00 The Tommy Hunter
- 4.30 To see ourselves
- 5.00 The Tommy Banks Show
- 5.30 The National
- 6.00 Viewpoint
- 6.30 Night Report and Sports Final
- 7.00 Ciné-Six: "Big country" (aventures - Américain)
- 7.30 Final Report and Weather

CFCF 12

- 5.57 Sign-on
- 6.00 University of the Air
- 6.30 Romper Room
- 7.00 Canada AM
- 7.30 Hercules
- 8.00 Yoga
- 8.30 Trouble with Tracy
- 9.00 Eye Bet
- 9.30 The home front
- 10.00 Montreal Consumer report
- 10.30 The Lucille Rivers Show
- 11.00 McGowan and Co.
- 11.30 The Flintstones
- 12.00 Matinee with Joe Van: "Five day lover"
- 2.30 Somerset
- 3.00 Another World
- 3.30 What's the good word
- 4.00 Anything you Can do
- 4.30 The Flintstones
- 5.00 Truth or Consequences
- 5.30 The New Beat the Clock
- 6.00 Pulse
- 7.00 The Brady Bunch
- 7.30 The Sonny and Cher comedy hour
- 8.30 Friday night movie: "Hee Ramsey"
- 10.00 F.B.I.
- 11.00 The CTV National News
- 11.15 Pulse
- 11.30 Friday Night Feature Movie: "Gambit" (comédie - 1968)
- 12.00 Montreal Bulletin Board Sign-off

DESIGNER D'INTERIEURS

YVON VALLÉE
Consultant en décoration
Designer d'intérieurs
336-5877
Spécialiste du design de meuble résidentiel et commercial

DECORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BÉRUBÉ
DECORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AIME-RENAUD
ST-LEONARD Mtl. 38
324-2580

VIAU, MORISSET, BEAULAC & ass.
Consultants en décoration
Designers en aménagement intérieur
5995 rue Monkland
Montréal 261
Tél.: 488-2561

ARCHITECTES

LOUIS CARRIER
ARCHITECTE
2785 boul. LAURIER
QUÉBEC 10-P.Q.
TEL.: 651-0982

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTREAL - 866-9854

ROLAND DUMAIS
ARCHITECTE
3995 est. Sherbrooke
MONTREAL 406
Tél.: 255-3611

Les architectes
LONGPRE MARCHAND GONDREAU DOBUSH STEWART
MONTREAL - 842-1401
Ottawa St-Jean, T.-N.

théâtre

- CASANOVA: (Association espagnole) Los Quinchal - 2230
- LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: relève
- LE PATRIOTE: Rénée Claude - 21h
- LE PATRIOTE A CLEMENCE: "Ni professeur ni gentil" 20h
- REVUE THEATRE: "Corymbatus" d'Alfred Pierson 21h
- RIDEAU VERT: "Deux femmes pour un fantôme et la baby-sitter" de R. de Ovidio - 20h
- THEATRE DU NOUVEAU MONDE: "L'otage" de P. Casaldi 20h
- THEATRE DE QUAT-SOUS: "Aujourd'hui peut-être" de S. Sirols - 20h.30

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID-PELLETIER: L'Opéra du Québec: "Salomé" de R. Strauss au pupitre de Zubin Mehta - 22h

THEATRE MAISONNEUVE: Manioba theatre centre "South" de A. Shaffer

THEATRE PORT-ROYAL: relève

Le président de la Banque Canadienne Nationale

L'expansion économique s'accroîtra au cours des deux prochaines années

La reprise économique amorcée en 1971 se poursuivra au cours de la prochaine année mais le seul point faible de l'économie canadienne reste encore le chômage.

C'est ce qu'a déclaré M. Louis Hébert, président de la Banque Canadienne Nationale, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue hier à l'hôtel Reine-Elizabeth.

"Remis, désormais, des avances de crises qui l'avaient agité lors de la récession de 1969 et 1970, le Canada dispose maintenant de tous les atouts requis pour effectuer d'autres grands progrès économiques, préliminaires indispensables à tout progrès social réel. On a donc, a-t-il dit, toutes les raisons de croire que les prochaines années nous ouvrent des horizons très prometteurs."

Cependant, a fait remarquer M. Hébert, le Canada traverse ce qu'on appelle communément la crise de la civilisation industrielle. Il importe donc, a-t-il poursuivi, de s'attacher sans relâche à la solution de ce problème et à la satisfaction des aspirations légitimes de la population.

S'attaquant au problème des relations entre l'Etat et l'en-

treprise, M. Hébert a souligné que ces dernières devaient être "assez souples pour ne pas tarir l'initiative et assez structurées pour ne pas étouffer les progrès."

Par ailleurs, dans ses commentaires à la 98^e assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque Canadienne Nationale, M. Germain Perreault, directeur général en chef, a mentionné que l'actif de la BCN est passé de \$2.280.867.000 en 1971 à \$2.868.570.000 en 1972, soit une augmentation de \$405.703.000 ou de 17,8%.

Parallèlement, les dépôts ont été en progression de \$375.193.000 dont plus de la moitié, soit \$202.162.000, proviennent de l'étranger. Ce sont les dépôts d'épargne des particuliers qui constituent en très grande partie l'augmentation de \$173.031.000, enregistrée dans les dépôts en dollars canadiens, avec une croissance de \$119.727.000 soit 69% de l'augmentation des dépôts en monnaie canadienne.

La presque totalité de l'augmentation des dépôts a été investie dans les prêts, ceux-ci accusant une hausse très importante de \$372.119.000 ou 33,8%.

Selon M. Perreault, ce progrès est attribuable à plusieurs facteurs, dont les prin-

cipaux résident dans la demande croissante des prêts hypothécaires et des prêts à la consommation. Les prêts hypothécaires enregistrent une augmentation de 89,5%, passant de \$113.929.000 en 1971 à \$215.947.000 en 1972, alors que les prêts personnels augmentaient de 59% durant la même période.

La BCN, a-t-il expliqué, a été en mesure de satisfaire à cette demande accrue de prêts en réévaluant la composition de ses actifs afin d'améliorer la marge bénéficiaire. Ainsi, le relevé de l'actif et du passif pour l'année indique une augmentation de 33,8% au chapitre des prêts généraux, en regard d'un accroissement de 9,9% seulement dans les valeurs de placement.

Le solde des revenus s'établit à \$22.452.000, à rapprocher de \$20.372.000 pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 10,2%.

Une somme de \$7.000.000 a été versée aux réserves pour pertes et une provision de \$7.237.000 a été créée pour les impôts sur le revenu, laissant un bénéfice net de \$8.215.000 ou de \$1.17 par action, comparativement à \$1.08 l'an dernier.

Les actionnaires ont reçu \$5,599.000 en dividendes, soit 19,9% de plus qu'au cours de l'exercice précédent ou \$0,80 par action, à rapprocher de \$0,72.

L'avoir des actionnaires au 31 octobre 1972 s'élève à \$90.114.000, soit 13,5% de plus qu'en 1971, et le fonds de capital, après l'émission de \$25.000.000 de debentures le 15 décembre, s'élève à plus

de \$135.000.000, représentant 5% de l'actif total.

Commentant les différents services de la Banque, le directeur général en chef a mentionné, entre autres, que la carte Chexarg grandissait en popularité au Canada et qu'elle fournira à la Banque des revenus additionnels non négligeables.

Au sujet de ImNat Ltée qui a été créée il y a quelques mois afin d'élargir les possibilités d'action de la BCN dans le domaine des prêts hypothécaires, M. Perreault a signalé que ce genre de financement, "tout en améliorant les revenus de la Banque, contribuera largement au développement économique de plusieurs de nos régions."

"Canagex Ltée fait preuve d'une vigueur vraiment remarquable, a-t-il ajouté, et deux fonds additionnels sont maintenant offerts au public: un fonds à rendement fixe, le Fonds d'obligations Canagex, et un autre qui investit dans des valeurs étrangères, Canagex International.

Mentionnons que les actifs de Canagex ont plus que doublé durant l'exercice qui vient de se terminer.

"Tout permet de croire, a conclu M. Perreault que l'expansion économique amorcée au Québec s'accroîtra au cours des années 1973 et 1974. Des projets, tels que ceux de la baie James et du pipeline nord-sud joueront un rôle de première importance dans l'évolution future de l'économie québécoise et la BCN entend participer le plus activement possible à ce mouvement expansionniste."

L'actualité économique

La Banque Royale acquiert une entreprise de factoring

La Banque Royale du Canada acquerra progressivement, au cours des trois prochaines années, une participation de 40 p. cent dans Aetna Factors Corporation Limited, qui est la principale entreprise de "factoring" du Canada.

La nouvelle a été annoncée simultanément hier par M. W. Earle McLaughlin, chairman et président de la Banque Royale, et M. Henry E. Dynes, président et chef de la direction du groupe Traders, qui détient actuellement une participation de 90 p. cent dans Aetna: le reste des actions est détenu par des particuliers.

Quand la transaction annoncée sera achevée, Traders aura une participation de 60 p. cent dans Aetna.

M. McLaughlin a précisé que cette transaction permettra à la Banque Royale de participer indirectement à un domaine de l'activité financière dont l'importance augmente régulièrement et d'élargir encore la gamme des services que son vaste réseau de succursales offre déjà à sa clientèle industrielle et commerciale.

Quant à M. Dynes, il a souligné la place de premier plan qu'Aetna occupe aujourd'hui dans son domaine au Canada; sa compagnie prévoit que le montant des créances qui lui seront confiées en 1972 atteindra environ \$275 millions.

Aetna, qui est une entreprise

d'appartenance canadienne et dont l'activité est centrée sur le Canada, a néanmoins des clients aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne de l'Ouest, en Italie, au Brésil, en Hollande, en Espagne et au Japon, et est membre de Factors Chain International.

Les entreprises de "factoring" financent des services qui dépassent largement le cadre des avances sur créances, puisqu'elles englobent aussi la protection contre les pertes, la surveillance de la solvabilité des clients, l'encaissement des créances et la comptabilité. Les avances sur créances, qui constituent une importante activité de ces

maisons, permettent aux entreprises individuelles et commerciales de libérer leurs fonds de roulement qui seraient autrement immobilisés en comptes à recevoir.

M. Dynes a précisé que le "factoring" se développe au Canada, avec une rapidité croissante et qu'il permet à une gamme toujours plus étendue d'entreprises fabriquant ou vendant des dispositifs électroniques, des jouets, des cuirs, des meubles et bien d'autres articles d'accroître leurs liquidités pour financer leur croissance.

En 1971, les maisons de "factoring" canadiennes se sont occupées des créances

valant environ \$500 millions, dont près de la moitié ont été confiées à Aetna Factors.

M. Herold Suhl qui est président et chef de la direction d'Aetna Factors depuis la fondation de la compagnie, garde des mêmes fonctions. M. R. D. Sime, de la Banque Royale, a été nommé directeur des services de "factoring", en poste au siège social de la Banque à Montréal.

Au début, la Banque ouvrira, à Montréal et à Toronto, des bureaux qui s'occuperont de répondre aux demandes des clients désireux d'utiliser les services de factoring, et de coordonner les activités de la Banque et d'Aetna Factors.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE
L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS - THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC

-- Établi en 1880 --

C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif

Édifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagacière - Tél.: 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE

Comptables Agréés
Donat Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
Paul Lefleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
Jacques Boivin, C.A.

240, rue St-Jacques, 6^e étage
Montréal 126 - 849-1695

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Renée Audet, L.S.C., C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C., C.A.
Robert Moreau, M.S.C., C.A.
Carol Lapointe, C.A.

50 ouest, Boul. Crémazie
Suite 1201
Montréal 351 - 382-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
F.J. Bastien, C.A. Y. Normandin, C.A.
R. Barrière, C.A. R. Normandin, C.A.
G. Barrière, C.A. J. Bégin, C.A.
J. Marcel Dault, C.A.
P. Beaudoin, C.A. G. Beaudoin, C.A.
P. Contant, C.A. M. Gagné, C.A.
G. Guénette, C.A. M. Jolbert, C.A.
J.L. Richard, C.A.

Édifice Canadienne Nationale
500 Place d'Armes, Suite 1564
Montréal 126, Qué. - 844-4445

Société affiliée:
BASTIEN, MENARD, NORMANDIN, SEGUIN & ASSOCIÉS

Montréal, Ottawa, Hull, Hawkesbury, Grand-Mère, Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières

LORENZO BELANGER ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Société d'Études Économiques et d'Expertise Comptable (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris)

Montréal, Québec, Toronto, Winnipeg, Vancouver, Calgary, Edmonton, Ottawa, Hull, Shawinigan, Trois-Rivières

DECARUFEL, DECARUFEL & L'ESPERANCE

Comptables Agréés
50 ouest, Place Crémazie
Suite 1010 Tel. 384-1890

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Fortin, C.A.
Claude Boyer, C.A.

561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 - 384-1430

GLENDINNING, JARRETT, GOULD & CIE

Associés de la firme internationale ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT
Montréal, Québec, Toronto, Winnipeg, Vancouver, Calgary, Edmonton, Ottawa, Hull, Shawinigan, Trois-Rivières

ALEXANDER GRANT & CIE

Associés de la firme internationale ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT
Montréal, Québec, Toronto, Winnipeg, Vancouver, Calgary, Edmonton, Ottawa, Hull, Shawinigan, Trois-Rivières

715 CARRE VICTORIA

Montréal 126 - 844-3307

KENDALL, TRUDEL & CIE

Comptables Agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

LACHANCE BROUSSEAU ALLARD & CIE

Comptables Agréés
B.F. Lachance, C.A. P.T. Brousseau, C.A.
D. Allard, C.A. R. Morin, C.A.
Pierre L. Legault, C.A. P. Poisson, C.A.
Louis Bourgeois, C.A.

110 ouest, Place Crémazie

Suite 750 - 381-9323

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU

Comptables Agréés
360 ouest, rue St-Jacques
849-8331

MACGILLIVRAY & CO.

Comptables Agréés
Montréal, Québec, Toronto, Winnipeg, Vancouver, Calgary, Edmonton, Ottawa, Hull, Shawinigan, Trois-Rivières

MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Société nationale affiliée
COLLINS, LOVE, EDDIS, VALIQUETTE, BARROW, avec bureaux à
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montréal et dans d'autres villes du Canada.
Correspondants en Grande-Bretagne et aux États-Unis d'Amérique

507 Place d'Armes (Suite 1100)

Montréal 1, Qué.
Code 514 - 842-6651

MCDONALD, CURRIE & CIE

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 2 - 875-5140

MESSIER, GUY, BOURGEOIS, HOUE, OUMET, DESMARIS & ASSOCIÉS, C.A.

Comptables Agréés
Jacques Desmaris, L.S.C., C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
G. Giguère, C.A.
Yvon Maréchal, C.A.
Guy Messier, L.S.C., C.A.
André Montmarquet, L.S.C., C.A.
Guy Oumet, C.A.

700 ouest, Boulevard Crémazie
Montréal 303
Tél.: 270-3121

COULOMBE, BEAUDOIN ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés
50 ouest, Place Crémazie
Montréal 351 - 382-3080

50 ouest, Place Crémazie

Montréal 351 - 382-3080

50 ouest, Place Crémazie

Montréal 351 - 382-3080

50 ouest, Place Crémazie

Montréal 351 - 382-3080

50 ouest, Place Crémazie

Montréal 351 - 382-3080

50 ouest, Place Crémazie

Montréal 351 - 382-3080

CLOUTIER, FONTAINE CROTEAU & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Luc Cloutier, M.S.C., C.A.
Raymond Fontaine, C.A. Guy Croteau, C.A.
Claude Charbonneau, C.A.
Yvon Seguin, C.A.

506 est, rue Ste-Catherine
Suite 810
Montréal 132 - 849-9281

COURTOIS, FREDETTE, CHARTRE & CIE

Comptables Agréés
Florian Fredette, C.A. Guy Chartre, C.A.
Roger Courtois, C.A. Martin Lefebvre, C.A.
Hubert Mercier, C.A. Raymond A. Poirier, C.A.
Jean-Paul Bern, C.A.

507 Place d'Armes
842-8621

DENIS, DESMARIS, HOUE, MOONEY ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés
J.P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houe, B.A., L.S.C., C.A.
Germán Desmaris, C.A.
Duncan J. Mooney, C.A.
Oliver Sasseville, B.A., L.S.C., C.A.

60, rue Saint-Jacques
Montréal - 843-5208

PETRIE, RAYMOND & CIE

Comptables Agréés
Suite 1225
360 ouest, rue St-Jacques
Montréal 126, Qué.
Tél.: 288-0291

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & CIE

Associés de la firme internationale RAYMOND, CHABOT & WILLETTS
comptables agréés
820 Tour de la Bourse
Place Victoria,
Montréal 115, Québec

Montréal, Sherbrooke, La Saguené, Rouyn, Shawinigan, Trois-Rivières, Saginaw, Sarnia, Windsor, Winnipeg, Vancouver, Victoria, Penitence

RIDDELL, STEAD & CIE

Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
866-7351

KENDALL, TRUDEL & CIE

Comptables Agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

LACHANCE BROUSSEAU ALLARD & CIE

Comptables Agréés
B.F. Lachance, C.A. P.T. Brousseau, C.A.
D. Allard, C.A. R. Morin, C.A.
Pierre L. Legault, C.A. P. Poisson, C.A.
Louis Bourgeois, C.A.

110 ouest, Place Crémazie

Suite 750 - 381-9323

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU

Comptables Agréés
360 ouest, rue St-Jacques
849-8331

MACGILLIVRAY & CO.

Comptables Agréés
Montréal, Québec, Toronto, Winnipeg, Vancouver, Calgary, Edmonton, Ottawa, Hull, Shawinigan, Trois-Rivières

MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Société nationale affiliée
COLLINS, LOVE, EDDIS, VALIQUETTE, BARROW, avec bureaux à
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montréal et dans d'autres villes du Canada.
Correspondants en Grande-Bretagne et aux États-Unis d'Amérique

507 Place d'Armes (Suite 1100)

Montréal 1, Qué.
Code 514 - 842-6651

MCDONALD, CURRIE & CIE

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 2 - 875-5140

MESSIER, GUY, BOURGEOIS, HOUE, OUMET, DESMARIS & ASSOCIÉS, C.A.

Comptables Agréés
Jacques Desmaris, L.S.C., C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
G. Giguère, C.A.
Yvon Maréchal, C.A.
Guy Messier, L.S.C., C.A.
André Montmarquet, L.S.C., C.A.
Guy Oumet, C.A.

COULOMBE, BEAUDOIN ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés
50 ouest, Place Crémazie
Montréal 351 - 382-3080

50 ouest, Place Crémazie

Montréal 351 - 382-3080

50 ouest, Place Crémazie

Montréal 351 - 382-3080

50 ouest, Place Crémazie

Montréal 351 - 382-3080

50 ouest, Place Crémazie

Montréal 351 - 382-3080

50 ouest, Place Crémazie

Montréal 351 - 382-3080

50 ouest, Place Crémazie

Montréal 351 - 382-3080

50 ouest, Place Crémazie

Montréal 351 - 382-3080

50 ouest, Place Crémazie

Montréal 351 - 382-3080

50 ouest, Place Crémazie

Montréal 351 - 382-3080

50 ouest, Place Crémazie

Montréal 351 - 382-3080

NADEAU, PAQUET & CIE

Comptables Agréés
Real Manville, C.A.
Giles Boudin, C.A.
Michel Guen, C.A.
E.G.M. Mulligan, C.A.
Giles Mercier, C.A.

1420 ouest, Sherbrooke,
Ch. 502 - 842-6812

NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BEDARD, LUSSIER SENECA & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
André Rochette & CIE
Georges Audet & CIE

THE MANN JUDG INTERNATIONAL GROUP
avec bureaux à Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, Édimbourg, France, Grande-Bretagne, Belgique et autres pays

Édifice B.C.N., Bureau 2000

500 Place d'Armes,
Montréal 126 - 849-7791

PRICE WATERHOUSE & CIE

Comptables Agréés
5 Place Ville-Marie
866-9701

PETRIE, RAYMOND & CIE

Comptables Agréés
Suite 1225
360 ouest, rue St-Jacques
Montréal 126, Qué.
Tél.: 288-0291

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & CIE

Associés de la firme internationale RAYMOND, CHABOT & WILLETTS
comptables agréés
820 Tour de la Bourse
Place Victoria,
Montréal 115, Québec

Montréal, Sherbrooke, La Saguené, Rouyn, Shawinigan, Trois-Rivières, Saginaw, Sarnia, Windsor, Winnipeg, Vancouver, Victoria, Penitence

RIDDELL, STEAD & CIE

Avis légaux - Avis publics

AVIS

Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1514 du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de cession et transport est daté du 7 septembre 1972 à M. Peter Luss, Solly Kapi et Lawrence Lewis (du district de Montréal) d'une partie des créances (à décrire) payable à Margit Development Ltd. (de Saint-Laurent) ayant place d'affaire principale à la Province de Québec à Montréal — a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 3 octobre 1972 sous le numéro 2386663.

MONTRÉAL, le 12 décembre 1972

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No 02-417-252-71

ROBERT GAGNON, courtier d'assurance, domicilié et résidant au 31 rue Dussan dans la cité et district de Montréal.

Demandeur

— contre —

AUBERT FORTIN, opérateur, autrui domicilié et résidant au 8510, 25ème Avenue, apt. 2, Vile St-Michel, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus.

— et —

EUGENE GENDRON L'ITEE, autrui incorporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 79 rue St-Joseph à Vimont, Ville de Laval, district judiciaire de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

Défendeur

IL EST ENJOINT à AUBERT FORTIN et EUGENE GENDRON L'ITEE, à l'intention desquels une copie du bref de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTRÉAL, le 13 décembre 1972

CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

Mes MARTINEAU, WALKER & ass.,
Place Victoria
suite 500
Montréal 115, P.Q.
Avocats du demandeur.

CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

Mes MARTINEAU, WALKER & ass.,
Place Victoria
suite 500
Montréal 115, P.Q.
Avocats du demandeur.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
GPE-72-10430
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi 16 janvier 1973

Divers postes dans la Province de Québec.

FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS DE COURANT VINGT-SEPT (27) A 315 kV ET SIX (6) A 138kV.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de DIX-HUIT MILLE DOLLARS (\$18.000) — chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de \$1.000 le plus proche de dix pour cent (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 4 décembre 1972.

LOI DU CHANGEMENT DE NOM

Avis est donné que ABIE SHEIDENFISH, Architecte, de la cité de Montréal, y domicilié à 2218 Forest Hill, Apt. 901, et temporairement résidant à 21 Dale Avenue, Apt. 362, dans la cité de Toronto, Province d'Ontario, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour obtenir un ordre changeant son nom à ABIE SHEIDEN.

MONTRÉAL, le 4 décembre, 1972

JUDAH L. WOLOFSKY
Procureur du Réquérant.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

"ASSISTANCE JUDICIAIRE" COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

No 12-01878-72

DAME LAURETTE LENOIR BOISCLAIR, ménagère, épouse en communauté de biens de Roger Boisclair, des Cité et District de Montréal.

Réquérante

— contre —

ROGER BOISCLAIR, boulanger, présentant d'adresse inconnue.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé ROGER BOISCLAIR est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution en contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accablant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 12 décembre 1972

Le Bureau d'Assistance Judiciaire du Barreau de Montréal
750, Côte de la Place d'Armes
Montréal 138, P.Q.

Jacques Perrot
REGISTRAIRE

CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

Mes MARTINEAU, WALKER & ass.,
Place Victoria
suite 500
Montréal 115, P.Q.
Avocats du demandeur.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
AMR-72-10418
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi 16 janvier 1973

Divers endroits dans la Province de Québec

FOURNITURE DE CAMIONS, CHASSIS ET CABINE SEULEMENT (PBV - 25.500, 30.000, 34.000 et 35.000 LB)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (\$25.000) — chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de \$1.000 le plus proche de dix pour cent (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 1er décembre 1972.

AVIS DE RACHAT
aux détenteurs des Obligations payables en monnaie des États-Unis de l'émission désignée
"5½% Sinking Fund Debentures for Local Improvements, due January 15, 1986" (ci-après appelées "Obligations") de la
VILLE DE MONTRÉAL
PROVINCE DE QUÉBEC, CANADA

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que la Ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera POUR FINS D'AMORTISSEMENT le 15 janvier 1973, conformément aux dispositions des Obligations, les Obligations suivantes (ou partie de ces Obligations) de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir :

Nombres des Obligations entièrement immatriculées portant le préfixe RE, rachetables le 15 janvier 1973 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants :				
4128.....	\$50,000	4149.....	\$ 5,000	
4129.....	7,000	4150.....	8,000	
4130.....	5,000	4151.....	8,000	
4131.....	5,000	4176.....	\$30,000	
4132.....	5,000	4177.....	\$25,000	
4133.....	5,000	4178.....	\$10,000	
4134.....	5,000	4179.....	\$50,000	
4135.....	\$15,000	4180.....	\$10,000	
4140.....	5,000	4181.....	2,000	
4141.....	5,000	4182.....	1,000	
4145.....	5,000	4183.....	\$10,000	
4146.....	5,000			

Numéros des Obligations à coupons de \$1,000 chacune, portant le préfixe E, rachetables le 15 janvier 1973 :

459935 459946 459960 459990 460015

Les Obligations (ou partie de ces Obligations) devant être ainsi rachetées, deviendront échues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie des États-Unis d'Amérique qui, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits États-Unis d'Amérique, au bureau de Bank of Montreal Trust Company ou de The Royal Bank of Canada Trust Company, Borough of Manhattan, Cité et État de New-York, États-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des Obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, et dans le cas d'Obligations à coupons, avec tous les coupons échéant après le 15 janvier 1973 attachés.

Les Obligations entièrement immatriculées et les Obligations à coupons immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procuration pour leur transfert dûment exécutée en blanc. Les Obligations entièrement immatriculées représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement seront émises sans frais. Les Obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les Obligations remises à moins d'instructions d'agir différemment.

AVIS PUBLIC EST AUSSI PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'intérêt sur le montant en principal des Obligations (ou partie de ces Obligations) présentement appelées pour paiement cessera de s'accroître le et après le 15 janvier 1973.

VILLE DE MONTRÉAL
ROGER BELANGER
Directeur des finances

DATE À MONTRÉAL, ce vingt-huitième jour de novembre 1972.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 05-01386-72

ANDRÉ RHEAUME, demeurant et résidant à 2012, St-Armand, Rosemont, ville et district de Montréal.

Demandeur

— contre —

JEAN-MARC CASTONGUAY, autrui résidant à 10772, Cobourg ville de Montréal-Nord, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

Défendeur

IL EST ENJOINT à JEAN-MARC CASTONGUAY à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTRÉAL, le 8 décembre 1972

CLAUDE DUFOUR
Protonotaire adjoint

Mes BELANGER & BLAIS
2118 St-Henri-Bourassa
Montréal

Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 03-01377-72

PIERRE GIRARD, commis, résidant et domicilié dans la ville et district de Montréal.

Demandeur

— contre —

LUCIEN BELANGER, autrui de 1725, est, Henri-Bourassa, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

Défendeur

IL EST ENJOINT à LUCIEN BELANGER à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTRÉAL, le 13 décembre 1972

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Me Emile Pelletier
suite 1001
401, Notre-Dame
Montréal

Avocat du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 03-01377-72

PIERRE GIRARD, commis, résidant et domicilié dans la ville et district de Montréal.

Demandeur

— contre —

LUCIEN BELANGER, autrui de 1725, est, Henri-Bourassa, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

Défendeur

IL EST ENJOINT à LUCIEN BELANGER à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTRÉAL, le 13 décembre 1972

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Me Emile Pelletier
suite 1001
401, Notre-Dame
Montréal

Avocat du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No 02-30284-72

JACQUES HAMEL, médecin, résidant à Montréal, district de Montréal.

Défendeur

LES RESIDENCES MONTRÉAL INC., corporation légalement constituée ayant son siège social à Montréal, district de Montréal.

Demandeurs

— contre —

MAURICE BOUSQUET, constructeur, résidant et domicilié autrui à Montréal, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

Défendeur

IL EST ENJOINT à MAURICE BOUSQUET à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTRÉAL, le 13 décembre 1972

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Vallée, Rolland & Assoc's
Bureau 1155
500 Place d'Armes
Montréal 126
Avocats des demandeurs

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 05-01412-72

LES IMMEUBLES DRAMIS INC., corporation légalement constituée, Montréal, district de Montréal, autrui LEBELLE BULL-DING LIMITED, 909 ouest, boul. Dorchester, Montréal, a/s Trust Général du Canada.

Demanderesse

— contre —

MORRIS FEINSTEIN, homme d'affaires, demeurant à 19 Glenmore Road, Hampstead, district de Montréal.

Défendeur

SAMSON KRUPNICK, homme d'affaires, autrui demeurant à 4015, ouest St-Catherine, suite 101, Westmount, district de Montréal maintenant de lieux inconnus.

Défendeur

IL EST ENJOINT à SAMSON KRUPNICK à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTRÉAL, le 8 décembre 1972

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Stewart & Ass's
suite 1010
600 Cathcart
Montréal 111
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 05-01371-72

DAME MARIE MARJOLINE LORRAINE CHARRON, conseillère, épouse séparée de bien de JEAN CLAUDE DUFOUR, et JEAN CLAUDE DUFOUR, autrui demeurant, domicilié et résidant à 785 Boul. Provencher, Brossard, district de Montréal.

Demandeurs

— contre —

SIMO ZARAC, autrui résidant et domicilié à 3455 Hutchinson, apt. 602, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

Défendeur

IL EST ENJOINT à SIMO ZARAC à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTRÉAL, le 8 décembre 1972

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Me John Herschorn
suite 126
1286 ouest St-Catherine
Montréal 107
Avocats des demandeurs

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No 05-00834-72

ALLSTATE INSURANCE COMPANY OF CANADA, corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires dans la ville et district de Montréal.

Demanderesse

— contre —

HORS SCHIMANSKI, autrui de P.O. Box 63, Petite Butte, maintenant de lieux inconnus.

Défendeur

RAY GEOPHYSICAL LTD., autrui de P.O. Box 194, Granby, district de Bedford, maintenant de lieux inconnus.

Défendeur

IL EST ENJOINT à HORS SCHIMANSKI à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTRÉAL, le 13 décembre 1972

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Gomerfort, Fenster & Assoc's
suite 2294
Place Victoria
Montréal 115
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 05-01386-72

CANUNOCOFAM LTD., corporation légalement constituée ayant son siège social et principale place d'affaires à 9310, Boul. St-Laurent, ville et district de Montréal.

Demanderesse

— contre —

LANIFICIO WALTER BANCÍ, corporation légalement constituée ayant son siège social dans la ville de Prato, Italie.

Défendeur

STARFIRE SILKS LTD., corporation légalement constituée ayant autrui son siège social à 400 ouest, St-Catherine, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

Défendeur

— et —

BRUCK MILLS LTD
TORONTO DOMINION BANK LTD
K.L.M. ROYAL DUTCH AIRLINES
BANK OF MONTREAL

Tiers-saisies

IL EST ENJOINT à LANIFICIO WALTER BANCÍ à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTRÉAL, le 13 décembre 1972

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Meyerovitch & Goldstein
suite 900
1255 Université
Montréal
Avocats de la demanderesse

AVEZ

PRENEZ AVEZ que Kandiah Padmanathan Arumugavadi, ingénieur, du 3635 Ridgewood, Appartement 404, cité et district de Montréal, présente une requête au Ministre de la Justice pour changer son nom à Kandiah Padmanathan Arumugavadi. Ledit changement de nom affectera son épouse, Susan Margaret, et son fils mineur, Ramesh Anand, demeurant également à la même adresse.

MONTRÉAL, le 12 décembre, 1972

Kandiah Padmanathan Arumugavadi

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 20 novembre 1972 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à NORTHERN PLEASURE INDUSTRIES OF CANADA LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal le 6ème jour de décembre 1972, sous le numéro 2394296.

Ce 12ème jour de décembre 1972.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 12-01878-72

ERNEST NEILSON, domicilié et résidant à 605 de l'Ecole Greenfield Park, province de Québec.

Requérant

— contre —

DAME INGRID NEILSON, de lieux inconnus.

Intimée

AVIS est donné à DAME INGRID NEILSON, de lieux inconnus, qu'une requête pour autorisation de vendre son immeuble est présentée en Cour Supérieure, Division de Pratique, chambre 2.1.6, le 27 décembre 1972, à 10.00 A.M., au Palais de Justice à 10 est, rue Craig, Montréal.

Veuillez vous gouverner selon les exigences de la loi.

Montréal 13 décembre 1972

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Campbell, Pepper & Laffoley
1 Place Ville Marie
Montréal 113
Avocats du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No 02-06374-72

BERNARD DANIS, domicilié et résidant à 6770 Villeneuve, apt. 6, Montréal-Nord, district de Montréal.

Demandeur

— contre —

LAVAL TREMBLAY, autrui domicilié et résidant à 6725, Henri-Bourassa, apt. 205, Montréal-Nord, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

Défendeur

IL EST ENJOINT à LAVAL TREMBLAY à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTRÉAL, le 8 décembre 1972

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Laidley, Howard & Assoc's
600 Boul. Dorchester ouest
Jenne Etage
Montréal 101
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 05-01412-72

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, corporation légalement constituée ayant son siège social et principale place d'affaires dans la ville et district de Montréal.

Demanderesse

— contre —

RICHARD TERRIAULT, demeurant autrui dans la cité et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

Défendeur

IL EST ENJOINT à RICHARD TERRIAULT à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTRÉAL, le 13 décembre 1972

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Gauthier, Dorais & Hudon
suite 701
215 St-Jacques
Montréal
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 12-02591-72

PHILIP THOMAS, technicien, résidant et domicilié à 7585, Durocher, Apt. 6, ville et district de Montréal.

Requérant

— contre —

DAME PEARLIE THOMPSON-THOMAS, de lieux inconnus.

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée DAME PEARLIE THOMPSON-THOMAS est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution en contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accablant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 5 décembre 1972

JACQUES PERRON
REGISTRAIRE

Me Jacques Léger
suite 620
2100 Drummond
Montréal 107
Avocat du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 05-01386-72

CANUNOCOFAM LTD., corporation légalement constituée ayant son siège social et principale place d'affaires à 9310, Boul. St-Laurent, ville et district de Montréal.

Demanderesse

— contre —

LANIFICIO WALTER BANCÍ, corporation légalement constituée ayant son siège social dans la ville de Prato, Italie.

Défendeur

STARFIRE SILKS LTD., corporation légalement constituée ayant autrui son siège social à 400 ouest, St-Catherine, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

Défendeur

— et —

BRUCK MILLS LTD
TORONTO DOMINION BANK LTD
K.L.M. ROYAL DUTCH AIRLINES
BANK OF MONTREAL

Tiers-saisies

IL EST ENJOINT à LANIFICIO WALTER BANCÍ à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTRÉAL, le 13 décembre 1972

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Meyerovitch & Goldstein
suite 900
1255 Université
Montréal
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 12-02591-72

PHILIP THOMAS, technicien, résidant et domicilié à 7585, Durocher, Apt. 6, ville et district de Montréal.

Requérant

— contre —

DAME PEARLIE THOMPSON-THOMAS, de lieux inconnus.

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée DAME PEARLIE THOMPSON-THOMAS est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution en contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accablant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 5 décembre 1972

JACQUES PERRON
REGISTRAIRE

Me Jacques Léger
suite 620
2100 Drummond
Montréal 107
Avocat du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No 05-01386-72

CANUNOCOFAM LTD., corporation légalement constituée ayant son siège social et principale place d'affaires à 9310, Boul. St-Laurent, ville et district de Montréal.

Demanderesse

— contre —

LANIFICIO WALTER BANCÍ, corporation légalement constituée ayant son siège social dans la ville de Prato, Italie.

Défendeur

STARFIRE SILKS LTD., corporation légalement constituée ayant autrui son siège social à 400 ouest, St-Catherine, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

Défendeur

— et —

BRUCK MILLS LTD
TORONTO DOMINION BANK LTD
K.L.M. ROYAL DUTCH AIRLINES
BANK OF MONTREAL

Tiers-saisies

IL EST ENJOINT à LANIFICIO WALTER BANCÍ à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTRÉAL, le 13 décembre 1972

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Meyerovitch & Goldstein
suite 9

Boston à un seul point du Canadien

BOSTON (d'après PA) — Les Bruins de Boston ont transformé leur Garden en véritable champ de tir hier soir, quand ils ont eu raison des Rangers de New York 4-2 pour non seulement rejoindre ces derniers en 2ème position, dans la section Est de la LNH, mais également s'approcher à un seul point du sommet détenu par le Canadien de Montréal.

Si les Rangers ont pu s'en tirer à si bon compte, ils doivent une fière chandelle à leur gardien Gilles Villemure qui a reçu un grand total de 55 lancers, dont 43 dans les deux premières périodes.

C'est au 2ème vingt que les Bruins ont décroché la victoire en comptant tous leurs buts, dont deux par Wayne Cashman, en chaque occasion sur des passes du défenseur Phil Orr et du centre Phil Esposito, meilleur pointeur du circuit.

Mike Walton et la recrue Fred O'Donnell ont été les autres marqueurs des Bruins, tandis que Gene Carr et Jean Ratelle ont réussi les buts des Rangers.

SOMMAIRE

1ère période									
1-NY NEW YORK (3)									
MacGregor	3:06								
Punitions: Lege NY 11:01, Esposito B 6:14, Stelmowski NY 11:01, Avery B 16:15									
2ème période									
2-BOSTON, Walton (15)	12:17								
3-BOSTON, Cashman (10), Esposito, Orr	14:11								
4-BOSTON, O'Donnell (5), Marcotte, Sheppard	14:33								
5-BOSTON, Cashman (11), Orr, Esposito	17:43								
Punitions: Cashman B 8:08, Stelmowski NY 15:01, Sather NY 17:26									
3ème période									
6-NEW YORK, Ratelle (13), Rousseau, Gilbert	6:22								
Punitions: Avery B 5:41, Cashman B 6:55, Marcotte B 17:28, New York (pun. de banc) 17:28									

Lancers par:

New York	7	8	9	24
Boston	22	21	12	55
Gardiens: Villemure, New York; Johnston, Boston				
Assistance: 15,003				

Flyers 5, Blues 3

PHILADELPHIE (PA) — Les Flyers de Philadelphie ont infligé un revers de 5-3 aux Blues de St-Louis pour ainsi rejoindre Los Angeles au 3ème rang de la section Ouest, à seulement quatre points des Black Hawks de Chicago au sommet.

André Dupont, obtenu l'après-midi même des Blues en échange pour Brent Hughes et Pierre Plante, a contribué à la victoire de sa nouvelle équipe en y allant d'une passe sur le tout premier but du match.

1ère période									
1-PHILADELPHIE, Dornhoefer (17), Barber, Dupont	4:57								
2-PHILADELPHIE, Barber (7), Bladon, Hillman	12:03								
3-PHILADELPHIE, Clement (7), Saleski, Lonsberry	14:10								
Punitions: Clarke P 8:15, Dornhoefer P 18:40									
2ème période									
4-ST-LOUIS, Murphy (9), St-Marselle, R. Plager	0:13								
5-ST-LOUIS, Sabourin (6), Huck, Roberto	8:41								
Punitions: R. Plager SL 3:29, Lonsberry P 11:00, K. O'Shea SL 15:02									
3ème période									
6-ST-LOUIS, Eggers (11), Murphy, Ungar	12:02								
7-PHILADELPHIE, Clement (8), Lonsberry, Ashbee	16:32								
8-PHILADELPHIE, Flett (16), Aucune punition	19:38								

ASSOCIATION MONDIALE

Le National vaincu 4-3

OTTAWA (PC) — Bob Jones a réussi un but à la 16ème minute du 3ème engagement pour procurer une victoire de 4-3 aux Raiders de New York sur le National d'Ottawa, dans un match de l'association Mondiale disputé hier soir.

Tirant de l'arrière 1-2 au milieu de cette période, les Raiders ont opéré une belle remontée où Ron Ward, meilleur pointeur du circuit, a joué un rôle prépondérant en fournissant des passes sur les deux buts suivants des siens, précédant celui de Jones.

1ère période									
1-NEW YORK, Reichaut (7), Peters, Spears	15:21								
Punitions: Reichaut NY 3:10, Willie NY 5:14, Ward O 12:36, Carleton O, Rivers NY (majeurs), 15:51									
2ème période									
2-OTTAWA, Gilson (4), King, Gibbons	10:28								
Punition: Stephanson O 11:07									
3ème période									
3-OTTAWA, Sentes (5), Conacher, Gibbons	2:37								
4-NEW YORK, Rivers (15), Ward, Spears	9:45								
5-OTTAWA, Gibbons (1), Cunningham, King	11:52								
6-NEW YORK, Dradley (4), Ward, Rivers	13:28								
7-NEW YORK, Jones (6), Sheehan, Ferguson	15:05								
Aucune punition									



TOUT VIENT À POINT... à qui sait attendre - Le légendaire propriétaire des Steelers de Pittsburgh Art Rooney vit présentement, à 71 ans, un véritable conte de fée. En effet, après une attente de 40 ans, ses Steelers pourraient s'assurer dimanche un premier championnat au football.

(Téléphoto PA)

Un bail de 20 ans...

NEW YORK (PA) — Selon une source digne de foi, plusieurs problèmes empêcheraient que la concession des Padres de San Diego ne soit démenagée à Washington.

"L'un de ces problèmes est le bail qui lie les Padres pour plusieurs années encore, a révélé cette personne du monde du baseball. Toutefois, cette question peut être résolue". Ces remarques ont été faites

à la veille de la rencontre prévue pour aujourd'hui entre le commissaire Bowie Kuhn et le directeur général des Padres Buzie Bavasi.

Le lieu de cette rencontre n'a pas été dévoilé. D'ailleurs un mystère semble entourer les discussions d'aujourd'hui.

Plus tôt cette semaine, Bavasi a déclaré qu'il s'était fait à l'idée que l'équipe pourrait débuter la saison 1973 à Washington. Il a cependant clairement indiqué qu'il ne voulait pas confronter deux villes.

Bavasi est actionnaire minoritaire — 32 pour cent — des Padres, la majorité appartenant à C. Arnhold Smith, président d'un conglomérat de \$250 millions.

A la suite des insuccès de l'équipe et notamment aux guichets, Smith verrait d'un très bon oeil l'exode vers la Capitale fédérale. Smith se serait même-t-il un ami très intime du président Nixon.

Au cours de leurs quatre saisons dans la ligue Nationale, les Padres n'ont jamais pu remplir leur stade de 50,000 sièges.

La saison dernière, ils ont attiré 645,000 spectateurs, un sommet. Ce total est toutefois bien en-dessous de la moyenne de la ligue. Les Padres sont encore très loin du seuil de rentabilité.

Les joueurs mécontents

"Nous ne pouvons pas acquiescer aux demandes des joueurs et ceux-ci en sont mécontents, a dit Bavasi. Si nous démenageons à Washington, ce sera uniquement parce que nous n'obtenons pas l'encouragement nécessaire à San Diego.

Outre les faibles assistances, il appert que les Padres aient signé des contrats de radio et de télévision peu avantageux.

Arthur Wirtz, propriétaire des Hawks et actionnaire des Canucks

VANCOUVER (PC) — Selon le quotidien The Sun, Arthur Wirtz, propriétaire des Black Hawks de Chicago, de la ligue Nationale de hockey, détient une pluralité des actions de Medical Investment Corp. Ltd. Medior, qui elle détient 60 pour cent des actions de North est Enterprises Ltd., société dont relève directement les Canucks de Vancouver.

Dans une dépêche datée de Minneapolis, le journal affirme que selon la loi américaine sur les valeurs mobilières, Wirtz détient une majorité des actions de Medior.

Des documents déposés auprès de la Commission américaine des valeurs mobilières SEC et versés au dossier d'une poursuite en cour civile à Minneapolis révèlent que Wirtz a acheté, à raison de \$0.75 chacune, 400,000 actions de Medior le 30 septembre 1971, ce qui représente 31.6 pour cent des actions ordinaires émises par la compagnie, ajoute le Sun. La valeur d'achat d'une action variait entre \$5.50 et \$7.00 à l'époque.

M. Tom Scallen, président de Medior et de Northwest Enterprises, était auparavant le principal actionnaire de Medior et était considéré comme détenteur d'une majorité des intérêts de la compagnie.

Les 189,355 actions détenues par M. Scallen, et qui représentaient 23 pour cent des intérêts de Medior avant l'émission des titres non distribués, constituent aujourd'hui environ 15 p.c. des intérêts de la compagnie, explique le Sun.

A Montréal, le président de la LNH, M. Clarence Campbell, a reconnu qu'il avait été in-

formé de la transaction. "Ce tres, c'était un prêt", a-t-il déclaré.

Sanderson aux Raiders?

PHILADELPHIE (PA) — Les Blazers de Philadelphie de l'association Mondiale de hockey tenteraient d'échanger Derek Sanderson qui, on s'en souvient, a signé un contrat de \$2.6 millions. La direction des Blazers a toutefois démenti cette rumeur lancée par le journaliste Jim Barniak du Bulletin columnist de Philadelphie.

Selon ce dernier, les Blazers échangeraient Sanderson dès que des problèmes légaux auront été solutionnés. Barniak indique que les Raiders de New York seraient intéressés à obtenir Sanderson.

L'ancien joueur des Bruins de Boston a très peu joué cette saison. Il a été tenu à l'écart du jeu durant un mois à cause d'une blessure au dos, et il semble qu'il ne sera de retour que dans une semaine.

John McKenzie, qui a également fait le saut des Bruins aux Blazers, a déclaré qu'il n'était au courant de rien. McKenzie a débuté la saison comme joueur-instructeur, mais il a par la suite délaissé le second poste afin de pouvoir mieux se consacrer au jeu.

"J'ai eu un entretien très sérieux à M. Brown, le propriétaire des Blazers, a dit McKenzie. Mais en aucun temps nous n'avons discuté de Sanderson. Nous ne voulons pas brusquer son retour et c'est pour cette raison qu'il ne joue pas".

Par ailleurs, les Flyers de Philadelphie de la ligue Nationale ont échangé hier le défenseur Brent Hughes et l'aile Pierre Plante aux Blues de St-Louis en échange de l'arrière André Dupont et du troisième choix au prochain repêchage amateur.

Pour les très grands froids... voici la haute mode Arctique signée Antartex



Il y a 17 ans déjà nous fournissons Sir Edmund Hillary et les explorateurs de l'Arctique et de l'Antarctique en peaux chaudes aussi bien qu'en tapis de couchage pour leurs randonnées au pôle Nord et au pôle Sud.

Aujourd'hui les Macdonald, une famille d'Ecosais pure laine ont non seulement une usine, mais 12 boutiques de vente directe disséminées aux 4 coins du monde. De Saville Row à Manhattan, nous sommes connus pour nos créations exclusives, nos modèles et notre collection haute mode.

Au Canada nous avons ouvert, rue Sherbrooke, notre premier magasin où nous présentons tous nos derniers modèles les plus en vogue.

Vous y trouverez nos vêtements, dessinés et confectionnés par nous à partir de peaux brutes et des meilleurs cuirs tannés écossais que nous avons sélectionnés. Nous pouvons de plus dire que notre confection est impeccable. Tous nos vêtements sont munis de chainettes renforcées laiton... pour nous, chaque menu détail compte, même nos boutons sont créés et teints pour nous.

Un vêtement signé par nous, c'est un investissement durable, c'est un investissement beau, c'est encore et surtout un investissement chaleur... et un vêtement imperméable.

Venez nous rendre visite. Nous avons tout ce qu'il vous faut... même des chapeaux en mouton, des pantoufles, des gants, des bottes, des couvertures... tout pour ceux qui aiment passer une nuit dehors par les grands froids.

antartex
SHEEPSKIN SHOPS
1624 rue Sherbrooke (coin Guy). Tél. 935-4142

Commandez notre catalogue en couleurs 1973 \$1.00 port payé



HOCKEY

LIGUE NATIONALE

	Est	G	P	n	bp	bc	pts
MONTREAL	17	5	8	121	72	42	
BOSTON	19	8	3	137	99	41	
RANGERS NY	19	9	4	117	81	41	
BUFFALO	15	8	7	113	89	37	
DETROIT	11	14	3	85	98	25	
TORONTO	9	15	5	94	83	25	
VANCOUVER	8	18	4	87	125	20	
ISLANDERS NY	3	22	3	57	142	9	

Ouest

CHICAGO	17	10	2	107	78	36	
MINNESOTA	16	11	3	103	85	36	
LOS ANGELES	14	12	4	99	85	32	
PHILADELPHIE	14	13	4	113	111	32	
PITTSBURGH	14	12	3	113	91	31	
ATLANTA	12	15	5	77	97	29	
ST-LOUIS	10	15	5	73	83	25	
CALIFORNIE	4	17	7	72	117	15	

Ce soir

Montréal à Vancouver

Chicago à Californie

Hier soir

Boston à Rangers NY 2

Philadelphie à St. Louis 3

Avant-hier

Montréal 2, Californie 2

Rangers NY 4, Toronto 3

Pittsburgh 9, Islanders NY 1

Buffalo 7, Detroit 0

Los Angeles 3, Chicago 1

LES MEILLEURS

Esposito, Boston	17	28	45
Lemarie, Montréal	25	18	43
Robert, Buffalo	18	24	42
Perreault, Buffalo	14	27	41
Clarke, Philadelphie	14	26	40
Gilbert, Rangers	14	26	40
Martin, Buffalo	21	18	39
Mikita, Chicago	13	26	39
Stanfield, Boston	10	29	39
Cournoyer, Montréal	19	18	37

Avant-hier

North Stars 7, Flyers 2

1ère période

1-MINNESOTA, Dorn (12)

Parise, Goldworthy

2-MINNESOTA, Grant (10)

Harvey, Mohs

3-PHILADELPHIE, MacLeish (15)

Clarke, Bladon

4-MINNESOTA, Grant (11)

Hextall, Harvey

Punitions: Flett P 10:11, Gibbs M

17:42, Reed M Dornhoefer P 12:57, Flett

P 17:42

2ème période

5-MINNESOTA, Prentice (13)

Nanne, Oliver

6-MINNESOTA, Hextall (13)

Harvey, Grant

Aucune punition

3ème période

7-MINNESOTA, Nanne (9)

Reid, Oliver

8-MINNESOTA, Nevins (5)

Burns, Oliver

9-PHILADELPHIE, Flett (15)

Bladon

Punitions: Hextall M majeure, Clarke P majeure Hughes P mauvaise conduite de match 19:53

Lancers

Philadelphie 10 10 12 32

Minnesota 22 24 7 53

Gardiens: Philadelphie, Belhumeur, Favell, Minnesota, Maniago

A-14,920

Kings 3, Black Hawks 1

1ère période

1-CHICAGO, Pappin (11)

Hull, Redmond

2-LOS ANGELES, Corrigan (15)

Berry, Marcotte

Punitions: Harper LA 3:14, White C

3:55, Koroll C 17:20

2ème période

3-LOS ANGELES, Corrigan (16)

Widing, Berry

Punition: Berry LA 4:52

3ème période

4-LOS ANGELES, Goring (15)

Lemieux, Long

Punitions: Stapleton C 12:02, Howell

LA 16:38

Lancers

Los Angeles 19 8 10 27

Gardiens: Chicago, Esposito

Los Angeles, Vachon

A-9,884

ASSOCIATION MONDIALE

	Est	G	P	n	bp
--	-----	---	---	---	----

la **Baie**
D'HUDSON

Votre magasin
d'un **Joyeux Noël**

**Quoi offrir ? Un cadeau de choix.
Des chèques-cadeaux La Baie**

Un choix judicieux... une joie de plus au destinataire puisque vous lui donnez la possibilité de choisir lui-même son cadeau. Plus de souci au sujet de la taille, des couleurs, etc. Les chèques-cadeaux La Baie existent en coupures de \$5 à \$100. Une idée merveilleuse pour l'honneur d'affaires. Vous pouvez les acheter au comptant ou les porter à votre compte La Baie en venant au magasin ou en téléphonant à 844-1515, poste 401 (commodités p.l. (CDD) ou portées au compte). Les chèques-cadeaux sont livrés par lettres recommandées. Renseignements au stand des nouveaux comptes au rez-de-chaussée. Service du Crédit, au deuxième et bureaux du Parkade. La Baie, centre-ville. Tous les bureaux du Crédit, au deuxième étage dans les succursales La Baie de Laval, Rockland, Boulevard et Snowden.

Radio-réveil Sony AM/FM

A. Un très bon achat de Sony. Cet appareil supérieur vous réveille et vous endort au son de la musique. Il s'arrête automatiquement. Grand cadran facile à lire. Magnifique boîtier façon noyer.

64.99

Radio portative Sony

B. Une radio AM/FM de haute puissance. Interrupteur AFC assurant la stabilité de la modulation de fréquence *longue antenne télescopique *cadran illuminé *fonctionne avec piles ou sur courant électrique *haut-parleur de 4" *écouteur.

69.99

Radio-réveil Sony Deluxe

C. Appareil à lecture directe de haute qualité. Tous transistors et à circuits intégrés assurant une grande performance. Caractéristiques: *haut-parleur de 3 1/2" *grand cadran illuminé facile à lire *interrupteur-minuterie qui arrête la radio automatiquement. Réveillez-vous au son de la musique ou de la sonnerie. Vendu avec écouteur allant sous l'oreiller. Élégante ébénisterie façon noyer.

79.99

Magnétophone avec radio AM/FM Sony

D. Une très bonne affaire. Il enregistre, émet les enregistrements, vous permet d'écouter la radio AM/FM. Enregistre directement sur la radio. Fonctionne sur piles ou CA. Vendu avec piles, microphone, cordon CA et écouteur.

\$119

Radio portative Sony à bandes multiples

E. Excellente qualité, réception des bandes AM/FM et ondes courtes. *Fonctionne sur piles ou sur courant électrique *antenne télescopique et antenne "Ferrite Bar" *grand haut-parleur de 4". Piles incluses.

59.99

Magnétophone à cassette Sony

F. Fonctionnement facile à l'aide de bouton-poussoir. Joue et enregistre. Fonctionne avec piles ou sur courant électrique. Contrôle de la tonalité et du volume. Vendu avec microphone, piles et étui.

64.99

Facilités de paiement sur demande

Téléphoner à 842-6261. La Baie - Appareils électroniques portatifs, rayon 688, au septième, centre-ville. Laval, Dorval, Rockland et Boulevard.



DES AUBAINES DE SONY

Une collection de radios, magnétophones, et radios-magnétophones combinés de Sony, des appareils sûrs à des prix que vous apprécierez. Achetez-en un maintenant, c'est une bonne affaire. Achetez-en un deuxième pour offrir en cadeau à quelqu'un à qui vous désirez vraiment faire plaisir.

Les sept magasins La Baie sont ouverts tous les jours de 9 h 30 a.m. à 9 h p.m. et les samedis de 9 h a.m. à 9 h p.m., d'ici Noël.